

Choix d'études postsecondaires et résultats sur le marché du travail des diplômés de l'enseignement secondaire dans les provinces de l'Atlantique



Ted McDonald, PhD
Pablo Miah, MA, MSc

Titre du projet

Choix d'études postsecondaires et résultats sur le marché du travail des diplômés de l'enseignement secondaire dans les provinces de l'Atlantique

Chercheur principal

Ted McDonald, directeur, IRDF-NB

Équipe de recherche

Pablo Miah, analyste principal de données, IRDF-NB

Date de publication

Avril 2024

Remerciements

Ce projet a été entrepris par l'Institut de la recherche, des données et de la formation du Nouveau-Brunswick (IRDF-NB) à la demande du Conseil atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation (CAMEF). Les opinions, résultats et conclusions rapportés dans ce document sont ceux des auteurs et sont indépendants des sources de financement. Les opinions exprimées dans cette étude ne représentent pas nécessairement celles du CAMEF ou de ses partenaires.

Le financement de ce projet a été assuré par le CAMEF.

Données du projet

L'analyse présentée dans ce document a été effectuée au Centre de données de recherche du Nouveau-Brunswick (CDRNB), qui fait partie du Réseau canadien des Centres de données de recherche du Canada (RCCDR).

Comment citer ce produit

McDonald, T., et Miah, P. (2024). *Post-secondary education choices and labour market outcomes of high school graduates in the Atlantic Provinces*. Fredericton, Nouveau-Brunswick : Institut de la recherche, des données et de la formation du Nouveau-Brunswick.

Table des matières

| | |
|--|-----|
| Sommaire | 1 |
| Nouveau-Brunswick (N.-B.) : Faits saillants des résultats | 1 |
| Terre-Neuve-et-Labrador (T.-N.-L.) : Faits saillants des résultats | 2 |
| Nouvelle-Écosse (N.-É.) : Faits saillants..... | 4 |
| Principaux enseignements..... | 5 |
| Introduction | 7 |
| Contexte | 7 |
| Données et méthodologie | 9 |
| Données..... | 9 |
| Méthodologie | 11 |
| Transition vers l'enseignement postsecondaire | 11 |
| Taux de rétention interprovinciale..... | 12 |
| Province d'emploi et revenu..... | 14 |
| Limites de l'analyse | 14 |
| Nouveau-Brunswick : Statistiques descriptives | 16 |
| T.-N.-L. : Statistiques descriptives | 43 |
| Nouvelle-Écosse : Statistiques descriptives | 70 |
| Discussion des résultats..... | 97 |
| Paramètres de l'étude..... | 97 |
| Analyse documentaire et comparaison des résultats | 97 |
| Transition vers l'enseignement postsecondaire | 98 |
| Taux de rétention | 101 |
| Revenu | 102 |
| Conclusion | 105 |
| Références..... | 107 |

**Des tables des matières individuelles contenant des sections de résultats pour chaque province sont fournies dans les pages suivantes.*

Pour passer directement au rapport, voir le [sommaire](#).

Nouveau-Brunswick : Table des matières

| | |
|---|----|
| Échantillon - Diplômés du secondaire | 16 |
| Transition vers l'éducation postsecondaire | 16 |
| Transition vers l'université | 17 |
| Personnes ayant pris un temps de congé – Université | 21 |
| Transition vers le collège | 22 |
| Personnes ayant pris un temps de congé – Collège | 25 |
| Taux de rétention et de retour des diplômés à l'échelle interprovinciale | 26 |
| Taux de rétention des diplômés | 27 |
| Taux de retour des diplômés de l'enseignement postsecondaire du N.-B. provenant de l'extérieur de la province | 31 |
| Rétention interprovinciale des décrocheurs de l'enseignement postsecondaire | 32 |
| Province d'emploi : Diplômés | 33 |
| Province d'emploi : Décrocheurs de l'enseignement postsecondaire | 35 |
| Revenu des diplômés et des décrocheurs de l'enseignement postsecondaire | 36 |
| Revenu médian des diplômés | 36 |
| Revenu médian des décrocheurs de l'enseignement postsecondaire | 40 |

Nouveau-Brunswick : Liste des tableaux

| | |
|--|----|
| Tableau 1 : Diplômés de l'enseignement secondaire au N.-B. | 16 |
| Tableau 2 : Taux de rétention à un an des diplômés, par sexe – N.-B. | 28 |
| Tableau 3 : Taux de rétention des diplômés à 3 ans, selon le sexe – N.-B. | 29 |
| Tableau 4 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 1 an après l'obtention du diplôme, par sexe - Diplômés du N.-B. | 38 |
| Tableau 5 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 1 an après l'obtention du diplôme, par sexe - Diplômés du N.-B. | 39 |
| Tableau 6 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 1 an après l'obtention du diplôme, par domaine d'études - Diplômés de l'université du N.-B. | 39 |
| Tableau 7 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 1 an après l'obtention du diplôme, par domaine d'études - Diplômés des collèges du N.-B. | 40 |
| Tableau 8 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 1 an après la dernière inscription, selon le sexe – Décrocheurs de l'enseignement postsecondaire du N.-B. | 42 |
| Tableau 9 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 3 ans après la dernière inscription, selon le sexe – Décrocheurs de l'enseignement postsecondaire du N.-B. | 42 |

Nouveau-Brunswick : Liste des figures

| | |
|---|----|
| Figure 1 : Transition vers les études postsecondaires - Diplômés du secondaire du N.-B. | 17 |
| Figure 2 : Transition vers l'université - Diplômés de l'école secondaire du N.-B. | 18 |
| Figure 3 : Transition vers l'université, par sexe - Diplômés de l'enseignement secondaire du N.-B. | 18 |
| Figure 4 : Transition vers l'université, selon le lieu - Diplômés du secondaire du N.-B. | 19 |
| Figure 5 : Transition vers l'université, selon la composition de la famille - Diplômés de l'enseignement secondaire du N.-B. | 20 |
| Figure 6 : Transition vers l'université, par revenu familial - Diplômés de l'enseignement secondaire du N.-B. | 20 |
| Figure 7 : Proportion des diplômés du secondaire du N.-B. inscrits à l'université qui ont pris un temps de congé | 21 |
| Figure 8 : Proportion des diplômés des écoles secondaires du N.-B. inscrits à l'université qui ont pris un temps de congé, par sexe. | 22 |
| Figure 9 : Transition vers le collège - Diplômés de l'école secondaire du N.-B. | 23 |
| Figure 10 : Transition vers le collège selon le sexe - Diplômés de l'école secondaire du N.-B. | 23 |
| Figure 11 : Transition vers le collège, selon le lieu - Diplômés du secondaire du N.-B. | 24 |
| Figure 12 : Transition vers l'université, selon la composition de la famille - Diplômés de l'enseignement secondaire du N.-B. | 24 |
| Figure 13 : Transition vers l'université, selon le revenu familial - Diplômés de l'enseignement secondaire du N.-B. | 25 |
| Figure 14 : Proportion des diplômés de l'école secondaire du N.-B. inscrits au collège et qui sont des personnes ayant pris un temps de congé | 26 |
| Figure 15 : Proportion des diplômés du secondaire du N.-B. inscrits au collège qui sont des personnes ayant pris un temps de congé, selon le sexe | 26 |
| Figure 16 : Taux de rétention des diplômés après un an - N.-B. | 27 |
| Figure 17 : Taux de rétention des diplômés à trois ans - N.-B. | 28 |
| Figure 18 : Taux de rétention des diplômés universitaires après un an, par domaine d'études - N.-B. | 30 |
| Figure 19 : Taux de rétention à un an des diplômés des collèges, par domaine d'études - N.-B. | 31 |
| Figure 20 : Taux de retour après un an des résidents du N.-B. qui ont obtenu un diplôme d'un établissement d'enseignement postsecondaire situé à l'extérieur de la province | 32 |
| Figure 21 : Taux de rétention à un an des décrocheurs des études postsecondaires – N.-B. | 33 |
| Figure 22 : Taux de rétention à un an des décrocheurs des études postsecondaires - N.-B. | 33 |
| Figure 23 : Province d'emploi 1 an après l'obtention du diplôme (2015-2019) - Diplômés du N.-B. | 34 |
| Figure 24 : Province d'emploi 3 ans après l'obtention du diplôme (2015-2017) - Diplômés du N.-B. | 35 |

| | |
|--|----|
| Figure 25 : Province d'emploi 1 an après la dernière inscription (2015-2019) - Décrocheurs de l'enseignement postsecondaire du N.-B. | 35 |
| Figure 26 : Province d'emploi 3 ans après la dernière inscription (2015-2017) – Décrocheurs de l'enseignement postsecondaire..... | 36 |
| Figure 27 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 1 an après l'obtention du diplôme - Diplômés du N.-B..... | 37 |
| Figure 28 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 3 ans après l'obtention du diplôme - Diplômés du N.-B..... | 38 |
| Figure 29 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 1 an après la dernière inscription – Décrocheurs de l'enseignement postsecondaire du N.-B..... | 41 |
| Figure 30 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 3 ans après la dernière inscription – Décrocheurs de l'enseignement postsecondaire du N.-B..... | 41 |

Terre-Neuve-et-Labrador : Table des matières

| | |
|---|----|
| Échantillon – Diplômés du secondaire | 43 |
| Transition vers l'enseignement postsecondaire | 43 |
| Transition vers l'université | 44 |
| Personnes ayant pris un temps de congé – Université | 47 |
| Transition vers le collège | 49 |
| Personnes ayant pris un temps de congé – Études collégiales | 52 |
| Taux de rétention interprovinciale des diplômés..... | 53 |
| Taux de rétention des diplômés..... | 53 |
| Taux de retour des diplômés de l'enseignement postsecondaire de T.-N.-L. provenant de l'extérieur de la province..... | 57 |
| Rétention interprovinciale des décrocheurs de l'enseignement postsecondaire..... | 58 |
| Province d'emploi : Diplômés | 59 |
| Province d'emploi : Décrocheurs de l'enseignement postsecondaire..... | 61 |
| Revenu des diplômés et des décrocheurs de l'enseignement postsecondaire | 62 |
| Revenu médian des diplômés | 62 |
| Revenu médian des décrocheurs de l'enseignement postsecondaire..... | 67 |

Terre-Neuve-et-Labrador : Liste des tableaux

| | |
|---|----|
| Tableau 10 : Diplômés du secondaire à T.-N.-L..... | 43 |
| Tableau 11 : Taux de rétention des diplômés à 1 an, par sexe – T.-N.-L. | 55 |
| Tableau 12 : Taux de rétention des diplômés à 3 ans, selon le sexe - T.-N.-L. | 55 |
| Tableau 13 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 1 an après l'obtention du diplôme, selon le sexe - Diplômés de T.-N.-L. | 64 |
| Tableau 14 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 3 ans après l'obtention du diplôme, selon le sexe - Diplômés de T.-N.-L. | 65 |
| Tableau 15 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) un an après l'obtention du diplôme, par domaine d'études - Diplômés des universités de T.-N.-L..... | 66 |
| Tableau 16 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 1 an après l'obtention du diplôme, par domaine d'études - Diplômés des collèges de T.-N.-L..... | 66 |
| Tableau 17 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) un an après la dernière inscription, selon le sexe – Décrocheurs de l'enseignement postsecondaire de T.-N.-L. | 68 |
| Tableau 18 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 3 ans après la dernière inscription, selon le sexe – décrocheurs non diplômés de l'enseignement postsecondaire de T.-N.-L. | 69 |

Terre-Neuve-et-Labrador : Liste des figures

| | |
|--|----|
| Figure 31 : Transition vers les études postsecondaires - Diplômés du secondaire de T.-N.-L..... | 44 |
| Figure 32 : Transition vers l'université - Diplômés du secondaire de T.-N.-L..... | 45 |
| Figure 33 : Transition vers l'université, selon le sexe - Diplômés de l'enseignement secondaire de T.-N.-L. | 45 |
| Figure 34 : Transition vers l'université, selon le lieu - Diplômés du secondaire de T.-N.-L. | 46 |
| Figure 35 : Transition vers l'université, selon la composition de la famille - Diplômés de l'enseignement secondaire de T.-N.-L. | 46 |
| Figure 36 : Transition vers l'université, selon le revenu familial - Diplômés du secondaire de T.-N.-L. | 47 |
| Figure 37 : Proportion de diplômés du secondaire de T.-N.-L. inscrits à l'université qui ont pris un temps de congé | 48 |
| Figure 38 : Proportion de diplômés des écoles secondaires de T.-N.-L. inscrits à l'université et qui ont pris un temps de congé, selon le sexe | 48 |
| Figure 39 : Transition vers le collège - Diplômés de l'école secondaire de T.-N.-L. | 49 |
| Figure 40 : Transition vers le collège, selon le sexe - Diplômés de l'école secondaire de T.-N.-L. ... | 50 |
| Figure 41 : Transition vers le collège, selon le lieu - Diplômés du secondaire de T.-N.-L. | 50 |
| Figure 42 : Transition vers le collège, selon la composition de la famille - Diplômés du secondaire de T.-N.-L. | 51 |
| Figure 43 : Transition vers le collège, selon le revenu familial - Diplômés du secondaire de T.-N.-L. | 52 |
| Figure 44 : Proportion de diplômés du secondaire de T.-N.-L. inscrits au collège et qui ont pris un temps de congé..... | 52 |
| Figure 45 : Proportion des diplômés du secondaire de T.-N.-L. inscrits au collège qui ont pris un temps de congé, selon le sexe | 53 |
| Figure 46 : Taux de rétention des diplômés à 1 an - T.-N.-L. | 54 |
| Figure 47 : Taux de rétention des diplômés à 3 ans - T.-N.-L. | 54 |
| Figure 48 : Taux de rétention à 1 an des diplômés universitaires, par domaine d'études – T.-N.-L. | 56 |
| Figure 49 : Taux de rétention à 1 an des diplômés du collégial, par domaine d'études – T.-N.-L. | 57 |
| Figure 50 : Taux de retour après 1 an des résidents de T.-N.-L. qui ont obtenu un diplôme d'un établissement d'enseignement postsecondaire à l'extérieur de la province..... | 58 |
| Figure 51 : Taux de rétention à 1 an des décrocheurs des études postsecondaires – T.-N.-L. | 59 |
| Figure 52 : Taux de rétention à 3 ans des décrocheurs de l'enseignement postsecondaire – T.-N.-L. | 59 |
| Figure 53 : Province d'emploi 1 an après l'obtention du diplôme (2015-2019) - Diplômés de T.-N.-L. | 60 |

| | |
|--|----|
| Figure 54 : Province d'emploi 3 ans après l'obtention du diplôme (2015-2019) - Diplômés de T.-N.-L. | 61 |
| Figure 55 : Province d'emploi 1 an après la dernière inscription (2015-2019) – Décrocheurs de l'enseignement postsecondaire de T.-N.-L..... | 61 |
| Figure 56 : Province d'emploi 3 ans après la dernière inscription (2015-2017) – Décrocheurs de l'enseignement postsecondaire de T.-N.-L..... | 62 |
| Figure 57 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 1 an après l'obtention du diplôme - Diplômés de T.-N.-L. | 63 |
| Figure 58 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 3 ans après l'obtention du diplôme - Diplômés de T.-N.-L. | 64 |
| Figure 59 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 1 an après la dernière inscription – Décrocheurs de l'enseignement postsecondaire de T.-N.-L. | 67 |
| Figure 60 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) trois ans après la dernière inscription – Décrocheurs de l'enseignement postsecondaire de T.-N.-L. | 68 |

Nouvelle-Écosse : Table des matières

| | |
|---|----|
| Échantillon - Diplômés du secondaire | 70 |
| Transition vers l'enseignement postsecondaire | 70 |
| Transition vers l'université | 71 |
| Personnes ayant pris un temps de congé – Université | 75 |
| Transition vers le collège | 76 |
| Personnes ayant pris un temps de congé – Collège | 79 |
| Taux de rétention interprovinciale des diplômés..... | 80 |
| Taux de rétention des diplômés..... | 81 |
| Taux de retour des diplômés de l'enseignement postsecondaire de la N.-É. provenant de l'extérieur de la province..... | 85 |
| Rétention interprovinciale des décrocheurs de l'enseignement postsecondaire..... | 85 |
| Province d'emploi : Diplômés | 87 |
| Province d'emploi : Décrocheurs de l'enseignement postsecondaire..... | 89 |
| Revenu des diplômés et des décrocheurs de l'enseignement postsecondaire | 90 |
| Revenu médian des diplômés | 90 |
| Revenu médian des décrocheurs de l'enseignement postsecondaire | 94 |

Nouvelle-Écosse : Liste des tableaux

| | |
|---|----|
| Tableau 19 : Diplômés de l'enseignement secondaire en N.-É..... | 70 |
| Tableau 20 : Taux de rétention à 1 an des diplômés, par sexe – N.-É..... | 82 |
| Tableau 21 : Taux de rétention à 3 ans des diplômés, par sexe – N.-É. | 83 |
| Tableau 22 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 1 an après l'obtention du diplôme, par sexe - Diplômés de la N.-É..... | 92 |
| Tableau 23 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 3 ans après l'obtention du diplôme, selon le sexe - Diplômés de la N.-É..... | 93 |
| Tableau 24 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 1 an après l'obtention du diplôme, par domaine d'études - Diplômés universitaires de la N.-É. | 93 |
| Tableau 25 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 1 an après l'obtention du diplôme, par domaine d'études - Diplômés du collégial de la N.-É..... | 94 |
| Tableau 26 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) un an après la dernière inscription, selon le sexe – Décrocheurs des études postsecondaires de la N.-É..... | 95 |
| Tableau 27 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 3 ans après la dernière inscription, selon le sexe – Décrocheurs de l'enseignement postsecondaire de la N.-É..... | 96 |

Nouvelle-Écosse : Liste des figures

| | |
|--|----|
| Figure 61 : Transition vers les études postsecondaires - Diplômés du secondaire de la N.-É. | 71 |
| Figure 62 : Transition vers l'université - Diplômés de l'enseignement secondaire de la N.-É. | 72 |
| Figure 63 : Transition vers l'université, par sexe - Diplômés de l'enseignement secondaire de la N.-É. | 72 |
| Figure 64 : Transition vers l'université, selon le lieu - Diplômés du secondaire de la N.-É. | 73 |
| Figure 65 : Transition vers l'université, selon la composition de la famille - Diplômés de l'enseignement secondaire de la N.-É. | 74 |
| Figure 66 : Transition vers l'université, selon le revenu familial - Diplômés du secondaire de la N.-É. | 74 |
| Figure 67 : Proportion de diplômés de l'école secondaire de la N.-É. inscrits à l'université qui sont des étudiants ayant pris un temps de congé | 75 |
| Figure 68 : Proportion de diplômés du secondaire de la N.-É. inscrits à l'université qui ont pris un temps de congé, selon le sexe | 76 |
| Figure 69 : Transition vers le collège - Diplômés de l'école secondaire de la N.-É. | 77 |
| Figure 70 : Transition vers le collège, selon le sexe - Diplômés de l'école secondaire de la N.-É. | 77 |
| Figure 71 : Transition vers le collège, selon l'endroit - Diplômés du secondaire de la N.-É. | 78 |
| Figure 72 : Transition vers l'université, selon la composition de la famille - Diplômés de l'école secondaire de la N.-É. | 78 |
| Figure 73 : Transition vers l'université, selon le revenu familial - Diplômés de l'école secondaire de la N.-É. | 79 |
| Figure 74 : Proportion de diplômés de l'enseignement secondaire de la N.-É. inscrits à l'université et qui prennent un temps de congé | 80 |
| Figure 75 : Proportion de diplômés du secondaire de la N.-É. inscrits au collège qui sont des étudiants ayant pris un temps de congé | 80 |
| Figure 76 : Taux de rétention des diplômés à 1 an - N.-É. | 81 |
| Figure 76 : Taux de rétention des diplômés à 3 ans - N.-É. | 82 |
| Figure 78: Taux de rétention à 1 an des diplômés universitaires, par domaine d'études - N.-É. | 84 |
| Figure 79 : Taux de rétention à 1 an des diplômés universitaires, par domaine d'études - N.-É. | 84 |
| Figure 80 : Taux de retour après 1 an des résidents de la N.-É. ayant obtenu un diplôme d'un établissement d'enseignement postsecondaire à l'extérieur de la province | 85 |
| Figure 81 : Taux de rétention à 1 an des décrocheurs de l'enseignement postsecondaire - N.-É. | 86 |
| Figure 82 : Taux de rétention à 3 ans des étudiants décrocheurs des études postsecondaires - N.-É. | 87 |
| Figure 83 : =Province d'emploi 1 an après l'obtention du diplôme (2015-2019) - Diplômés de la N.-É. | 88 |

| | |
|---|----|
| Figure 84 : Province d'emploi 3 ans après l'obtention du diplôme (2015-2017) - Diplômés de la N.-É. | 88 |
| Figure 85 : Province d'emploi 1 an après la dernière inscription (2015-2019) – Décrocheurs de l'enseignement postsecondaire de la N.-É..... | 89 |
| Figure 86 : Province d'emploi 3 ans après la dernière inscription (2015-2017) – Décrocheurs de l'enseignement postsecondaire de la N.-É..... | 90 |
| Figure 87 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 1 an après l'obtention du diplôme - Diplômés de la N.-É. | 91 |
| Figure 88 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 3 ans après l'obtention du diplôme - Diplômés de la N.-É. | 91 |
| Figure 89 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 1 an après la dernière inscription – Décrocheurs de l'enseignement postsecondaire de la N.-É. | 94 |
| Figure 90 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 3 ans après la dernière inscription – Décrocheurs des études postsecondaires – N.-É. | 95 |

Sommaire

Cette étude explore les choix d'études postsecondaires et les résultats sur le marché du travail des diplômés du secondaire dans les provinces atlantiques du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse¹, à l'aide d'un ensemble de données couplées contenant les dossiers scolaires de la maternelle à la douzième année (K-12), les dossiers d'études postsecondaires et les dossiers d'impôt sur le revenu.

Ce rapport couvre trois dimensions de la recherche sur les diplômés de l'enseignement secondaire de chaque province :

- 1) Les **choix des diplômés en matière d'études postsecondaires**.
- 2) **La mobilité interprovinciale et les taux de rétention** des diplômés de l'enseignement secondaire et postsecondaire.
- 3) Les **résultats sur le marché du travail** (emploi et revenu) des diplômés du secondaire et de l'enseignement postsecondaire.

Nouveau-Brunswick (N.-B.) : Faits saillants des résultats

Choix d'études postsecondaires des diplômés du N.-B.

Environ les deux tiers des diplômés du secondaire du N. B. poursuivent des études postsecondaires (université ou collège) quelque part au Canada.

- 40 % des diplômés du secondaire du N. B. s'inscrivent dans une université publique au Canada.
- Environ un quart (24 %) des diplômés du secondaire du N. B. poursuivent des études collégiales.
- Environ 74 % des diplômés du secondaire du N. B. qui fréquentent l'université préfèrent s'inscrire dans une université du N. B. Par ailleurs, environ 90 % des diplômés du secondaire qui s'inscrivent au collège choisissent un établissement dans leur province d'origine (N.-B.).
- 94 % des diplômés du secondaire du N. B. qui passent à l'université le font dans les six mois suivant l'obtention de leur diplôme d'études secondaires, comparativement à 71 % des diplômés du secondaire qui passent au collège dans le même délai.

¹ La province atlantique de l'Île-du-Prince-Édouard n'est pas incluse dans cette étude en raison de données insuffisantes.

- Seulement 6 % des diplômés du secondaire du N. B. qui passent à l'université le font plus tard (entre 6 mois et 2 ans après l'obtention du diplôme), alors que c'est le cas de 29 % des personnes inscrites au collège.

Mobilité interprovinciale et taux de rétention des diplômés du N. B.

Au N. B., les diplômés des collèges affichent les taux de rétention interprovinciale les plus élevés (93 %), comparativement aux diplômés universitaires (87 %) et aux « sortants* » (89 %).

** Le terme « décrocheur » désigne un diplômé de l'enseignement secondaire qui ne poursuit pas d'études postsecondaires. Cette terminologie fait référence à leur choix de « quitter » l'éducation formelle après l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires.*

Plus de la moitié des personnes ayant obtenu leur diplôme universitaire à l'extérieur de la province et environ 60 % des personnes ayant obtenu leur diplôme collégial à l'extérieur de la province retournent au N.-B. dans l'année qui suit l'obtention de leur diplôme.

Résultats des diplômés du N. B. sur le marché du travail

La majorité des sortants* (95 %) et des diplômés des collèges (93 %) ont un emploi au N. B. un an après l'obtention de leur diplôme. En comparaison, environ 80 % des diplômés universitaires travaillent au N.-B. un an après l'obtention de leur diplôme.

Un an après l'obtention de leur diplôme, les diplômés universitaires du N. B. gagnent le revenu médian le plus élevé, suivis des diplômés des collèges et des décrocheurs (diplômés du secondaire qui ne poursuivent pas d'études postsecondaires). Le revenu médian des sortants est environ la moitié de celui des diplômés du collège.

- 1 an après l'obtention de leur diplôme, les diplômés universitaires du N. B. gagnent un revenu médian d'environ 37 000 \$.
- Les diplômés des collèges du N. B. gagnent un revenu médian d'environ 30 000 \$.
- Les sortants du N. B. gagnent un revenu médian d'environ 15 000 \$ - le plus bas de toutes les catégories.

Terre-Neuve-et-Labrador (T.-N.-L.) : Faits saillants des résultats

Choix d'études postsecondaires des diplômés de T.-N.-L.

Environ les deux tiers (~64 %) des diplômés du secondaire de T.-N.-L. poursuivent des études postsecondaires (université ou collège) quelque part au Canada.

- 39 % des diplômés du secondaire de T.-N.-L. s'inscrivent dans une université publique au Canada.
- Environ 25 % des diplômés du secondaire de T.-N.-L. poursuivent des études collégiales au Canada.
- Environ 92 % des diplômés du secondaire de T.-N.-L. qui fréquentent l'université s'inscrivent dans une université de T.-N.-L., tandis qu'environ 96 % de ceux qui s'inscrivent au collège choisissent un établissement de T.-N.-L.
- 96 % des diplômés du secondaire de T.-N.-L. qui passent à l'université le font dans les six mois suivant l'obtention de leur diplôme d'études secondaires, comparativement à 74 % des personnes qui s'inscrivent au collège.
- Seuls 4 % des diplômés de T.-N.-L. qui passent à l'université s'inscrivent plus tard (entre 6 mois et 2 ans après l'obtention du diplôme), alors que c'est le cas de 26 % des étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement collégial.

Mobilité interprovinciale et taux de rétention des diplômés de T.-N.-L.

À T.-N.-L., les sortants* affichent le taux de rétention le plus élevé un an après l'obtention de leur diplôme d'études secondaires (87 %), comparativement aux diplômés du collège (86 %) et de l'université (81 %).

Environ 45 % des personnes ayant obtenu leur diplôme universitaire à l'extérieur de la province et environ 53 % des personnes ayant obtenu leur diplôme collégial à l'extérieur de la province retournent à T.-N.-L. dans l'année qui suit l'obtention de leur diplôme.

Résultats des diplômés de T.-N.-L. sur le marché du travail

La majorité des sortants* (94 %) et des diplômés des collèges (87 %) ont un emploi à T.-N.-L. un an après l'obtention de leur diplôme. En comparaison, environ 79 % des diplômés universitaires travaillent à T.-N.-L. un an après l'obtention de leur diplôme.

Un an après l'obtention de leur diplôme, les diplômés universitaires de T.-N.-L. gagnent le revenu médian le plus élevé, suivis par les diplômés des collèges et les sortants.* Le revenu médian des sortants est inférieur à la moitié du revenu des diplômés universitaires et des diplômés des collèges.

- 1 an après l'obtention de leur diplôme, les diplômés universitaires de T.-N.-L. gagnent un revenu médian d'environ 39 000 \$.
- Les diplômés des collèges de T.-N.-L. gagnent un revenu médian d'environ 29 000 \$.
- Les sortants de T.-N.-L. gagnent un revenu médian d'environ 13 500 \$ - le plus bas de toutes les catégories.

Nouvelle-Écosse (N.-É.) : Faits saillants

Choix d'études postsecondaires des diplômés de la N.-É.

Environ les deux tiers des diplômés du secondaire de la N.-É. poursuivent des études postsecondaires (université ou collège) quelque part au Canada.

- 42 % des diplômés du secondaire de la N.-É. s'inscrivent dans une université publique au Canada.
- Environ 23 % des diplômés du secondaire de la N.-É. optent pour des études collégiales au Canada.
- Environ 81 % des diplômés du secondaire de la N.-É. qui s'inscrivent à l'université le font dans une université de la N.-É., tandis qu'environ 92 % de ceux qui s'inscrivent au collège choisissent un établissement de la N.-É.
- 94 % des diplômés du secondaire de la N.-É. qui passent à l'université le font dans les six mois suivant l'obtention de leur diplôme, contre 70 % des personnes inscrites au collège.
- Seulement 6 % des diplômés du secondaire de la N.-É. qui passent à l'université le font plus tard (entre 6 mois et 2 ans après l'obtention du diplôme), tout comme 30 % des personnes inscrites dans un collège.

Mobilité interprovinciale et taux de rétention des diplômés de la N.-É.

Les diplômés des collèges de la N.-É. affichent les taux de rétention interprovinciale sur un an les plus élevés (90 %) par rapport aux diplômés et aux sortants* de l'université (environ 86 % dans les deux cas).

Plus de la moitié des personnes ayant obtenu leur diplôme universitaire à l'extérieur de la province et environ 60 % des personnes ayant obtenu leur diplôme collégial à l'extérieur de la province retournent en N.-É. dans l'année qui suit l'obtention de leur diplôme.

Résultats des diplômés de la N.-É. sur le marché du travail

La majorité des sortants (95 %) et des diplômés des collèges (92 %) ont un emploi en Nouvelle-Écosse un an après l'obtention de leur diplôme. Environ 84 % des diplômés universitaires travaillent en Nouvelle-Écosse un an après l'obtention de leur diplôme.

Un an après l'obtention de leur diplôme, les diplômés universitaires de la N.-É. gagnent le revenu médian le plus élevé, suivis par les diplômés des collèges, puis par les sortants*. Le revenu médian des sortants est presque deux fois moins élevé que celui des diplômés du collégial.

- Un an après l'obtention de leur diplôme, les diplômés universitaires de la N.-É. gagnent un revenu médian d'environ 35 000 \$.
- Les diplômés des collèges de la Nouvelle-Écosse gagnent un revenu médian d'environ 29 000 \$.
- Les sortants de la N.-É. gagnent un revenu médian d'environ 15 000 \$ - le plus bas de toutes les catégories.

Principaux enseignements

Dans l'ensemble, nous observons des tendances similaires dans les décisions des diplômés en matière d'études postsecondaires, de persévérance et d'emploi dans les trois provinces, avec seulement de légères variations.

Par exemple, environ les deux tiers des diplômés du secondaire du N.-B., de T.-N.-L. et de la N.-É. poursuivent des études postsecondaires quelque part au Canada, des proportions semblables allant à l'université (~40 %) ou au collège (~24 %). De même, le délai dans lequel les diplômés s'inscrivent aux études postsecondaires est assez uniforme – 90 % des diplômés de toutes les provinces fréquentent l'université et environ 70 % le collège dans les six mois suivant l'obtention de leur diplôme d'études secondaires.

Nous observons toutefois des variations provinciales dans le choix de l'établissement d'enseignement postsecondaire. Bien que la majorité des diplômés du secondaire préfèrent fréquenter une université dans leur province d'origine, la proportion varie entre plus de 90 % des diplômés de T.-N.-L. qui s'inscrivent dans une université de T.-N.-L. et 74 % des diplômés du N.-B. qui choisissent de fréquenter une université du N.-B. De même, il existe une différence dans les taux de rétention à un an des provinces : alors que les diplômés des collèges ont le taux de rétention à un an le plus élevé au N.-B. et en N.-É., les sortants (diplômés du secondaire qui ne poursuivent pas d'études postsecondaires) ont le taux de rétention à un an le plus élevé à T.-N.-L. Parmi les trois provinces, le taux de rétention à un an est légèrement inférieur à T.-N.-L.

Malgré ces variations, les résultats en matière d'emploi dans la région semblent cohérents, la majorité des sortants et des diplômés des collèges étant employés dans leur province d'origine un an après l'obtention de leur diplôme. La proportion plus faible (~80 %) de diplômés universitaires travaillant dans leur province d'origine suggère que les diplômés universitaires peuvent être plus mobiles dans leur recherche d'emploi.

Nous observons une tendance constante du revenu médian dans les provinces un an après l'obtention du diplôme, les diplômés universitaires gagnant le revenu le plus élevé, suivis des diplômés collégiaux et des sortants. Bien que les diplômés de l'enseignement collégial gagnent à peu près la même chose (~30 000 \$) dans chaque province, l'écart de revenus entre les diplômés de l'enseignement collégial et les sortants varie quelque peu. L'écart le plus important entre les niveaux d'éducation est observé à T.-N.-L., où les diplômés universitaires gagnent le

plus (39 000 \$) et les sortants le moins (13 500 \$) par rapport à leurs cohortes du N.-B. et de la N.-É. Cet écart est le plus faible en N.-É., où les diplômés universitaires gagnent environ 35 000 \$ et les sortants environ 15 000 \$.

En fin de compte, les résultats suggèrent que dans les provinces atlantiques du N.-B., de T.-N.-L. et de la N.-É., les diplômés affichent des liens avec leur province d'origine. Ceux qui poursuivent des études supérieures choisissent souvent de le faire dans leur province d'origine - et ceux qui étudient dans leur province d'origine ont tendance à rester et à travailler dans leur province d'origine après avoir obtenu leur diplôme. Même parmi ceux qui quittent leur province d'origine pour poursuivre des études postsecondaires ailleurs, environ la moitié des diplômés universitaires et près de 60 % des diplômés collégiaux retournent dans leur province d'origine après avoir obtenu leur diplôme.

Bien qu'il y ait certaines différences dans les résultats (par exemple entre les diplômés des collèges et des universités), nous constatons que la majorité des diplômés des écoles secondaires, des collèges et des universités contribuent à leur économie locale en fréquentant les établissements d'enseignement postsecondaire locaux et/ou en travaillant comme membres de la population active locale peu de temps après l'obtention de leur diplôme.

Ces résultats sont limités à une petite fenêtre d'observation en raison de la disponibilité des données. Toutefois, la disponibilité de données pour des années supplémentaires permettrait d'observer, dans le cadre de futures itérations de ce travail, les tendances à plus long terme en matière de rétention des diplômés et de croissance des revenus au sein des provinces de l'Atlantique et entre celles-ci.

Introduction

La présente étude explore divers aspects des choix d'études postsecondaires et des résultats sur le marché du travail chez les diplômés du secondaire dans trois provinces de l'Atlantique² :

Nouveau-Brunswick (N.-B.)

Terre-Neuve-et-Labrador (T.-N.-L.)

Nouvelle-Écosse (N.-É.)

L'étude a été menée au sein du Centre de données de recherche (CDR) de Statistique Canada au N.-B. Elle s'appuie sur un ensemble de données couplées qui combinent les dossiers scolaires de la maternelle à la 12^e année de ces trois provinces avec les dossiers sur l'éducation postsecondaire et l'impôt sur le revenu de Statistique Canada.

La recherche est divisée en trois dimensions, chacune se concentrant sur différents résultats parmi les diplômés de l'enseignement secondaire :

- 1) Les **choix d'études postsecondaires** des diplômés du secondaire (*c.-à-d. la transition vers les études postsecondaires*).
- 2) **La mobilité interprovinciale et les taux de rétention** des diplômés de l'enseignement secondaire et de l'enseignement postsecondaire.
- 3) Les **résultats sur le marché du travail** (y compris l'emploi et le revenu gagné) des diplômés de l'enseignement secondaire et postsecondaire.

Contexte

Pour les systèmes éducatifs provinciaux, l'expérience et les résultats des diplômés lors de leur transition de l'enseignement public à la vie active sont des indicateurs essentiels de réussite. Cependant, sans accès à des données liées à l'éducation et à l'emploi, les gouvernements ont une capacité limitée à suivre efficacement les transitions et les parcours des étudiants. En donnant accès à des statistiques normalisées, précises et opportunes pour les provinces de l'Atlantique, cette étude vise à relever ce défi et à fournir des preuves précieuses qui peuvent être utilisées pour éclairer les discussions et les décisions politiques.

Une étude de Statistique Canada (2019) comparant les revenus selon le niveau d'éducation au Canada indique qu'un niveau d'éducation plus élevé est l'un des facteurs les plus importants pour gagner un salaire plus élevé. L'étude montre, par exemple, que les femmes titulaires d'un baccalauréat au Canada gagnent environ 40 % de plus que les femmes titulaires d'un diplôme d'études collégiales et environ 60 % de plus que les femmes titulaires d'un diplôme d'études secondaires (Statistique Canada [StatCan], 2019) - bien qu'il existe des variations provinciales,

² La province atlantique de l'Île-du-Prince-Édouard n'est pas incluse dans cette étude en raison d'une disponibilité insuffisante des données.

certaines régions du Canada enregistrant des gains plus élevés que d'autres pour tous les niveaux d'éducation.

En raison de ces variations régionales des revenus, le niveau d'études peut être encore plus important pour les jeunes du Canada atlantique et leurs futurs résultats sur le marché du travail. Une étude récente d'Eisen et Palacios (2023) compare le revenu d'emploi médian dans les provinces de l'Atlantique à la moyenne nationale. Leurs conclusions suggèrent que les provinces de l'Atlantique accusent un retard par rapport au reste du pays en termes de revenu d'emploi et de taux d'emploi, ce qui a été attribué à des facteurs tels que le vieillissement de la population et la nature saisonnière de l'emploi dans ces régions.

Compte tenu des défis démographiques de la région de l'Atlantique, il est important non seulement de comprendre et de soutenir la transition des diplômés du secondaire de la région de l'Atlantique à l'enseignement postsecondaire, mais aussi de comprendre la rétention et l'emploi des diplômés dans la région, ainsi que la probabilité de retour des personnes qui quittent leur province d'origine pour étudier ailleurs.

Le suivi des transitions et des parcours des étudiants dans l'enseignement supérieur et/ou sur le marché du travail dans la région nous permet de mieux comprendre l'impact des systèmes et des politiques éducatifs existants, et les résultats peuvent être utilisés pour élaborer des politiques plus fines axées sur l'amélioration des parcours dans les écoles publiques, l'enseignement postsecondaire et le marché du travail. En fin de compte, ces politiques peuvent se traduire par une augmentation des taux de participation à l'enseignement postsecondaire et une meilleure adéquation des compétences entre l'éducation et l'emploi.

Données et méthodologie

Données

L'analyse de cette étude s'appuie sur un ensemble de données liées au niveau de l'étudiant qui relie les dossiers scolaires de la maternelle à la 12^e année fournis par les ministères de l'Éducation du Nouveau-Brunswick (N.-B.), de Terre-Neuve-et-Labrador (T.-N.-L.) et de la Nouvelle-Écosse (N.-É.) avec les dossiers d'éducation postsecondaire et les dossiers d'impôt sur le revenu disponibles auprès de Statistique Canada pour un ensemble de données combiné accessible par le Centre de données de recherche (CDR) de Statistique Canada au Nouveau-Brunswick.

| Nom des données | Type de données | Années de disponibilité |
|--|---|-------------------------|
| Dossiers scolaires de la maternelle à la 12^e année | Données démographiques sur les élèves des écoles publiques | 2012-2020* |
| Système d'information postsecondaire (SIP) | Inscriptions et diplômés des établissements postsecondaires publics canadiens | 2012-2021** |
| Fichier des familles T1 (FFT1) | Impôt sur le revenu provenant du fichier de la famille T1 | 2012-2020*** |

* Années académiques. Les données de l'Î.-P.-É. n'étaient pas disponibles au début de l'étude.

** Disponible jusqu'en avril de l'année indiquée.

*** Années civiles.

Dossiers scolaires de la maternelle à la 12^e année

L'ensemble de données sur les dossiers scolaires de la maternelle à la 12^e année contient des informations sur les élèves des écoles publiques du N.-B., de T.-N.-L. et de la N.-É., de la maternelle (« primaire » en N.-É.) à la 12^e année. Il comprend des informations sur chaque élève, l'école qu'il a fréquentée, ses matières et des informations sur les cours pour les matières de la 10^e à la 12^e année. L'ensemble des données contient des informations sur les élèves inscrits dans les écoles publiques en fonction de données démographiques de base telles que le sexe et la province de résidence, ainsi que des informations scolaires telles que le nom de l'école, le niveau scolaire, le programme d'études, l'année d'inscription et l'année d'obtention du diplôme. Les données sont disponibles pour les années scolaires 2012-2013 à 2019-2020.

Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP)

Le SIEP est un ensemble de données nationales qui fournit des informations sur les diplômés de tous les établissements d'enseignement postsecondaire financés par l'État au Canada. Il contient des dossiers longitudinaux sur les étudiants qui permettent d'analyser les questions relatives à l'enseignement postsecondaire, notamment l'inscription, la persévérance, l'obtention d'un diplôme et le programme d'études. À partir du SIEP, il est possible de ventiler les

profils démographiques des diplômés du secondaire (à partir des dossiers scolaires de la maternelle à la 12^e année) qui se sont inscrits dans un établissement postsecondaire public au Canada, selon le sexe, le type d'établissement (université ou collège), le moment de l'inscription (dans les 6 mois ou entre 6 mois et 2 ans après l'obtention du diplôme) et le lieu où se trouve l'établissement d'enseignement postsecondaire.

Le SIEP fournit également des détails sur le type de programme suivi par les étudiants inscrits et diplômés, ainsi que sur leur domaine d'études. Les personnes qui n'ont pas terminé un programme d'études postsecondaires dans un certain délai peuvent être repérées en utilisant l'année d'inscription et l'absence d'année d'obtention du diplôme. Le SIEP exclut les informations sur les programmes d'apprentissage ou les programmes prétechnologiques.

Fichier des familles T1 (FFT1)

Le FFT1 contient des données fiscales dérivées de l'annexe T1 de l'impôt sur le revenu canadien et combine des informations provenant des fichiers T1 et T4. Il renferme des caractéristiques démographiques et géographiques telles que l'âge, la province d'imposition et la province de résidence au 31 décembre de l'année d'imposition, ainsi que des informations sur les revenus des familles de recensement, des personnes en âge de travailler et des personnes âgées.

Dans le FFT1, un indicateur de composition familiale permet de déterminer si un diplômé de l'enseignement secondaire réside dans un couple ou dans une famille monoparentale. L'indicateur est basé sur le concept de Statistique Canada des familles de recensement qui comprennent les couples mariés ou en union libre, avec ou sans enfants, ou les parents seuls avec au moins un enfant résidant dans le même logement. Les personnes qui n'entrent pas dans ces catégories sont classées comme « personnes n'appartenant pas à une famille de recensement »³.

L'ensemble des données du FFT1 fournit également des informations sur le revenu familial afin de déterminer si une personne réside dans un ménage à faible revenu ou non. La mesure de faible revenu (MFR) est un indicateur relatif de faible revenu, fixé à 50 % du revenu familial médian ajusté pour tenir compte des besoins variables des familles⁴. Les familles sont considérées comme étant à faible revenu si leurs revenus sont inférieurs à la MFR spécifique à leur type et taille de famille.

³ Les personnes ne faisant pas partie d'une famille de recensement comprennent les personnes vivant seules ou au sein d'un ménage, mais ne faisant pas partie d'un couple ou d'une famille monoparentale. ([StatCan, 2023a](#))

⁴ Des ajustements sont effectués en fonction de la taille de la famille, chaque adulte ou enfant supplémentaire de plus de 15 ans augmentant les besoins de 40 % du premier adulte, et chaque enfant de moins de 16 ans augmentant les besoins de 30 % du premier adulte. ([StatCan, 2023a](#))

Méthodologie

Transition vers l'enseignement postsecondaire

Nous utilisons les définitions et méthodologies suivantes tout au long de l'analyse pour examiner les décisions des étudiants en matière d'éducation et de transition :

Diplômés de l'enseignement secondaire

Les étudiants qui ont obtenu un diplôme d'une école secondaire publique au N.-B., à T.-N.-L. ou en N.-É. sont identifiés dans les dossiers scolaires de la maternelle à la 12^e année. Tous les diplômés du secondaire sont considérés comme ayant terminé leurs études à la fin d'une année scolaire, par exemple le 1^{er} juillet 2015 pour l'année scolaire 2014-2015.

Sortants

Les sortants sont des diplômés du secondaire qui n'ont pas fait la transition vers un établissement public d'enseignement postsecondaire (au Canada) dans les deux ans suivant l'obtention de leur diplôme. Si un diplômé a été identifié dans les données des dossiers scolaires de la maternelle à la 12^e année et n'est pas présent dans les données du SIEP dans les deux ans suivant l'obtention de son diplôme, on considère qu'il n'a pas poursuivi d'études postsecondaires et il est classé parmi les sortants.

Transition vers l'enseignement postsecondaire

Les diplômés de l'enseignement secondaire figurant dans les dossiers scolaires de la maternelle à la 12^e année sont reliés aux données du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) afin de déterminer les diplômés qui ont fait la transition vers l'enseignement postsecondaire.

Il convient de noter que l'inscription à des cours préuniversitaires, au programme d'équivalences secondaires, ou encore aux programmes de certification non agréés ou non formels ne sont pas considérés comme une « transition vers l'enseignement postsecondaire ».

La proportion de diplômés du secondaire inscrits et non inscrits dans les universités et les collèges communautaires au Canada est estimée pour chaque cohorte et ventilée en fonction des caractéristiques des étudiants telles que le sexe, la composition de la famille et le revenu familial, ainsi que des indicateurs relatifs au type d'établissement (université ou collège) et au lieu où se trouve l'établissement d'enseignement postsecondaire.

Les données du SIEP s'étendent de 2012 à 2020 (années civiles); toutefois, Statistique Canada limite les résultats du SIEP pour les établissements de T.-N.-L., de l'Î.-P.-E., des collèges du Nouveau-Brunswick, des collèges de l'Ontario et des établissements de la Saskatchewan et du Manitoba avant l'année scolaire 2015-2016.

En conséquence, la transition vers l'analyse des études postsecondaires commence avec la cohorte des diplômés du secondaire de 2015, en mettant l'accent sur leur premier choix d'études postsecondaires après l'obtention du diplôme, sans tenir compte des changements ou des départs ultérieurs.

Persévérants (entrants directs)

Les persévérants ou entrants directs sont les diplômés du secondaire qui sont inscrits dans un établissement d'enseignement postsecondaire dans les six mois suivant l'obtention de leur diplôme. On suppose que les étudiants ont obtenu leur diplôme d'études secondaires au plus tard le 1^{er} juillet de l'année scolaire correspondante et, par conséquent, les étudiants qui entrent directement sont considérés comme étant inscrits dans un établissement d'enseignement postsecondaire avant le 1^{er} janvier de l'année suivante (c'est-à-dire que si un étudiant a obtenu son diplôme le 1^{er} juillet 2015, il sera considéré comme un entrant direct s'il est inscrit dans un établissement d'enseignement postsecondaire le 1^{er} janvier 2016).

Personnes ayant pris un temps de congé

Les diplômés du secondaire inscrits à des cours d'enseignement postsecondaire entre six mois et deux ans après l'obtention de leur diplôme sont considérés comme des personnes ayant pris un temps de congé. On ne peut estimer le nombre de ces personnes décrocheurs que jusqu'à la cohorte de 2019, car les données disponibles se terminent en 2020. Le nombre et la proportion de telles personnes inscrites à l'université et au collège communautaire sont estimés pour chaque cohorte selon le sexe et le type d'établissement (c.-à-d. collège, université).

Des statistiques descriptives concernant les caractéristiques, y compris le niveau et la composition du revenu familial selon les indicateurs du FFT1, sont disponibles pour 98 % des diplômés de l'enseignement secondaire liés au FFT1. Parmi ceux-ci, de 12 à 14 % ne sont pas liés à une famille dans le recensement, ce qui indique un manque d'information fiscale jusqu'à ce qu'ils produisent une déclaration de revenus à l'âge adulte, les classant ainsi dans la catégorie des « personnes ne faisant pas partie d'une famille de recensement ».

Taux de rétention interprovinciale

Rétention interprovinciale des diplômés

Les **taux de rétention** sont déterminés en fonction de la résidence des diplômés au cours des années suivant l'obtention du diplôme, en utilisant la province d'imposition déclarée dans le FFT1 au 31 décembre de l'année d'imposition. Par exemple, le taux de rétention à un an pour les sortants de 2018 est calculé en divisant le nombre de sortants déclarant des impôts en 2019 par le nombre de sortants de 2018 :

$$\text{Taux de rétention à 1 an des sortants en 2018} = \frac{\text{Nbre de sortants ayant déposé une déclaration en 2019}}{\text{Nbre de sortants en 2018}}$$

Détail digne de mention, les observations sur les diplômés de l'enseignement postsecondaire des universités du Canada atlantique commencent principalement à partir de 2017 (cohorte la plus ancienne), tandis que les données sur les diplômés des collèges sont disponibles à partir de 2015. Nous présentons les taux de rétention à un an et à trois ans après l'obtention du diplôme et les ventilons selon l'établissement, le sexe et le domaine d'études⁵.

Les calculs des **taux de retour** sont basés sur les diplômés de l'enseignement secondaire qui ont terminé leurs études postsecondaires en dehors de leur province d'origine. Les taux de retour représentent le pourcentage de ces diplômés qui retournent dans leur province d'origine après l'obtention de leur diplôme et sont calculés en déterminant la proportion de diplômés de ce groupe qui déclarent leur province d'origine comme province d'imposition un an après l'obtention de leur diplôme.

Par exemple, pour les diplômés du secondaire du N.-B. de la cohorte 2018 des diplômés universitaires d'établissements situés à l'extérieur du N.-B., le numérateur du taux de retour après un an comprend le nombre de diplômés universitaires qui ont produit une déclaration de revenus au N.-B. (province d'origine) en 2019. Le dénominateur du taux de retour comprend le nombre de diplômés de la cohorte 2018 :

$$\text{Taux de rétention à 1 an pour les diplômés universitaires (résidents du N.-B.) en 2018} = \frac{\text{Nbre de diplômés universitaires ayant produit une déclaration d'impôt au N.-B. en 2019}}{\text{Nbre de diplômés universitaires en 2018}}$$

Rétention interprovinciale des décrocheurs inscrits à l'enseignement postsecondaire

Les décrocheurs inscrits à l'enseignement postsecondaire sont des diplômés du secondaire qui s'inscrivent à des études postsecondaires, dans leur province d'origine ou à l'extérieur de celle-ci, mais qui ne terminent pas leur programme dans les six ans suivant leur entrée à l'université ou dans les trois ans suivant leur entrée au collège.

Nous calculons le taux de rétention des décrocheurs en utilisant la dernière année d'inscription aux études postsecondaires. Par exemple, le taux de rétention à un an pour les décrocheurs de 2018 est déterminé par le nombre de décrocheurs déclarant des impôts en 2019 divisé par le nombre de décrocheurs de 2018 :

$$\text{Taux de rétention à un an pour les décrocheurs à l'université en 2018} = \frac{\text{Nbre de décrocheurs à l'université ayant déposé une déclaration d'impôt en 2019}}{\text{Nbre de décrocheurs à l'université en 2018}}$$

Nous présentons les taux de rétention à 1 an et à 3 ans et les ventilons par établissement et par sexe.

⁵ Basé sur les groupes primaires de la Classification des programmes d'enseignement (CPE) (StatCan, 2022).

Province d'emploi et revenu

La province d'emploi est déterminée par la province d'imposition déclarée dans le FFT1 un an et trois ans après l'obtention du diplôme, en particulier pour les personnes qui déclarent un revenu gagné (avant impôt).

Le revenu gagné comprend le revenu d'emploi (salaires avant impôt) et le revenu net d'un travail indépendant (revenu brut moins les coûts d'exploitation et la déduction pour amortissement). Le revenu avant impôt peut être négatif, nul ou positif, en fonction de l'activité indépendante nette déclarée.

Les personnes dont le revenu d'activité est nul, c'est-à-dire qui n'ont pas déclaré de revenu d'emploi ni de revenu net d'activité indépendante, ne sont pas classées comme employées.

La province d'emploi est classée comme suit : province d'origine (province d'obtention du diplôme d'études secondaires), Canada atlantique ou reste du Canada.

Nous présentons la province d'emploi des diplômés selon le niveau d'études (secondaire, collégial, universitaire) un an et trois ans après l'obtention du diplôme de leur plus récent programme (ou après la dernière année de fréquentation d'un établissement d'enseignement postsecondaire pour les non-diplômés), et selon le type d'établissement, le sexe et le domaine d'études.

Afin de respecter les règles de confidentialité de Statistique Canada, la province d'emploi des diplômés de l'enseignement postsecondaire (université et collège) est indiquée collectivement pour les diplômés des établissements situés dans la province d'origine et des établissements hors province.

Nous présentons le revenu imposable médian pour chaque cohorte de l'année d'obtention du diplôme (ou pour la dernière année de fréquentation d'un établissement d'enseignement postsecondaire pour les non-diplômés) entre 2015 et 2019. Nous examinons le revenu médian plutôt que le revenu moyen, car le premier est moins affecté dans les cas où est déclaré un revenu nul ou négatif. Toutes les valeurs de revenu ont été converties en dollars constants de 2021.

Limites de l'analyse

En raison de contraintes liées aux données, notre analyse n'a pu englober les diplômés universitaires d'avant 2017. En outre, la divulgation des résultats relatifs au revenu médian sur trois ans par domaine d'études pour les diplômés de l'enseignement postsecondaire a été entravée par la petite taille des échantillons, bien qu'une collecte de données supplémentaire au cours des années suivantes puisse remédier à cette limitation.

L'analyse des résultats des diplômés en ce qui concerne le chômage, en particulier par le truchement de l'assurance-emploi (AE), n'a pas pu être estimée en raison de la petite taille de l'échantillon. En outre, les données disponibles manquent de détails sur les caractéristiques de l'emploi, telles que les heures de travail et la permanence de l'emploi.

Les limites des données signifient que les expériences des étudiants handicapés, des immigrants de première génération ou des groupes minoritaires sur la base de divers facteurs tels que la race, l'ethnicité, le sexe ou l'orientation sexuelle n'ont pas été explorées. Toutefois, l'établissement de liens avec la base de données longitudinale sur l'immigration (BDIM) et les données de recensement permettrait de prendre en compte ces dimensions.

Enfin, il est possible que la pandémie de COVID-19 ait perturbé le cheminement des étudiants sur le plan de l'éducation et du marché du travail, retardant potentiellement l'inscription aux études postsecondaires ou l'achèvement du programme en 2020-2021, ce qui nécessite une analyse plus poussée pour évaluer l'impact de la pandémie.

Les résultats pour chaque province sont présentés dans des sections distinctes, dont les liens figurent ci-dessous :

[Nouveau-Brunswick](#)

[Terre-Neuve-et-Labrador](#)

[Nouvelle-Écosse](#)

Nouveau-Brunswick : Statistiques descriptives

Échantillon - Diplômés du secondaire

Le tableau 1 montre le nombre de diplômés au Nouveau-Brunswick (N.-B.) pour chaque année scolaire, avec une distribution presque égale de femmes et d'hommes.

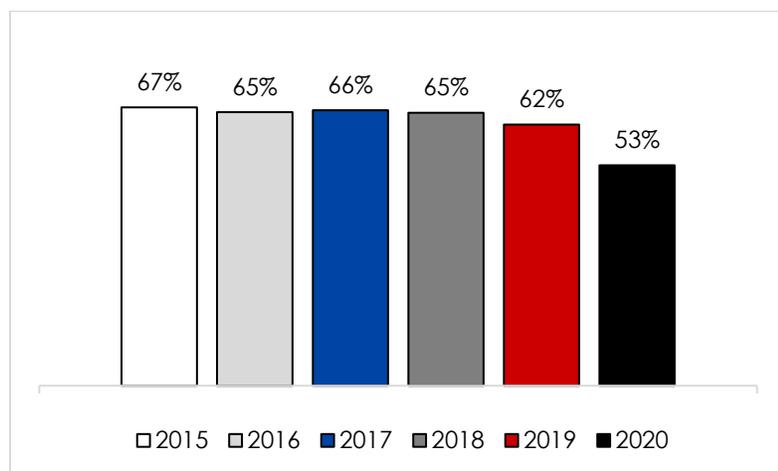
Dans l'ensemble, 96 % des diplômés du N.-B. ont pu être couplés au FFT1. Le taux de couplage est relativement plus faible pour la cohorte la plus récente (2020), ce qui indique que certains diplômés n'ont pas pu être couplés à un recensement familial et qu'ils n'ont peut-être pas encore produit de déclaration de revenus par eux-mêmes (en tant qu'adultes).

Tableau 1 : Diplômés de l'enseignement secondaire au N.-B.

| Année d'obtention du diplôme | Total | Femmes | Hommes | Lien avec le FFT1 (part du total) |
|------------------------------|---------------|-------------|-------------|-----------------------------------|
| 2015 | 7 130 | 50 % | 50 % | 98 % |
| 2016 | 7 240 | 50 % | 50 % | 99 % |
| 2017 | 7 040 | 49 % | 51 % | 98 % |
| 2018 | 6 980 | 50 % | 50 % | 97 % |
| 2019 | 6 780 | 50 % | 50 % | 95 % |
| 2020 | 7 000 | 49 % | 51 % | 90 % |
| Données globales | 42 170 | 50 % | 50 % | 96 % |

Transition vers l'éducation postsecondaire

Environ les deux tiers des diplômés du secondaire du N.-B. poursuivent des études postsecondaires dans des établissements publics (universités ou collèges) au Canada (Figure 1).

Figure 1 : Transition vers les études postsecondaires - Diplômés du secondaire du N.-B.

Nous constatons une baisse notable de la transition vers les études postsecondaires en 2020 parce que les données du SRFP se terminent en 2021. En conséquence, il est impossible de différencier les décrocheurs (*les personnes qui retardent leur inscription aux études postsecondaires de 6 mois à 2 ans après l'obtention de leur diplôme d'études secondaires*) des sortants (*les diplômés du secondaire qui ne poursuivent pas leurs études*).

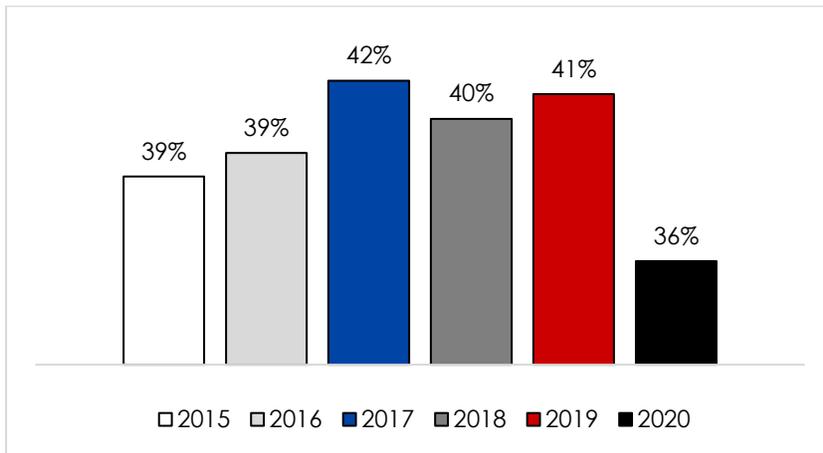
De même, les taux de 2019 affichent une légère baisse par rapport à ceux des années précédentes parce que les données du SIEP se terminent en avril 2021 - moins de deux années complètes depuis juillet 2019 - ce qui rend encore une fois difficile la différenciation entre les personnes qui s'inscrivent à l'école primaire et celles qui quittent l'école. Des années supplémentaires de données montreraient probablement que les taux de transition de 2019 sont similaires à ceux des cohortes de 2015 à 2018; cependant, pour la cohorte de 2020, il est possible que les taux de transition aient été touchés par la pandémie de COVID-19.

Transition vers l'université

Environ 40 % des diplômés du secondaire du N.-B. s'inscrivent dans une université publique au Canada (Figure 2).

Pour la cohorte de 2020, il y a une baisse d'environ 6 points de pourcentage dans la transition vers l'université par rapport à la cohorte de 2019. Cette baisse peut être attribuée au fait que les données du SIEP ne sont disponibles que jusqu'en avril 2021, ce qui nous empêche de faire la distinction entre les personnes ayant pris un temps de congé et les sortants.

Figure 2 : Transition vers l'université - Diplômés de l'école secondaire du N.-B.

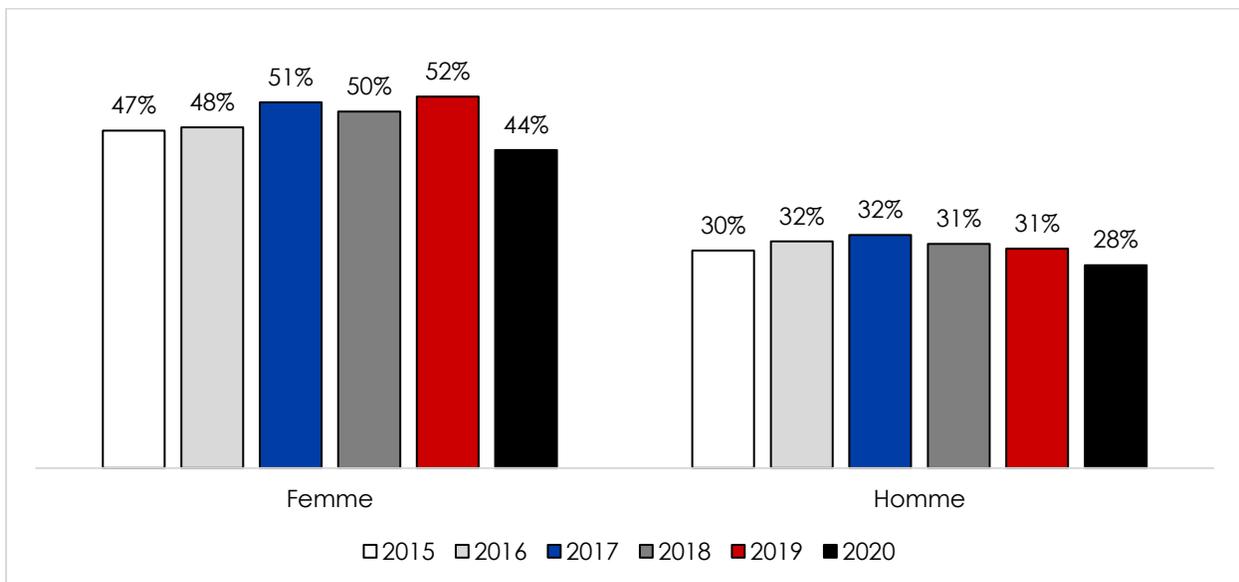


Sexe

La ventilation des taux de transition vers l'université selon le sexe à la figure 3 montre que près de 50 % des diplômées du secondaire au N.-B. finissent par poursuivre des études universitaires. Au contraire, le taux de transition vers l'université pour les diplômés du secondaire de sexe masculin est inférieur d'environ 20 points de pourcentage à celui des femmes.

Comme pour les taux globaux de transition vers l'université, les transitions pour la cohorte de femmes de 2020 sont inférieures de 8 points de pourcentage à celles de la cohorte de 2019. La cohorte masculine de 2019 affiche une baisse de transition relativement plus faible (3 points de pourcentage) par rapport à la cohorte précédente.

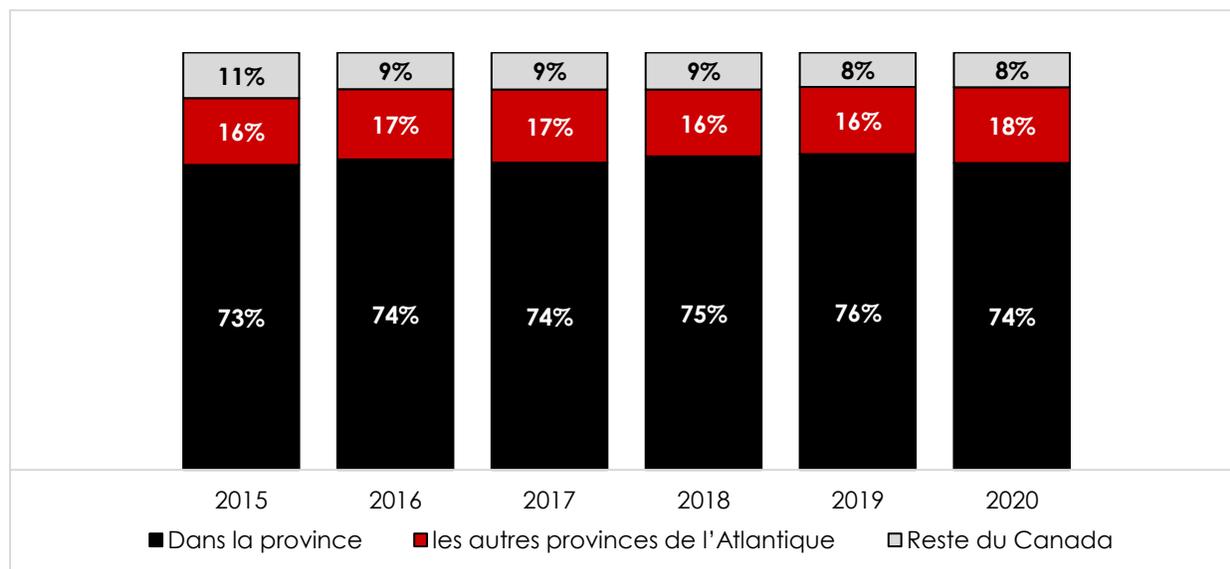
Figure 3 : Transition vers l'université, par sexe - Diplômés de l'enseignement secondaire du N.-B.



Lieu de l'établissement d'enseignement postsecondaire - Université

Parmi les diplômés du secondaire du N.-B. qui s'inscrivent à une université publique, près des trois quarts d'entre eux choisissent de fréquenter une université du N.-B., comme le montre la Figure 4.

Figure 4 : Transition vers l'université, selon le lieu - Diplômés du secondaire du N.-B.

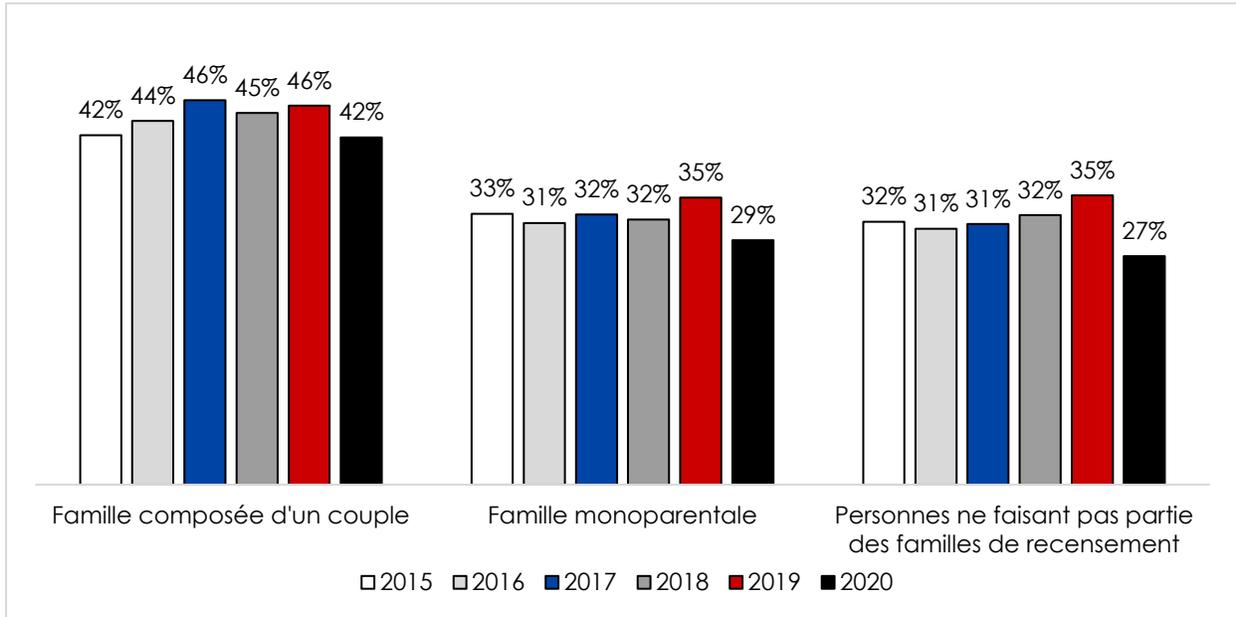


Environ 17 % de ces diplômés demeurent au Canada atlantique (hors du N.-B.) pour leurs études universitaires. Les 9 % restants poursuivent des études de premier cycle dans des universités canadiennes situées à l'extérieur du Canada atlantique.

Composition de la famille

La comparaison de la transition vers l'université en fonction de la composition de la famille (Figure 5) montre qu'environ 44 % des diplômés du secondaire issus de familles comptant un couple poursuivent des études universitaires. Une proportion plus faible (32 %) de diplômés du secondaire issus de familles monoparentales sont susceptibles de s'inscrire à l'université. Les taux sont similaires pour les diplômés de la catégorie « personnes ne faisant pas partie des familles de recensement », ce qui pourrait indiquer que ces personnes ne vivent probablement pas avec d'autres membres de la famille.

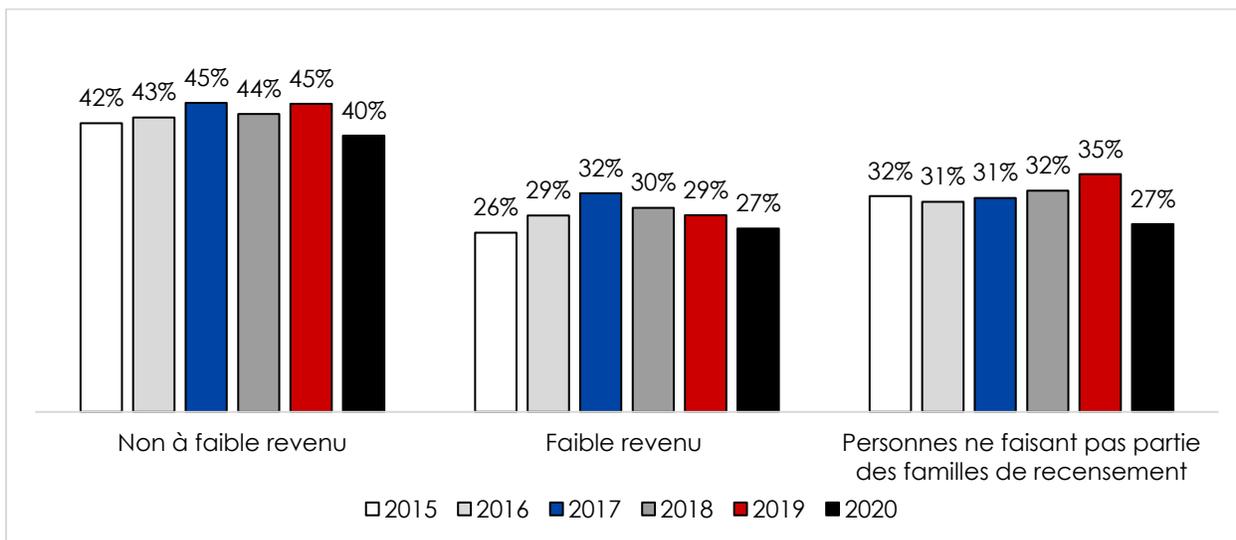
Figure 5 : Transition vers l'université, selon la composition de la famille - Diplômés de l'enseignement secondaire du N.-B.



Revenu familial

Le taux de transition vers l'université chez les diplômés du secondaire du N.-B. augmente en fonction des catégories de revenu (Figure 6). 29 % des diplômés des ménages à faible revenu poursuivent des études universitaires dans les deux ans suivant l'obtention de leur diplôme d'études secondaires, ce qui représente environ 15 points de pourcentage de moins que les diplômés des ménages vivant au-dessus du seuil de faible revenu.

Figure 6 : Transition vers l'université, par revenu familial - Diplômés de l'enseignement secondaire du N.-B.



Personnes ayant pris un temps de congé – Université

La présente section porte sur la proportion de personnes qui ont terminé leurs études secondaires en tant que sous-ensemble des personnes qui ont fait la transition vers l'université.

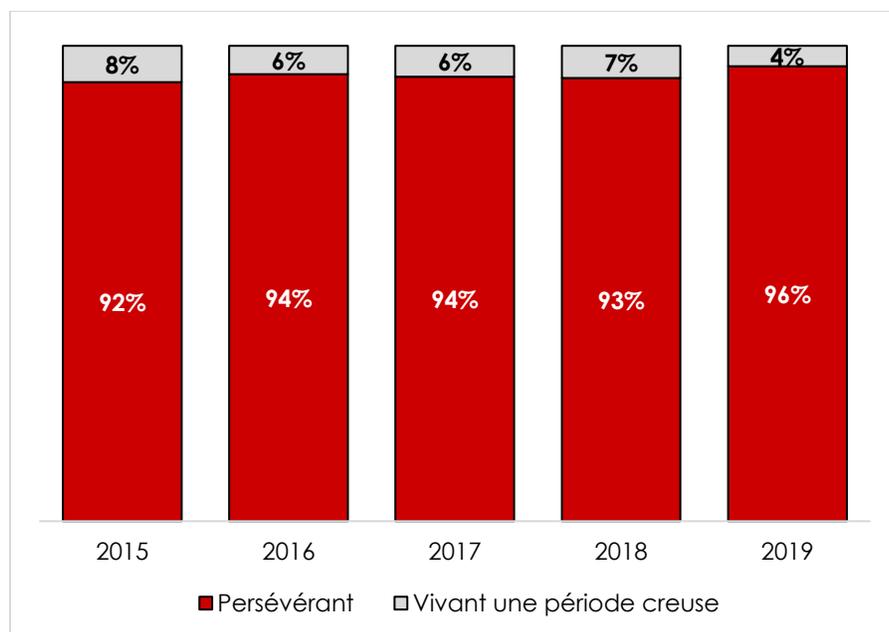
Les personnes ayant pris un temps de congé sont définies comme étant les diplômés du secondaire qui passent à l'enseignement postsecondaire entre 6 mois et 2 ans après la fin de leurs études secondaires, par opposition à ceux qui passent à l'enseignement postsecondaire dans les six mois suivant l'obtention de leur diplôme d'études secondaires (appelés « persévérants »). Il y a un « écart » dans leur transition entre l'enseignement public et l'enseignement postsecondaire.

La proportion de personnes ayant pris un temps de congé est estimée jusqu'à la cohorte 2019, car les données sont disponibles jusqu'en avril 2021 (c'est-à-dire que les personnes ayant pris un temps de congé de la cohorte 2020 ne peuvent pas être observées dans les données actuelles).

La Figure 7 montre qu'une faible proportion des diplômés de l'enseignement secondaire du N.-B. qui passent à l'université sont des personnes ayant pris un temps de congé. La majorité d'entre eux (plus de 90 %) font plutôt la transition dans les six mois suivant l'obtention de leur diplôme d'études secondaires (c.-à-d. les « persévérants »).

La proportion de personnes ayant pris un temps de congé dans la cohorte de 2019 est plus faible que celle des cohortes précédentes, car les données sur les études postsecondaires ne sont pas disponibles pour cette cohorte sur une période de deux ans.

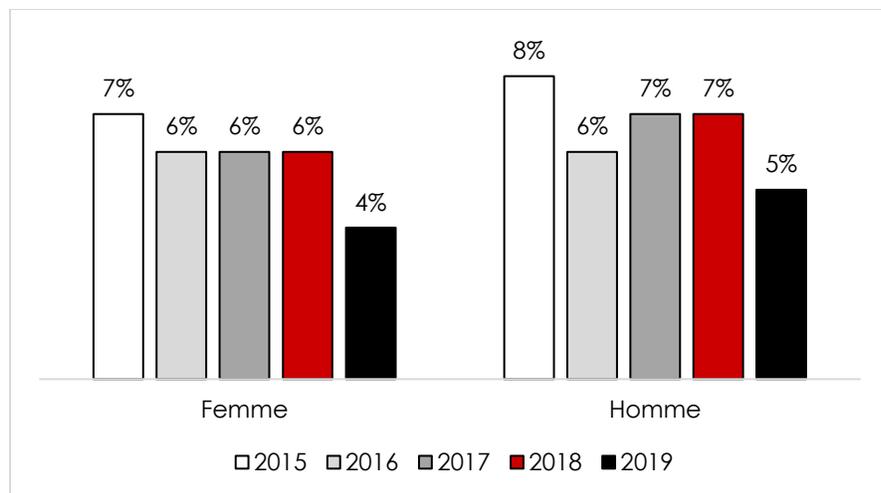
Figure 7 : Proportion des diplômés du secondaire du N.-B. inscrits à l'université qui ont pris un temps de congé



Sexe

La Figure 8 présente la proportion de personnes inscrites à une formation accélérée au N.-B. selon le sexe. En général, la proportion d'étudiants universitaires inscrits à une formation accélérée ne varie pas beaucoup entre les diplômés masculins et féminins des écoles secondaires publiques du N.-B.

Figure 8 : Proportion des diplômés des écoles secondaires du N.-B. inscrits à l'université qui ont pris un temps de congé, par sexe.

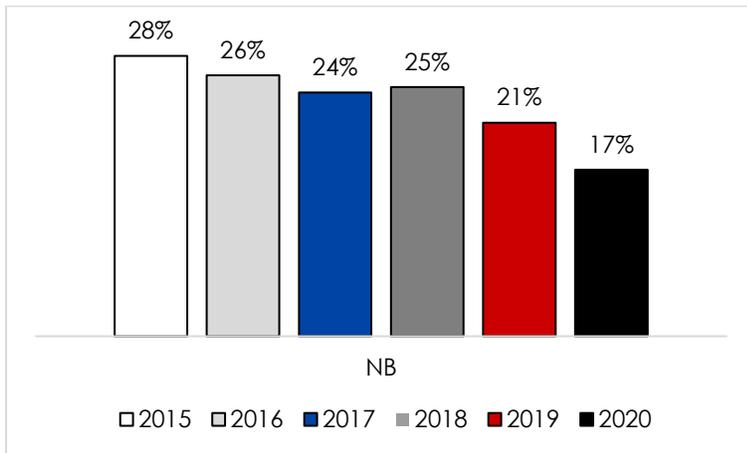


Transition vers le collège

Dans l'ensemble, environ un quart (24 %) des diplômés des écoles secondaires du N.-B. font la transition vers le collège (Figure 9).

Pour la période 2015-2018, 26 % des diplômés du secondaire du N.-B. poursuivent des études collégiales. Cependant, le taux de transition diminue en 2019 et 2020 de 4 et 8 points de pourcentage, respectivement. Cela est dû au fait que les données du SIEP se terminent en avril 2021 et qu'il n'est donc pas possible de différencier les élèves qui ont pris un temps de congé des sortants - une tendance qui se retrouve tout au long de ce rapport dans les différentes catégories.

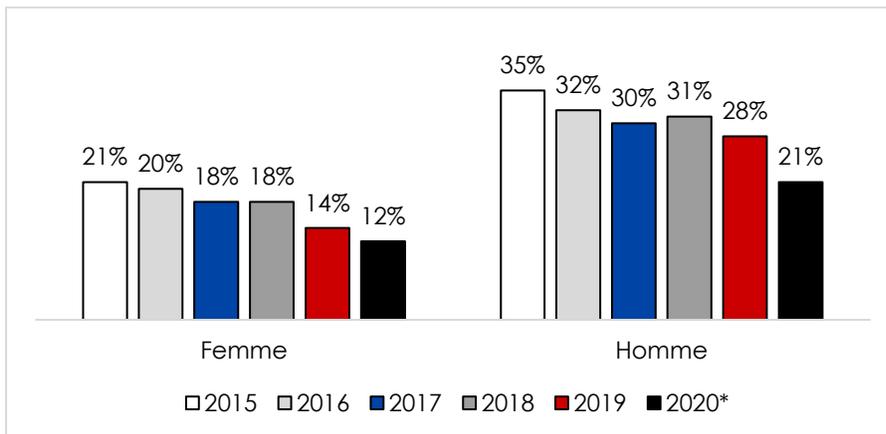
Figure 9 : Transition vers le collège - Diplômés de l'école secondaire du N.-B.



Sexe

La Figure 10 montre qu'environ 30 % des hommes diplômés du secondaire s'inscrivent au collège pour leurs études postsecondaires, tandis que le taux de transition des femmes diplômées du secondaire est inférieur d'environ 12 points de pourcentage. Les taux d'inscription à l'université pour les hommes et les femmes connaissent une baisse en 2019 et 2020, ce qui, une fois de plus, est probablement dû au nombre insuffisant d'années de données pour observer tous les élèves en transition.

Figure 10 : Transition vers le collège selon le sexe - Diplômés de l'école secondaire du N.-B.

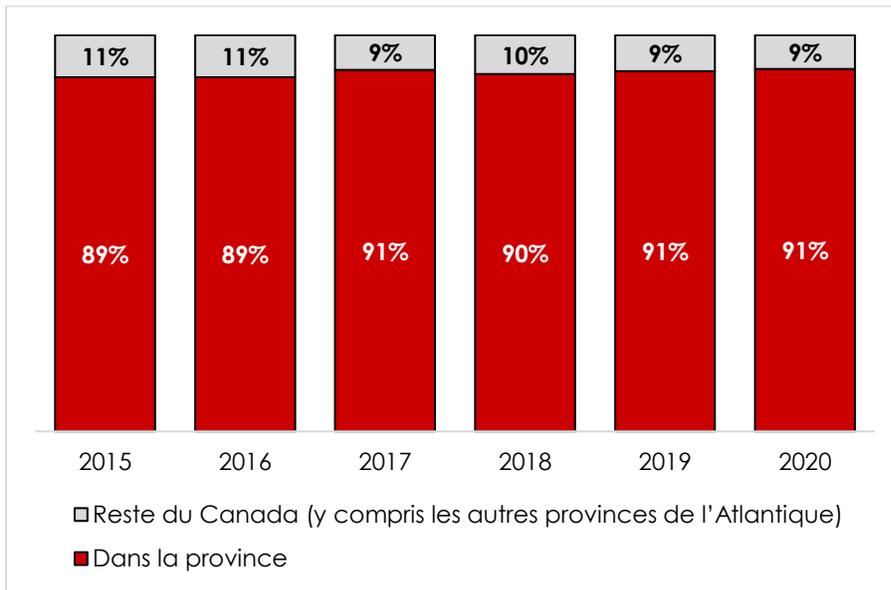


Lieu de l'établissement d'enseignement postsecondaire - Collège

Environ 90 % des diplômés du secondaire du N.-B. qui s'inscrivent au collège choisissent un établissement dans leur province d'origine (N.-B.) - un taux qui est constant au fil des ans (Figure 11).

En raison des petits nombres, les étudiants inscrits dans les collèges des provinces de l'Atlantique (à l'extérieur du N.-B.) et du reste du Canada ont été regroupés.

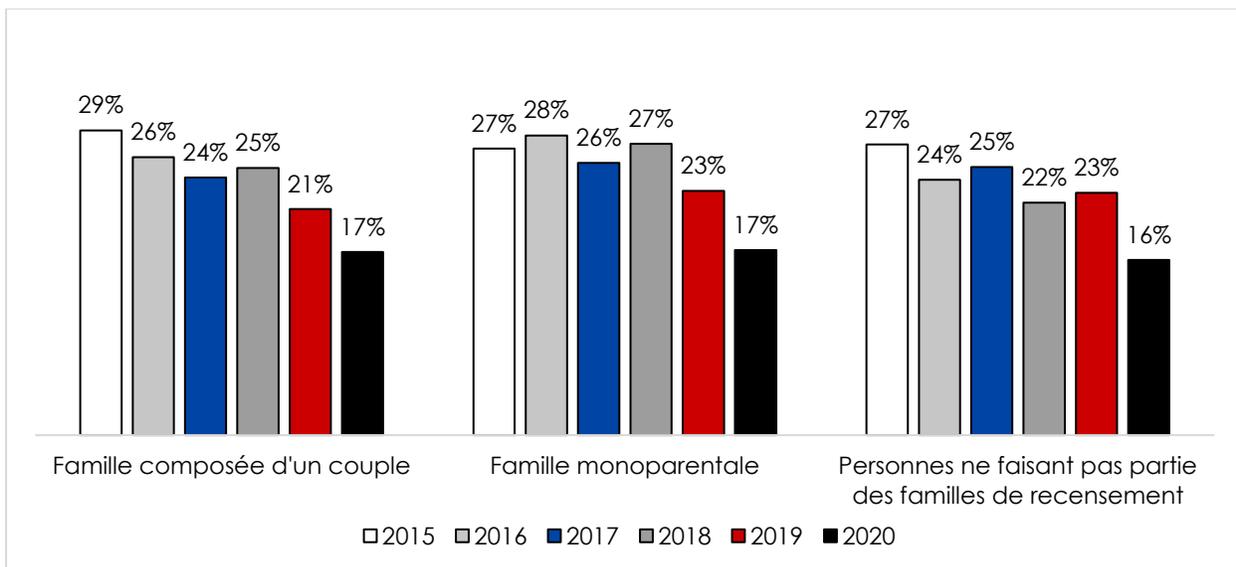
Figure 11 : Transition vers le collège, selon le lieu - Diplômés du secondaire du N.-B.



Composition de la famille

La Figure 12 montre que contrairement aux inscriptions à l'université, les taux de transition vers le collège ne varient pas en fonction de la composition de la famille. Dans le cas des diplômés issus de familles comptant un couple, environ 24 % poursuivent des études collégiales, tandis que pour les diplômés du secondaire appartenant aux catégories des familles monoparentales et des personnes ne faisant pas partie d'une famille de recensement, les taux sont d'environ 25 % et 23 %, respectivement.

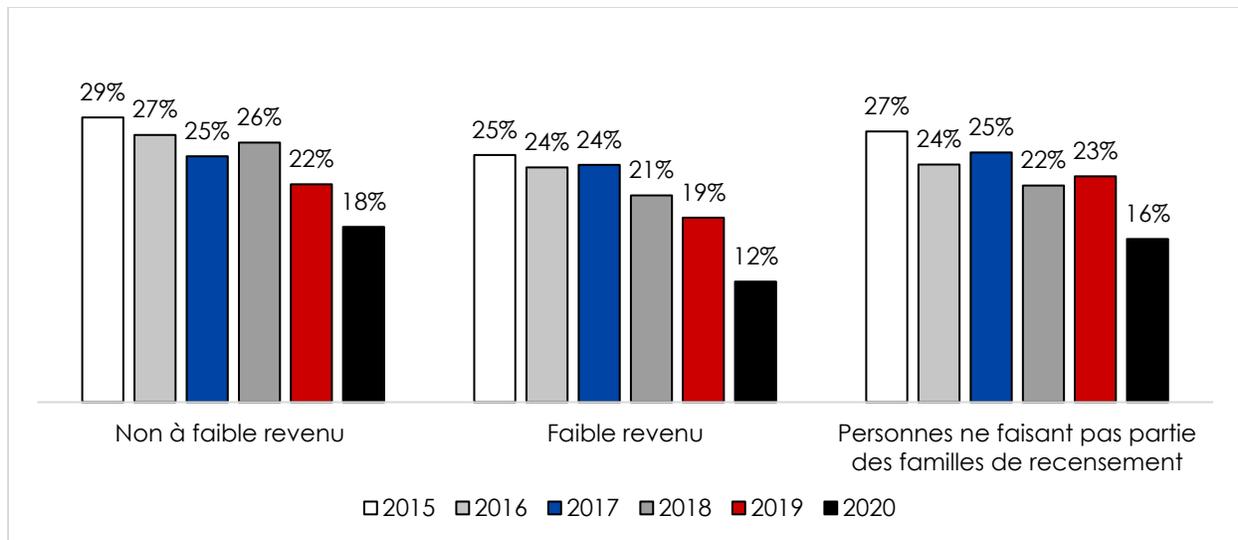
Figure 12 : Transition vers l'université, selon la composition de la famille - Diplômés de l'enseignement secondaire du N.-B.



Revenu familial

Un quart (25 %) des diplômés du secondaire issus de familles dont le revenu est supérieur au seuil de faible revenu font la transition vers le collège dans les deux ans suivant l'obtention de leur diplôme d'études secondaires. Une proportion semblable (23 %) de diplômés provenant de ménages à faible revenu poursuivent des études collégiales (Figure 13).

Figure 13 : Transition vers l'université, selon le revenu familial - Diplômés de l'enseignement secondaire du N.-B.

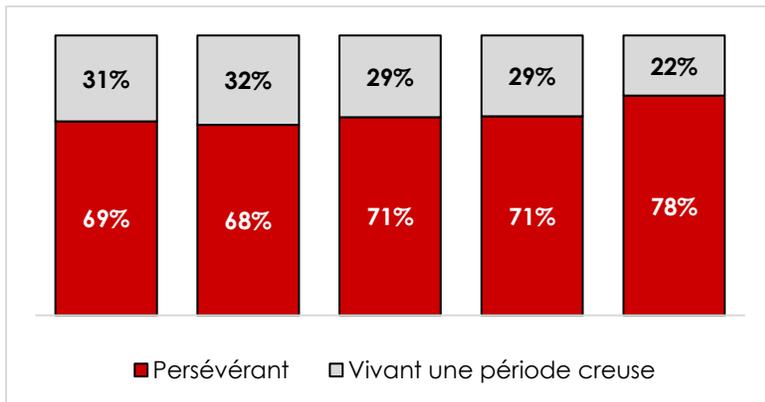


Personnes ayant pris un temps de congé – Collège

Une proportion importante (29 %) des diplômés du secondaire du N.-B. qui se destinent à des études collégiales retardent leur inscription d'au moins six mois après l'obtention de leur diplôme, comme l'indique la Figure 14. Rappelons que les personnes qui s'inscrivent aux études postsecondaires entre 6 mois et 2 ans après l'obtention de leur diplôme d'études secondaires sont appelées les « personnes ayant pris un temps de congé ».

La baisse notable des taux de transition vers le collège dans la [Figure 9](#) parmi les cohortes plus récentes (2019 et 2020) est probablement attribuable au fait que près d'un tiers des personnes inscrites au collège sont des personnes ayant pris un temps de congé.

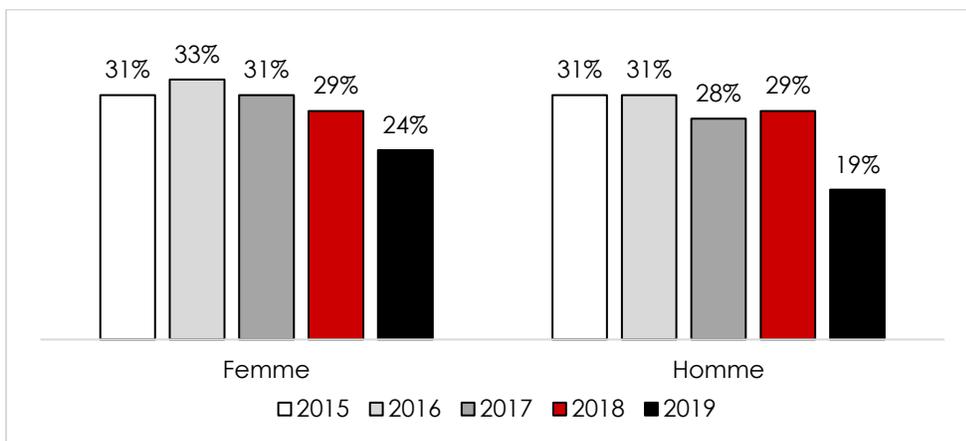
Figure 14 : Proportion des diplômés de l'école secondaire du N.-B. inscrits au collège et qui sont des personnes ayant pris un temps de congé



Sexe

Une proportion assez constante d'hommes poursuivant des études collégiales sont des étudiants qui ont pris un temps de congé, allant de 28 % à 31 % des cohortes de 2015 à 2018. La dernière cohorte d'hommes (2019) présente la plus faible proportion de personnes ayant pris un temps de congé, soit 19 % - bien qu'avec davantage de données attendues après avril 2021, cette proportion soit susceptible d'augmenter. Les femmes poursuivant des études collégiales affichent des taux comparables à ceux de leurs homologues masculins, bien qu'avec une baisse plus faible dans la cohorte de 2019, dans laquelle 24 % des personnes inscrites au collège sont des personnes ayant pris un temps de congé.

Figure 15 : Proportion des diplômés du secondaire du N.-B. inscrits au collège qui sont des personnes ayant pris un temps de congé, selon le sexe



Taux de rétention et de retour des diplômés à l'échelle interprovinciale

Cette section calcule les taux de rétention interprovinciaux des diplômés en fonction de leur niveau d'études le plus élevé (école secondaire, collège ou université). Un diplômé est

considéré comme retenu au N.-B. 1 an et 3 ans après l'obtention de son diplôme s'il déclare le N.-B. comme sa province d'imposition pendant ces périodes respectives.

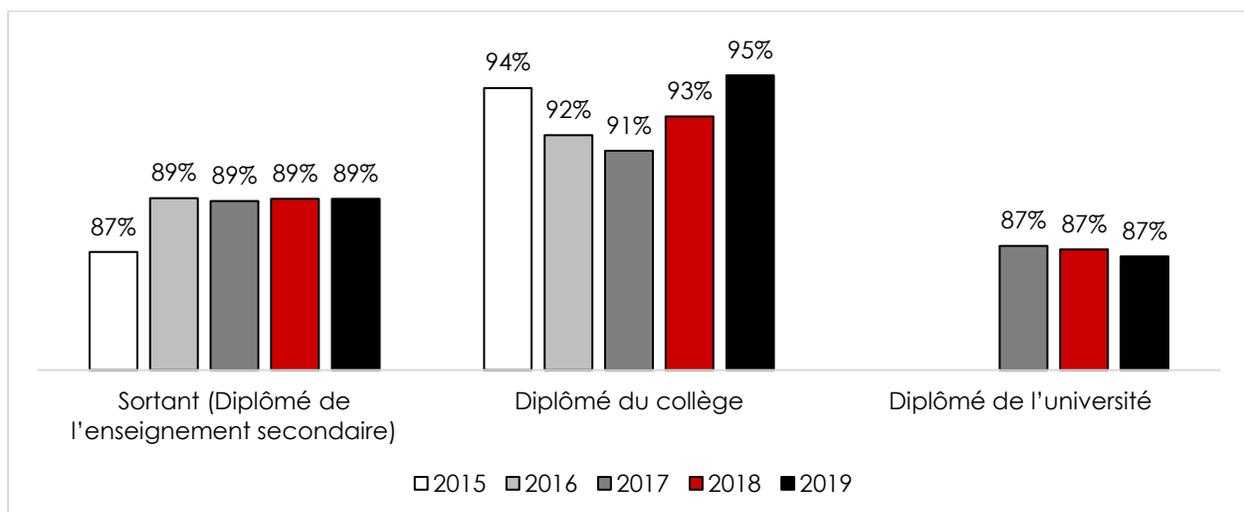
Taux de rétention des diplômés

Rétention d'un an

Les diplômés du collégial du N.-B. affichent le taux de rétention le plus élevé un an après l'obtention de leur diplôme à la Figure 16, 93 % d'entre eux demeurant dans la province.

Par ailleurs, 87 % des diplômés universitaires résident toujours au N.-B. un an après l'obtention de leur diplôme⁶. Environ 89 % des diplômés du secondaire qui ne passent pas aux études postsecondaires (« sortants ») demeurent au N.-B. un an après l'obtention de leur diplôme.

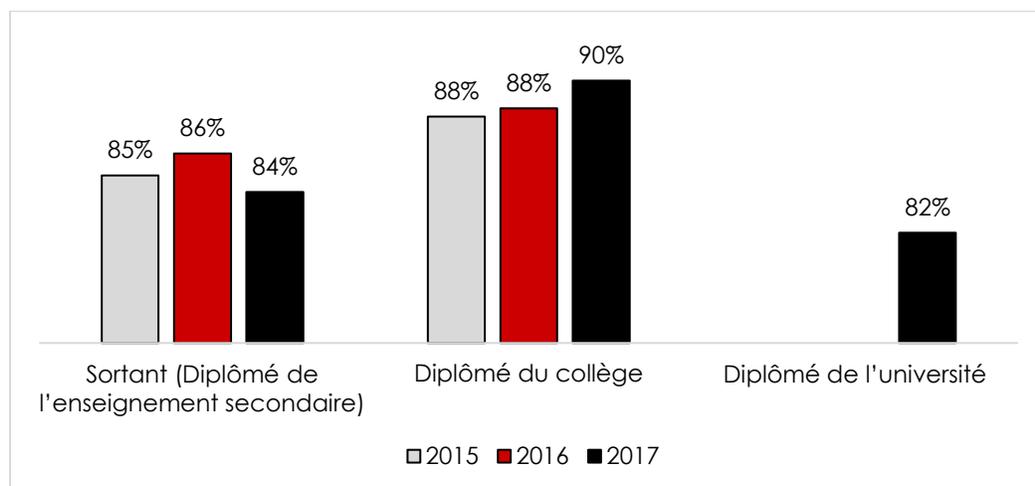
Figure 16 : Taux de rétention des diplômés après un an - N.-B.



Rétention après 3 ans

Trois ans après l'obtention de leur diplôme, 89 % des diplômés des collèges vivent au N.-B., tandis qu'environ 82 % des diplômés des universités demeurent au N.-B. Environ 85 % des sortants (diplômés du secondaire qui ne passent pas aux études postsecondaires) demeurent dans la province après l'obtention de leur diplôme d'études secondaires (Figure 17).

⁶ Ces taux de rétention à un an pour les diplômés de l'enseignement supérieur sont comparables aux taux estimés par Balzer et al. (2023). Voir la [Discussion sur les conclusions](#).

Figure 17 : Taux de rétention des diplômés à trois ans - N.-B.**Sexe : Rétention à un an**

Le Tableau 2 montre les taux de rétention à un an selon le sexe. Parmi les sortants, les diplômées du secondaire affichent des taux de rétention supérieurs de 2 à 3 points de pourcentage à ceux de leurs homologues masculins. En général, les différences entre les sexes pour les diplômés de l'enseignement collégial sont minimales (environ 1 point de pourcentage). Toutefois, les taux de rétention à un an des femmes diplômées de l'université sont supérieurs de 5 à 10 points de pourcentage à ceux des hommes.

Tableau 2 : Taux de rétention à un an des diplômés, par sexe – N.-B.

| Année d'obtention du diplôme | Sortant | | Diplômé du collège | | Diplômé de l'université | |
|------------------------------|---------|--------|--------------------|--------|-------------------------|--------|
| | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes |
| 2015 | 87 % | 86 % | 93 % | 94 % | | |
| 2016 | 91 % | 87 % | 90 % | 93 % | | |
| 2017 | 89 % | 90 % | 89 % | 93 % | 89 % | 84 % |
| 2018 | 91 % | 88 % | 94 % | 91 % | 91 % | 81 % |
| 2019 | 90 % | 88 % | 93 % | 94 % | 88 % | 84 % |

Sexe : Rétention à 3 ans

Trois ans après l'obtention de leur diplôme, 87 % des femmes qui quittent l'école (diplômées du secondaire) restent dans la province, tandis que 83 % des hommes diplômés du secondaire restent dans la province (Tableau 3).

Il y a peu de différence entre les sexes pour les diplômés des collèges, puisque les diplômés des deux sexes affichent des taux de rétention à trois ans d'environ 90 %. Pour la seule cohorte de diplômés universitaires qui peut être observée (2017), 83 % des femmes résident dans la province trois ans après l'obtention de leur diplôme, contre 79 % des hommes.

Tableau 3 : Taux de rétention des diplômés à 3 ans, selon le sexe – N.-B.

| Année d'obtention du diplôme | Sortant | | Diplômé du collège | | Diplômé de l'université | |
|------------------------------|---------|--------|--------------------|--------|-------------------------|--------|
| | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes |
| 2015 | 87 % | 83 % | 90 % | 89 % | | |
| 2016 | 89 % | 84 % | 88 % | 89 % | | |
| 2017 | 85 % | 83 % | 91 % | 89 % | 83 % | 79 % |

Domaine d'études – Enseignement postsecondaire

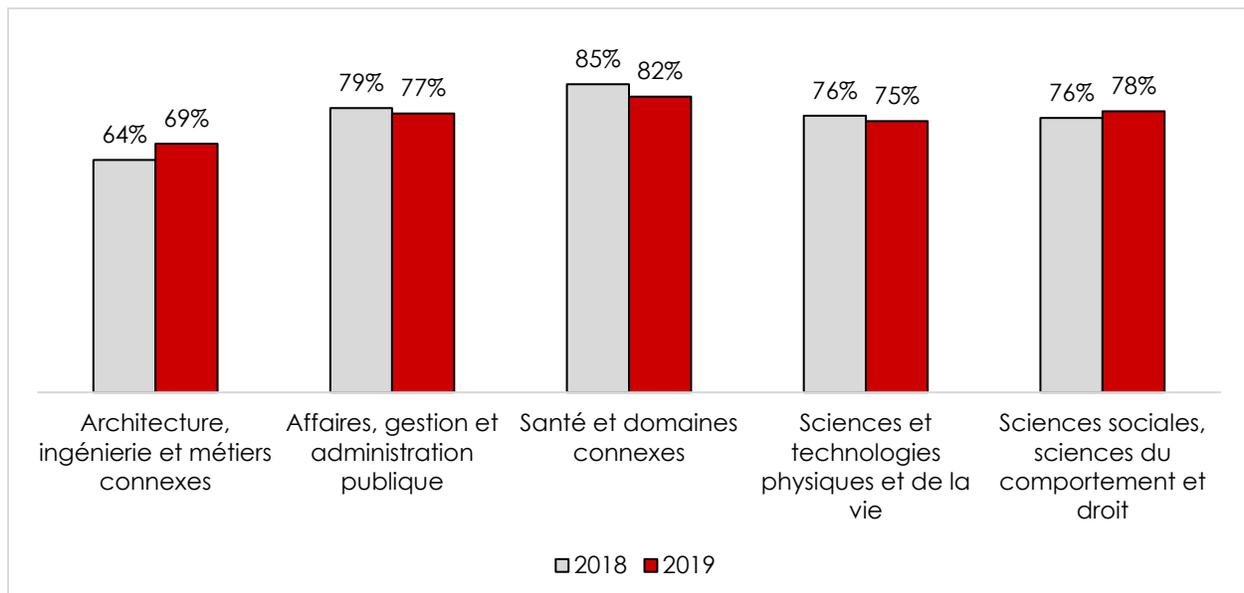
Le domaine d'études des diplômés de l'enseignement postsecondaire est basé sur la *Variante de la Classification des programmes d'enseignement (CPE) de Statistique Canada : 2021 Version 1.0 pour les groupes primaires (StatCan, 2022)*.

Treize catégories sont répertoriées dans les groupes primaires. Toutefois, pour satisfaire aux exigences de Statistique Canada en matière de divulgation, seuls les taux des cinq premiers groupes primaires sont publiés. Il convient de noter que les petits nombres ont également empêché la publication des taux avant 2018 pour les diplômés universitaires et avant 2017 pour les diplômés collégiaux. En conséquence, seuls les taux de rétention à un an par domaine d'études ont pu être publiés dans ce rapport.

Domaine d'études universitaires : Rétention à un an

Dans la figure 18, les diplômés universitaires en « Santé et domaines connexes » affichent le taux de rétention à un an le plus élevé, soit 83 %. Le taux de rétention le plus faible est observé chez les diplômés en « Architecture, ingénierie et métiers connexes », avec 67 % de rétention à un an. Environ 77 % des diplômés universitaires des autres catégories demeurent dans la province un an après l'obtention de leur diplôme.

Figure 18 : Taux de rétention des diplômés universitaires après un an, par domaine d'études - N.-B.



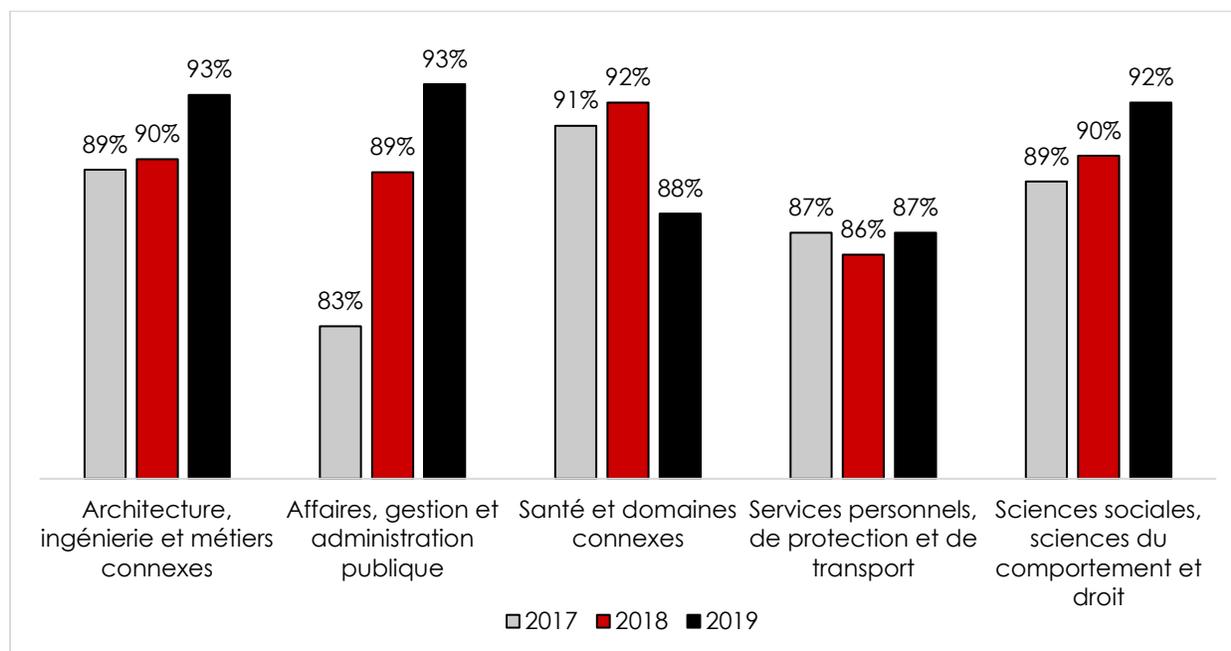
Domaine d'études collégiales : Rétention à un an

Les diplômés des collèges en général affichent des taux de rétention à un an proches de 90 % ou supérieurs à cette valeur pour la plupart des domaines d'études (Figure 19).

91 % des personnes en « Architecture, génie et métiers connexes » et en « Sciences sociales, sciences du comportement et droit » résident au N.-B. un an après l'obtention de leur diplôme, ce qui fait que c'est dans ces domaines d'études que les taux de rétention sont les plus élevés.

Le taux de rétention à 1 an le plus bas parmi les diplômés de niveau collégial est observé chez les diplômés de la catégorie « Services personnels, de protection et de transport », avec un taux de 86 %.

Une tendance à l'augmentation progressive peut être observée pour les diplômés des catégories « Affaires, gestion et administration publique » et « Sciences sociales, sciences du comportement et droit ».

Figure 19 : Taux de rétention à un an des diplômés des collèges, par domaine d'études - N.-B.

Taux de retour des diplômés de l'enseignement postsecondaire du N.-B. provenant de l'extérieur de la province

En plus des taux de rétention des personnes qui ont obtenu leur diplôme dans des établissements du N.-B., nous présentons également les taux de retour des diplômés du secondaire du N.-B. qui ont terminé leurs études postsecondaires à l'extérieur de leur province d'origine.

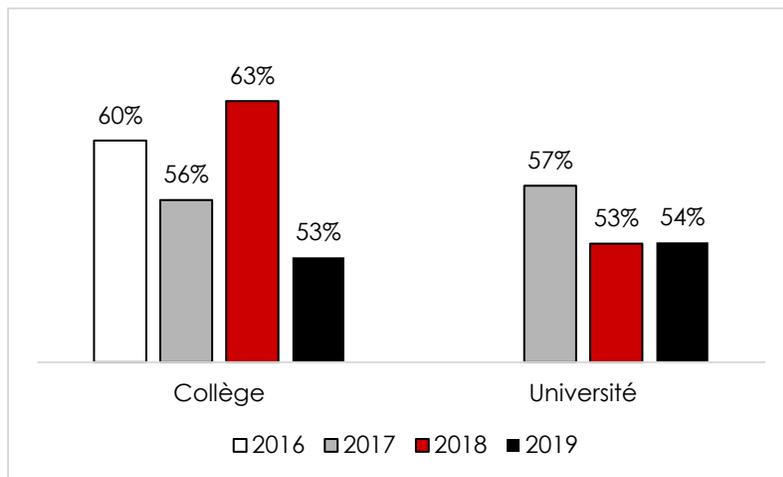
Ces taux représentent le pourcentage de diplômés de l'enseignement postsecondaire qui retournent au N.-B. après l'obtention de leur diplôme, calculé en observant la proportion de diplômés de l'enseignement postsecondaire qui déclarent que le N.-B. est leur province d'imposition un an après l'obtention de leur diplôme.

La Figure 20 montre que plus de la moitié (54 %) des diplômés du secondaire du N.-B. qui terminent leurs études universitaires à l'extérieur du N.-B. retournent dans la province un an après avoir obtenu leur diplôme.

Pour les personnes qui obtiennent un diplôme collégial à l'extérieur du N.-B., une proportion encore plus élevée (environ 57 %) d'entre elles retournent au N.-B. un an après avoir obtenu leur diplôme.

Pour les diplômés universitaires et collégiaux, plus de la moitié d'entre eux retournent dans leur province d'origine, le N.-B., dans l'année qui suit l'obtention de leur diplôme.

Figure 20 : Taux de retour après un an des résidents du N.-B. qui ont obtenu un diplôme d'un établissement d'enseignement postsecondaire situé à l'extérieur de la province



Rétention interprovinciale des décrocheurs de l'enseignement postsecondaire

Les décrocheurs sont des diplômés du secondaire qui s'inscrivent à un programme d'études postsecondaires, mais qui ne le terminent pas dans les 6 ans suivant leur entrée à l'université ou dans les 3 ans suivant leur entrée au collège.

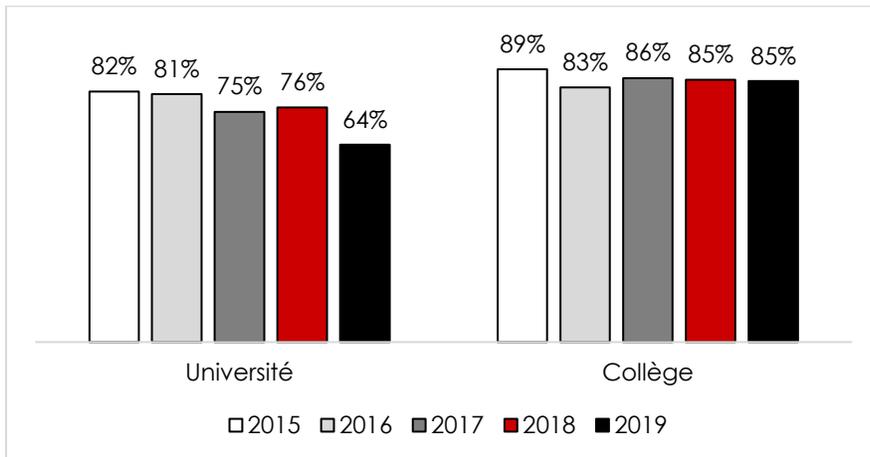
Nous calculons les taux de rétention des non-diplômés de l'enseignement postsecondaire en utilisant l'année la plus récente de leur inscription à l'enseignement postsecondaire.

Rétention à 1 an

Dans l'ensemble, 77 % des étudiants qui n'ont pas terminé leurs études universitaires résident au N.-B. un an après leur inscription la plus récente à l'université. Cependant, une tendance à la baisse peut être observée au fil des ans, puisque 64 % des décrocheurs universitaires sont retenus pour la cohorte de 2019.

D'autre part, les taux de rétention à un an pour les décrocheurs des collèges sont constants pour les cohortes 2015-2019 au taux plus élevé de 86 % (Figure 21).

Figure 21 : Taux de rétention à un an des décrocheurs des études postsecondaires – N.-B.

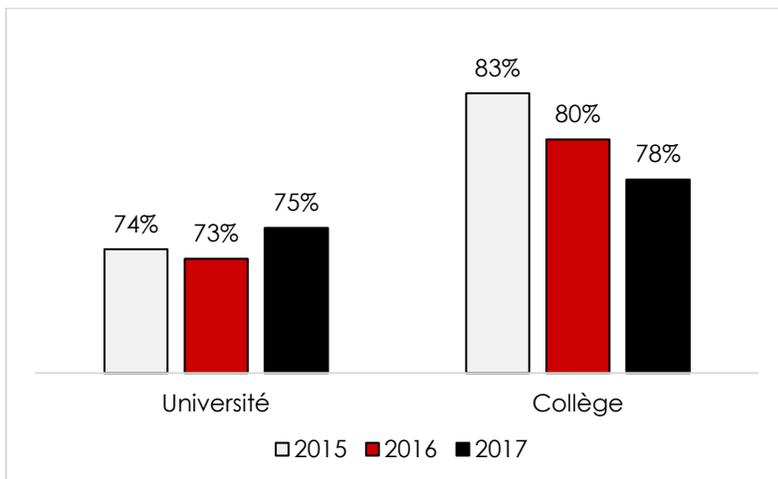


Rétention à 3 ans

Après trois ans, environ 74 % des décrocheurs universitaires résident au N.-B., comme le montre la Figure 22.

Environ 80 % des décrocheurs collégiaux vivent dans la province trois ans après leur plus récente inscription au collège.

Figure 22 : Taux de rétention à un an des décrocheurs des études postsecondaires - N.-B.



Province d'emploi : Diplômés

La province d'emploi est déterminée par la province d'imposition déclarée par les diplômés dans le FFT1 1 an et 3 ans après l'obtention du diplôme pour les personnes qui déclarent un revenu gagné. Le revenu gagné comprend le revenu d'emploi (salaire avant impôt) et le

revenu net d'un travail indépendant (revenu brut moins les coûts d'exploitation et les déductions pour amortissement).

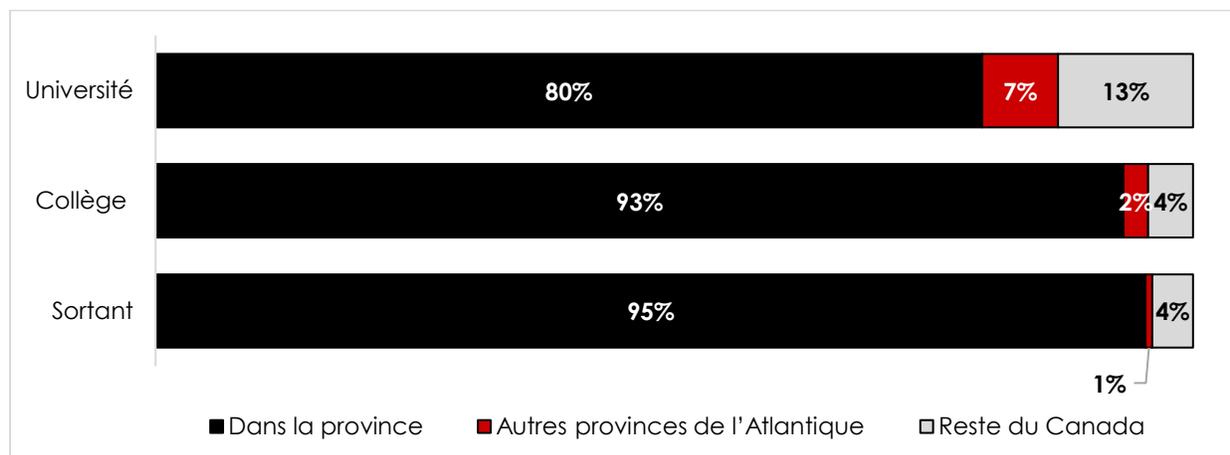
La province d'emploi des diplômés de l'enseignement postsecondaire (université et collège) est indiquée collectivement pour les diplômés des établissements du N.-B. et des établissements de l'extérieur de la province. En conséquence, dans la présente section, les diplômés des universités et des collèges du N.-B. désignent les diplômés des établissements d'enseignement postsecondaire du Canada.

1 an après l'obtention du diplôme

Parmi les diplômés universitaires du N.-B. ayant un revenu gagné, environ 80 % se trouvent dans leur province d'origine (N.-B.) un an après l'obtention de leur diplôme (Figure 23).

13 % des diplômés universitaires du N.-B. ont un emploi à l'extérieur du Canada atlantique un an après l'obtention de leur diplôme. Environ 4 % des sortants employés et 4 % des diplômés collégiaux travaillent à l'extérieur du Canada atlantique.

Figure 23 : Province d'emploi 1 an après l'obtention du diplôme (2015-2019) - Diplômés du N.-B.

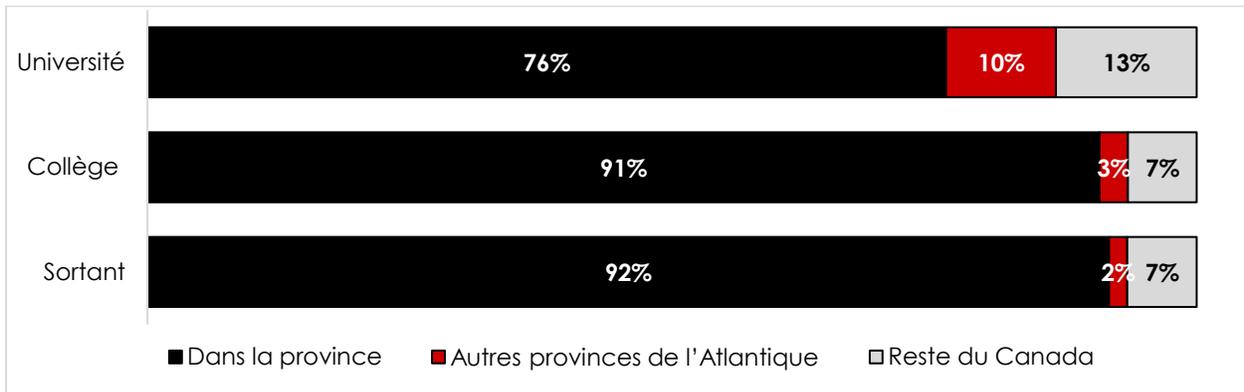


3 ans après l'obtention du diplôme

Trois ans après l'obtention du diplôme, 76 % des diplômés universitaires employés travaillent au N.-B. et 10 % travaillent dans d'autres provinces de l'Atlantique (Figure 24). Cela peut indiquer que certains diplômés qui travaillaient au N.-B. après un an peuvent avoir migré vers d'autres régions du Canada atlantique après trois ans.

Pour les sortants et les diplômés des collèges, 7 % travaillent à l'extérieur du Canada atlantique - une augmentation de 3 points de pourcentage par rapport à la province d'emploi des groupes un an après l'obtention du diplôme.

Figure 24 : Province d'emploi 3 ans après l'obtention du diplôme (2015-2017) - Diplômés du N.-B.



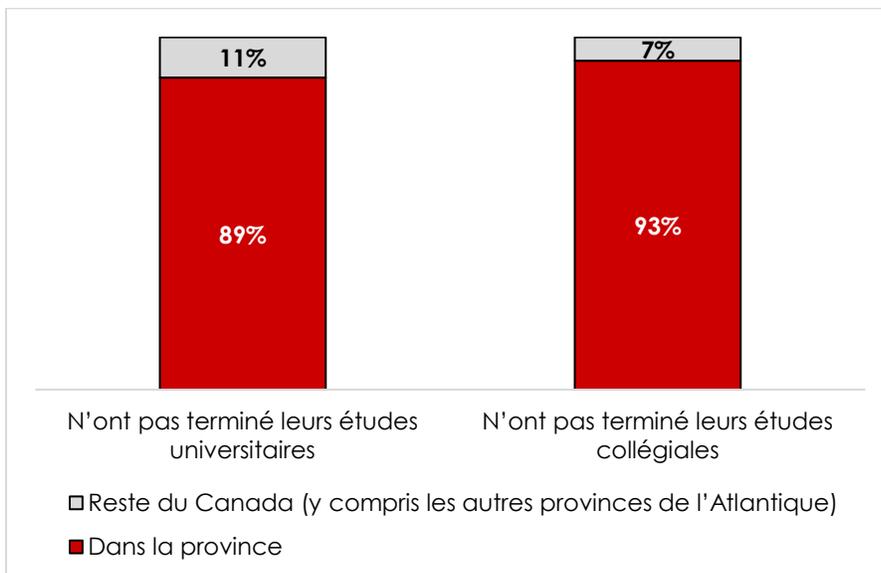
Province d'emploi : Décrocheurs de l'enseignement postsecondaire

Pour les décrocheurs de l'enseignement postsecondaire, la province d'emploi est estimée 1 an et 3 ans après leur plus récente inscription à l'enseignement postsecondaire dans une université ou un collège.

1 an après la dernière inscription

89 % des décrocheurs universitaires ayant déclaré un revenu gagné ont déclaré le N.-B. comme province d'imposition (Figure 25). Parmi les décrocheurs collégiaux qui travaillent un an après avoir quitté le collège, 93 % se trouvent au N.-B.

Figure 25 : Province d'emploi 1 an après la dernière inscription (2015-2019) - Décrocheurs de l'enseignement postsecondaire du N.-B.

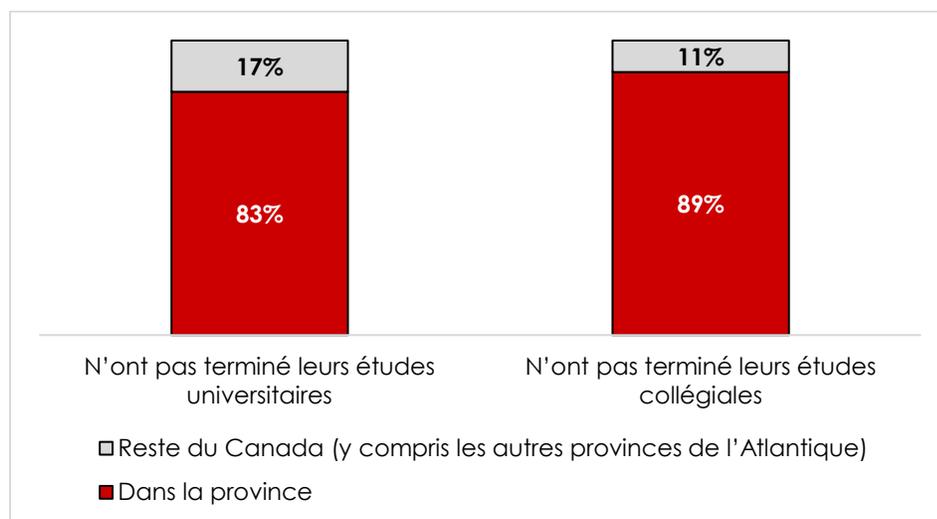


3 ans après la dernière inscription

La Figure 26 montre une augmentation de la proportion de décrocheurs universitaires travaillant à l'extérieur de leur province d'origine, le N.-B. de 11 % après un an à 17 % après trois ans.

De même, pour les décrocheurs collégiaux, le pourcentage de ceux qui travaillent à l'extérieur du N.-B. atteint 11 % après trois ans, soit 4 points de pourcentage de plus qu'après un an.

Figure 26 : Province d'emploi 3 ans après la dernière inscription (2015-2017) – Décrocheurs de l'enseignement postsecondaire



Revenu des diplômés et des décrocheurs de l'enseignement postsecondaire

Nous présentons le revenu imposable médian pour chaque cohorte de diplômés et pour chaque cohorte de décrocheurs.

Il convient de noter que le revenu est déclaré pour les diplômés et les décrocheurs de l'enseignement postsecondaire, quels que soient leur lieu d'études et leur province d'emploi.

Tous les revenus ont été ajustés en dollars constants de 2021.

Revenu médian des diplômés

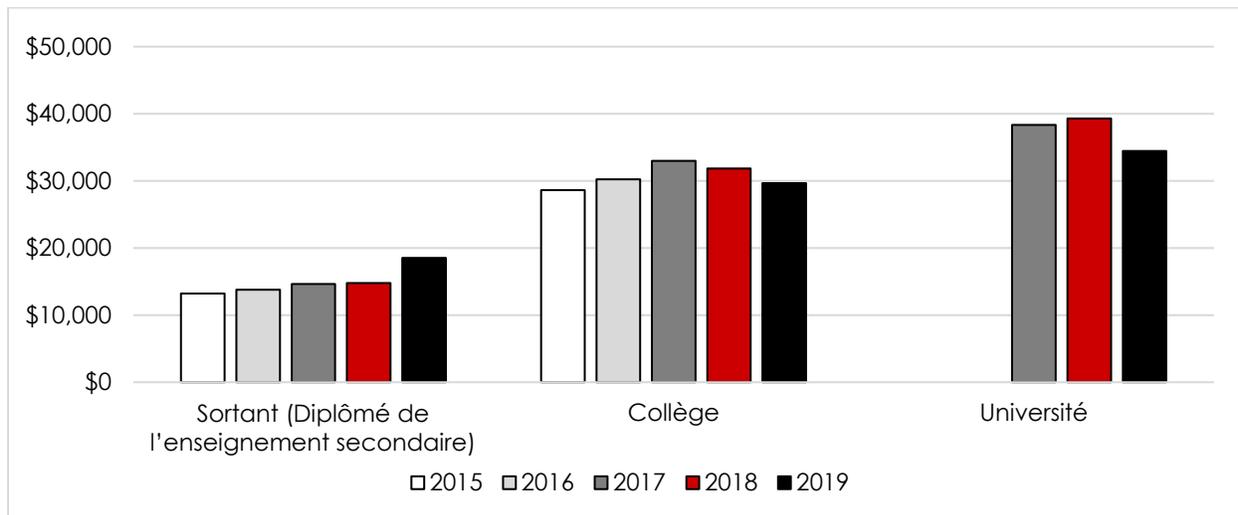
1 an après l'obtention du diplôme

Le revenu médian des diplômés universitaires est d'environ 37 000 \$ un an après l'obtention de leur diplôme (Figure 27).

Le revenu des diplômés des collèges un an après l'obtention de leur diplôme oscille autour de 30 000 \$.

Par ailleurs, les sortants (diplômés du secondaire qui ne poursuivent pas d'études postsecondaires) gagnent environ 15 000 \$, soit le revenu le plus faible de toutes les catégories.

Figure 27 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 1 an après l'obtention du diplôme - Diplômés du N.-B.



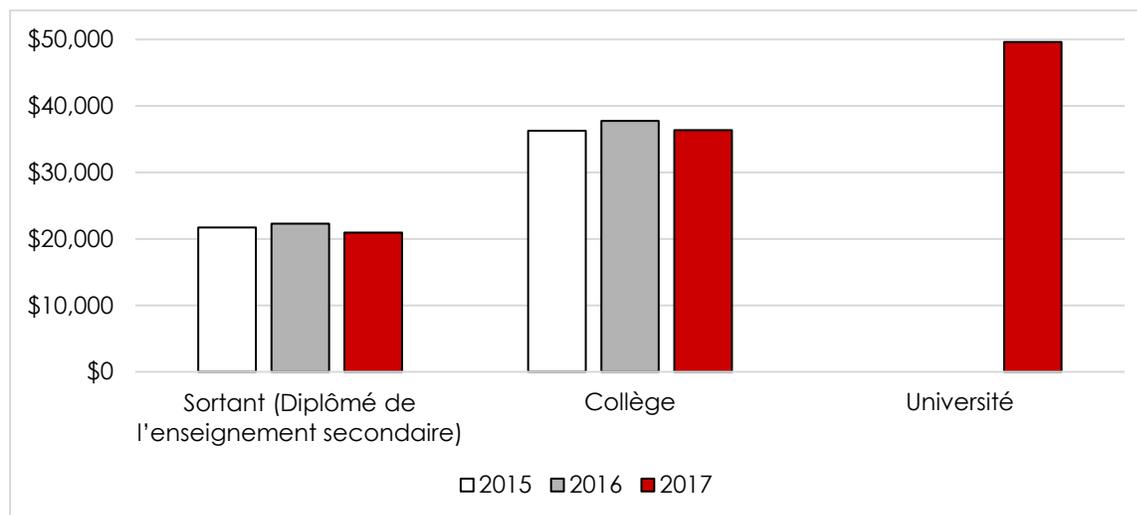
3 ans après l'obtention du diplôme

Trois ans après l'obtention de leur diplôme, les diplômés universitaires de la cohorte 2017 déclarent un revenu médian proche de 50 000 \$ (Figure 28).

Les revenus des diplômés du collégial après trois ans sont d'environ 37 000 \$, soit une augmentation de 7 000 \$ par rapport à leurs revenus après un an.

Les sortants connaissent une augmentation similaire de leurs revenus après 3 ans, atteignant plus de 21 000 \$

Figure 28 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 3 ans après l'obtention du diplôme - Diplômés du N.-B.



Sexe : 1 an après l'obtention du diplôme

La répartition des revenus par sexe dans le Tableau 4 révèle que les hommes diplômés gagnent généralement plus que les femmes dans toutes les catégories un an après l'obtention de leur diplôme.

Cependant, la différence de revenus entre les femmes et les hommes est plus étroite pour les diplômés du collégial, avec un écart d'environ 2 000 à 2 500 \$. En revanche, l'écart de revenus entre les hommes et les femmes sortants semble plus important, les hommes sortants gagnant environ 4 500 à 5 500 \$ de plus que les femmes.

Tableau 4 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 1 an après l'obtention du diplôme, par sexe - Diplômés du N.-B.

| Année d'obtention du diplôme | Sortant | | Diplômé du collège | | Diplômé de l'université | |
|------------------------------|-----------|-----------|--------------------|-----------|-------------------------|-----------|
| | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes |
| 2015 | 12 085 \$ | 16 673 \$ | 28 422 \$ | 29 205 \$ | | |
| 2016 | 11 583 \$ | 17 430 \$ | 28 902 \$ | 30 778 \$ | | |
| 2017 | 12 486 \$ | 18 023 \$ | 31 378 \$ | 33 875 \$ | 38 761 \$ | 38 109 \$ |
| 2018 | 13 593 \$ | 18 053 \$ | 30 053 \$ | 32 920 \$ | 38 654 \$ | 42 158 \$ |
| 2019 | 11 249 \$ | 16 665 \$ | 29 580 \$ | 29 893 \$ | 32 288 \$ | 38 433 \$ |

Sexe : 3 ans après l'obtention du diplôme

Après 3 ans, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes se creuse dans toutes les catégories.

Les hommes diplômés de l'université gagnent environ 6 800 \$ de plus que les femmes diplômées de l'université. Les hommes diplômés des collèges gagnent près de 40 000 \$ après trois ans, tandis que les femmes diplômées des collèges gagnent environ 33 000 \$. De même, après trois ans, le revenu médian des hommes sortants est supérieur à 25 000 \$, tandis que celui des femmes sortantes est d'environ 17 400 \$.

Tableau 5 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 1 an après l'obtention du diplôme, par sexe - Diplômés du N.-B.

| Année d'obtention du diplôme | Sortant | | Diplômé du collège | | Diplômé de l'université | |
|------------------------------|-----------|-----------|--------------------|-----------|-------------------------|-----------|
| | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes |
| 2015 | 17 232 \$ | 25 289 \$ | 33 234 \$ | 39 164 \$ | 47 338 \$ | 54 178 \$ |
| 2016 | 18 643 \$ | 25 483 \$ | 33 646 \$ | 40 486 \$ | | |
| 2017 | 16 503 \$ | 25 081 \$ | 32 898 \$ | 39 412 \$ | | |

Domaine d'études universitaires

La ventilation des revenus des diplômés universitaires par domaine d'études, présentée au Tableau 6, montre que les diplômés en « Santé et domaines connexes » et en « Architecture, génie et métiers connexes » sont parmi ceux qui gagnent le plus, avec un revenu annuel d'environ 58 000 \$ et 56 000 \$, respectivement.

En revanche, les diplômés en « Sciences et technologies physiques et de la vie » sont ceux qui gagnent le moins, avec un revenu annuel d'environ 17 000 \$.

Tableau 6 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 1 an après l'obtention du diplôme, par domaine d'études - Diplômés de l'université du N.-B.

| Domaine d'études | 2018 | 2019 |
|--|-----------|-----------|
| Architecture, génie et métiers connexes | 56 919 \$ | 56 348 \$ |
| Affaires, gestion et administration publique | 44 601 \$ | 44 579 \$ |
| Santé et domaines connexes | 55 008 \$ | 61 035 \$ |
| Sciences et technologies physiques et de la vie | 17 097 \$ | 14 478 \$ |
| Sciences sociales, sciences du comportement et droit | 27 398 \$ | 20 727 \$ |

Domaine d'études collégiales

Parmi les diplômés de niveau collégial, ceux de la catégorie « Santé et domaines connexes » déclarent les revenus les plus élevés de toutes les catégories, avec un revenu médian d'environ 34 000 \$ (Tableau 7).

En revanche, les diplômés en « Sciences sociales, sciences du comportement et droit » sont ceux qui gagnent le moins, avec un revenu médian d'environ 28 000 \$. Pour les autres domaines d'études, le revenu médian tourne autour de 30 000 \$.

Tableau 7 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 1 an après l'obtention du diplôme, par domaine d'études - Diplômés des collèges du N.-B.

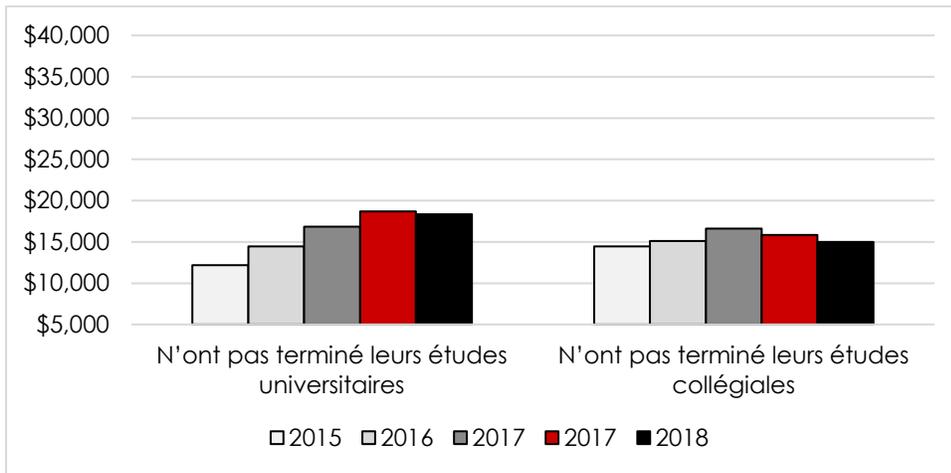
| Domaine d'études | 2017 | 2018 | 2019 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Architecture, génie et métiers connexes | 33 984 \$ | 29 628 \$ | 29 059 \$ |
| Affaires, gestion et administration publique | 32 355 \$ | 30 265 \$ | 29 684 \$ |
| Santé et domaines connexes | 32 138 \$ | 35 362 \$ | 34 684 \$ |
| Sciences et technologies physiques et de la vie | 33 006 \$ | 31 752 \$ | 31 142 \$ |
| Sciences sociales, sciences du comportement et droit | 30 618 \$ | 26 548 \$ | 26 039 \$ |

Revenu médian des décrocheurs de l'enseignement postsecondaire

1 an après la dernière inscription

Le revenu médian des décrocheurs universitaires 1 an après avoir quitté leur programme est de près de 16 000 \$, avec une tendance à la hausse de 2015 à 2017. Les premières cohortes de décrocheurs collégiaux (2015 - 2017) ont un revenu proche de celui des décrocheurs universitaires (15 000 \$ - 16 000 \$). Toutefois, au cours des dernières années, il semble que les décrocheurs des collèges gagnent toujours dans cette fourchette, alors que le revenu médian des décrocheurs des universités est supérieur à 18 000 \$.

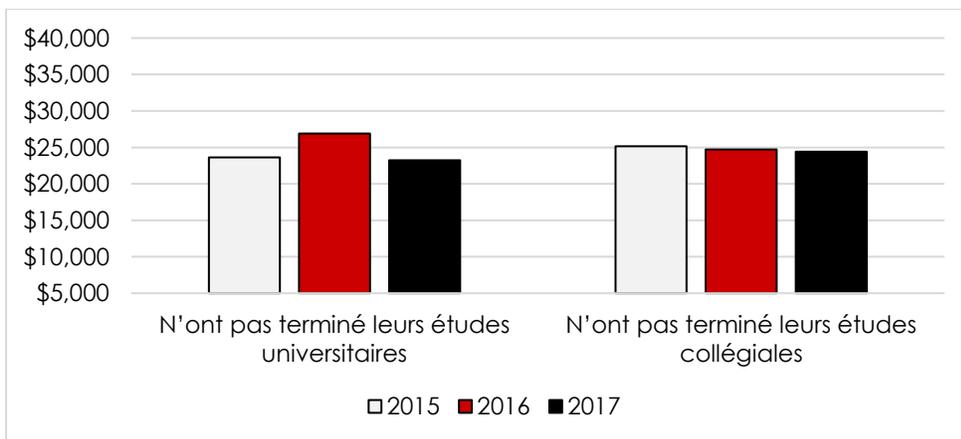
Figure 29 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 1 an après la dernière inscription – Décrocheurs de l’enseignement postsecondaire du N.-B.



3 ans après la dernière inscription

Trois ans après avoir quitté leurs études postsecondaires, les décrocheurs des universités et des collèges gagnent près de 25 000 \$, ce qui montre une faible disparité entre les deux groupes (Figure 30).

Figure 30 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 3 ans après la dernière inscription – Décrocheurs de l’enseignement postsecondaire du N.-B.



Sexe : 1 an après la dernière inscription

La répartition par sexe du Tableau 8 indique que les hommes décrocheurs du collégial gagnent environ 2 500 à 3 500 \$ de plus que les femmes décrocheuses du collégial 1 an après leur dernière inscription au collège. De même, les hommes décrocheurs des études universitaires déclarent systématiquement un revenu plus élevé que leurs homologues féminins, quelle que soit l’année.

Tableau 8 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 1 an après la dernière inscription, selon le sexe – Décrocheurs de l'enseignement postsecondaire du N.-B.

| Dernière année | Décrocheurs du collège | | Décrocheurs de l'université | |
|----------------|------------------------|-----------|-----------------------------|-----------|
| | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes |
| 2015 | 12 421 \$ | 15 666 \$ | 11 637 \$ | 13 428 \$ |
| 2016 | 13 127 \$ | 16 106 \$ | 13 348 \$ | 17 430 \$ |
| 2017 | 15 743 \$ | 16 938 \$ | 16 503 \$ | 17 046 \$ |
| 2018 | 13 911 \$ | 17 309 \$ | 18 584 \$ | 20 814 \$ |
| 2019 | 12 811 \$ | 15 415 \$ | 17 290 \$ | 20 206 \$ |

Sexe : 3 ans après la dernière inscription

Le Tableau 9 montre que 3 ans après avoir quitté l'université, les hommes décrocheurs gagnent près de 26 000 \$, tandis que le revenu médian des femmes est d'environ 21 000 \$.

Les hommes décrocheurs de l'université déclarent un revenu annuel d'environ 30 000 \$, tandis que les femmes décrocheuses de l'université gagnent moins de 25 000 \$ par année.

Tableau 9 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 3 ans après la dernière inscription, selon le sexe – Décrocheurs de l'enseignement postsecondaire du N.-B.

| Dernière année | Décrocheur du collège | | Décrocheur de l'université | |
|----------------|-----------------------|-----------|----------------------------|-----------|
| | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes |
| 2015 | 19 247 \$ | 28 534 \$ | 21 149 \$ | 30 436 \$ |
| 2016 | 20 739 \$ | 27 137 \$ | 24 490 \$ | 28 792 \$ |
| 2017 | 23 452 \$ | 24 755 \$ | 16 503 \$ | 28 121 \$ |

La section suivante présente les résultats pour I.-N.-L., suivie d'une section de résultats pour la N.-É.

Le rapport se termine par une analyse des résultats et une conclusion.

T.-N.-L. : Statistiques descriptives

Échantillon – Diplômés du secondaire

Le Tableau 10 indique le nombre de diplômés à T.-N.-L. pour chaque année scolaire, avec une répartition presque égale entre les femmes et les hommes.

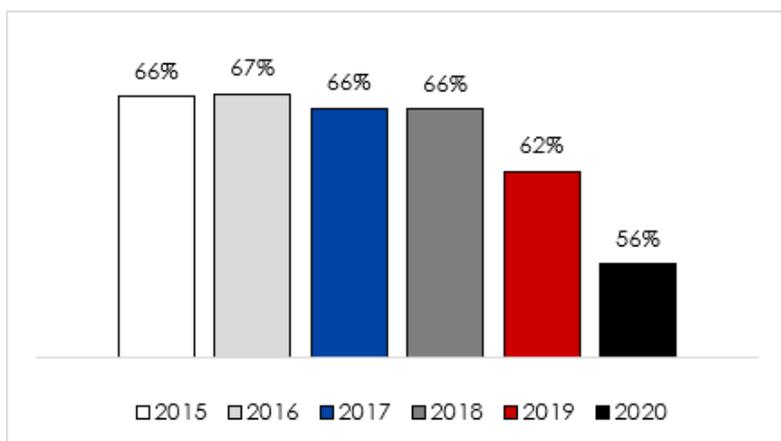
Au total, 96 % des diplômés de T.-N.-L. ont pu être reliés à la famille du FFT1. Cependant, le taux de couplage est un peu plus faible pour la cohorte la plus récente (2020), ce qui indique que certains diplômés n'ont pas pu être couplés à un recensement familial et qu'ils n'ont peut-être pas encore rempli de déclaration d'impôt par eux-mêmes (en tant qu'adultes).

Tableau 10 : Diplômés du secondaire à T.-N.-L.

| Année d'obtention du diplôme | Total | Femmes | Hommes | Lien avec le FFT1 (part du total) |
|------------------------------|---------------|-------------|-------------|-----------------------------------|
| 2015 | 4 440 | 50 % | 50 % | 98 % |
| 2016 | 4 540 | 50 % | 50 % | 98 % |
| 2017 | 4 550 | 51 % | 49 % | 98 % |
| 2018 | 4 450 | 48 % | 52 % | 98 % |
| 2019 | 4 470 | 49 % | 51 % | 96 % |
| 2020 | 4 580 | 50 % | 50 % | 91 % |
| Données globales | 27 030 | 50 % | 50 % | 96 % |

Transition vers l'enseignement postsecondaire

Environ les deux tiers des diplômés des écoles secondaires de T.-N.-L. poursuivent des études postsecondaires publiques (université ou collège) au Canada (Figure 31).

Figure 31 : Transition vers les études postsecondaires - Diplômés du secondaire de T.-N.-L.

De même, les taux de 2019 affichent une légère baisse par rapport à ceux des années précédentes parce que les données du SIEP se terminent en avril 2021 - moins de deux années complètes depuis juillet 2019 - ce qui rend encore une fois difficile la différenciation entre les étudiants qui quittent l'école et ceux qui la quittent. Cependant, pour la cohorte 2020, les taux de transition peuvent avoir été affectés par la pandémie de COVID-19.

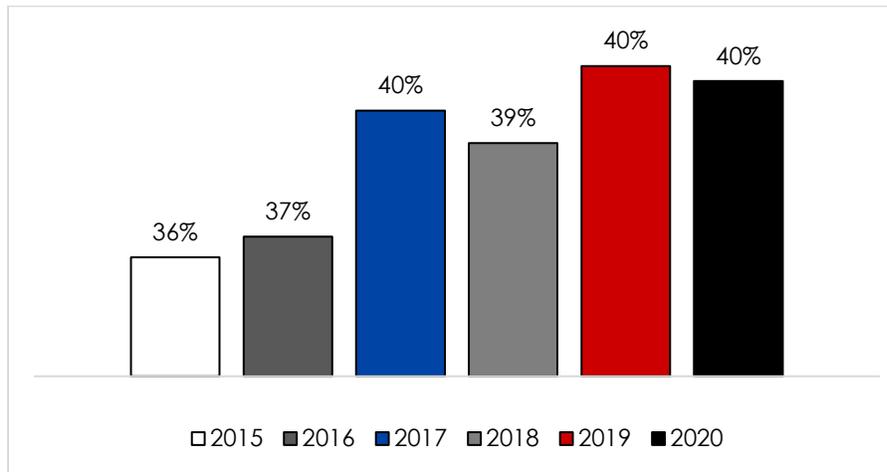
Nous constatons une baisse notable de la transition vers les études postsecondaires en 2020, car les données du SIEP se terminent en 2021. En conséquence, il n'est pas possible de différencier les personnes ayant pris un temps de congé (celles qui retardent l'inscription à l'enseignement postsecondaire jusqu'à 6 mois à 2 ans après l'obtention de leur diplôme d'études secondaires) des sortants (les diplômés du secondaire qui ne poursuivent pas leurs études).

De même, les taux de 2019 affichent une légère baisse par rapport à ceux des années précédentes parce que les données du SIEP se terminent en avril 2021 - moins de deux années complètes depuis juillet 2019 - ce qui rend encore une fois difficile la différenciation entre les étudiants qui ont pris un temps de congé et les sortants. Cependant, pour la cohorte 2020, il est possible que les taux de transition aient été touchés par la pandémie de COVID-19.

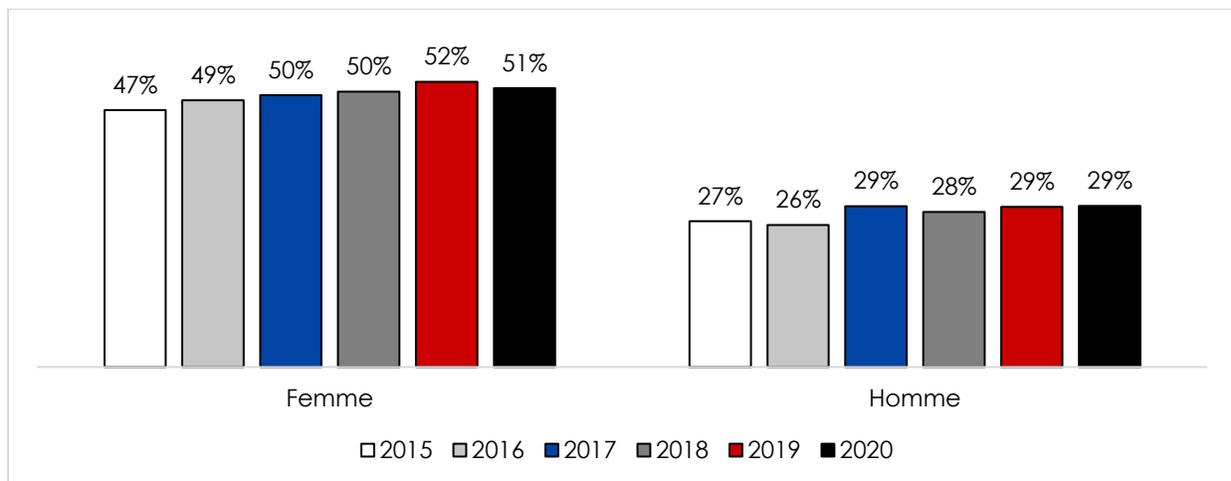
Transition vers l'université

Environ 39 % des diplômés du secondaire de T.-N.-L. s'inscrivent dans une université publique au Canada (Figure 32).

Pour les cohortes de 2020 et de 2019, contrairement à la transition vers toutes les études postsecondaires (Figure 31), les taux sont semblables à ceux des années précédentes. Les sections suivantes montrent que, parmi les personnes qui passent à l'université, la grande majorité sont des persévérants (c.-à-d. qu'elles s'inscrivent à l'université dans les six mois suivant l'obtention de leur diplôme d'études secondaires). En conséquence, la proportion de personnes non observées qui passent à l'université en 2020 et 2019 n'est pas suffisamment importante pour réduire les taux de transition de ces années par rapport à ceux des cohortes précédentes.

Figure 32 : Transition vers l'université - Diplômés du secondaire de T.-N.-L.**Sexe**

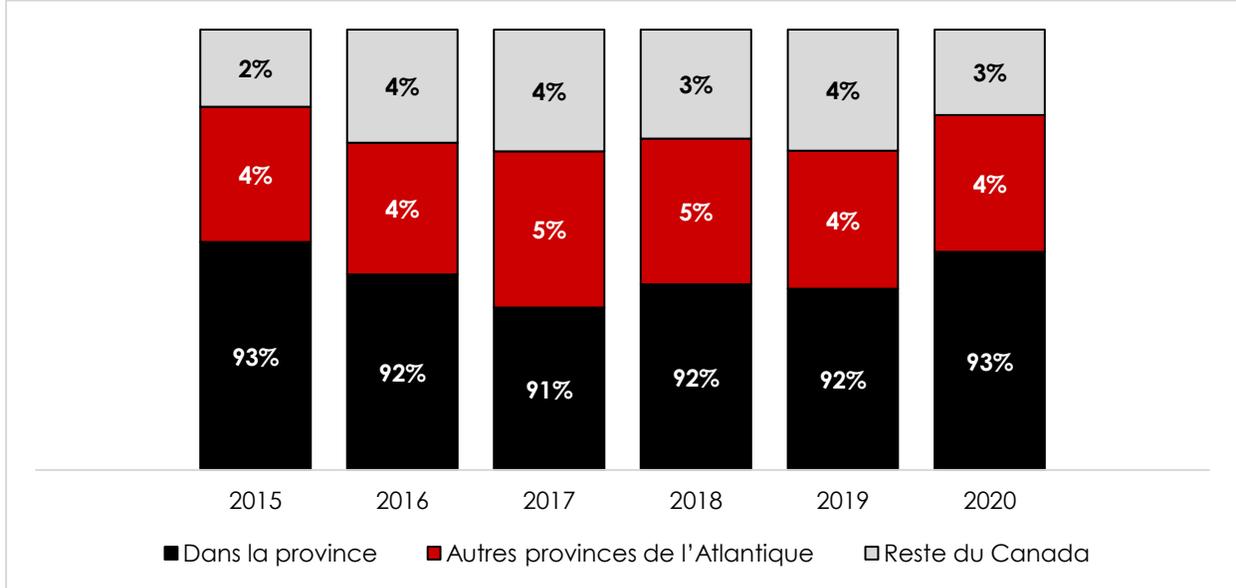
La ventilation des taux de transition vers l'université par sexe dans la Figure 33 révèle que près de 50 % des femmes diplômées du secondaire à T.-N.-L. poursuivent des études universitaires. En revanche, le taux de transition vers l'université pour les hommes diplômés du secondaire est d'environ 28 %.

Figure 33 : Transition vers l'université, selon le sexe - Diplômés de l'enseignement secondaire de T.-N.-L.**Lieu de l'établissement d'enseignement postsecondaire - Université**

Près de 92 % des diplômés du secondaire de T.-N.-L. qui s'inscrivent dans une université publique choisissent de fréquenter une université de T.-N.-L. (Figure 34).

Environ 4 % de ces diplômés restent au Canada atlantique (hors de T.-N.-L.) pour leurs études universitaires. Les autres diplômés poursuivent des études de premier cycle dans des universités canadiennes situées à l'extérieur du Canada atlantique.

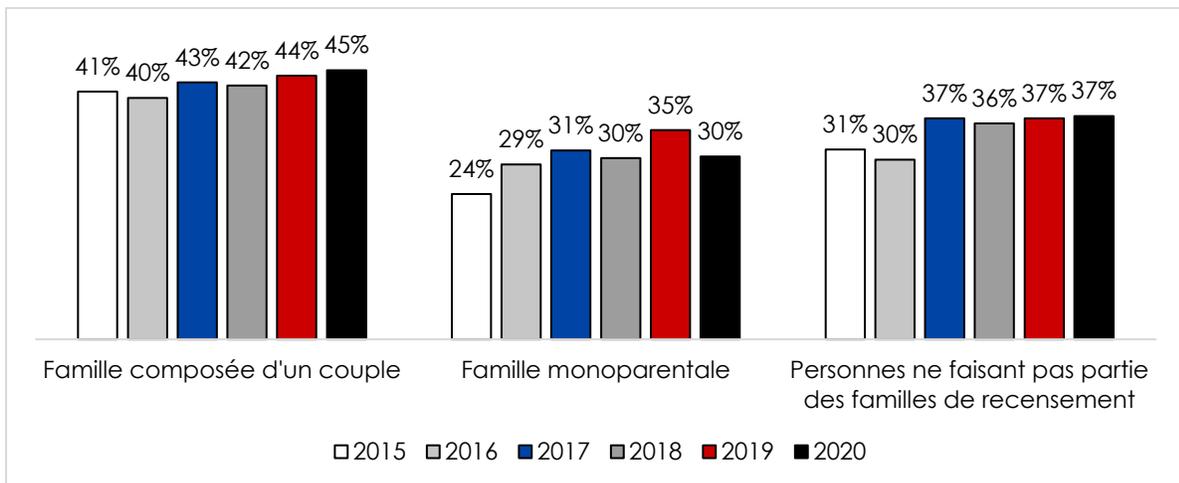
Figure 34 : Transition vers l'université, selon le lieu - Diplômés du secondaire de T.-N.-L.



Composition de la famille

La comparaison des transitions vers l'université en fonction de la composition de la famille (Figure 35) montre qu'environ 42 % des diplômés du secondaire issus de familles comptant un couple poursuivent des études universitaires. Une proportion plus faible (30 %) de diplômés du secondaire issus de familles monoparentales sont susceptibles de s'inscrire à l'université.

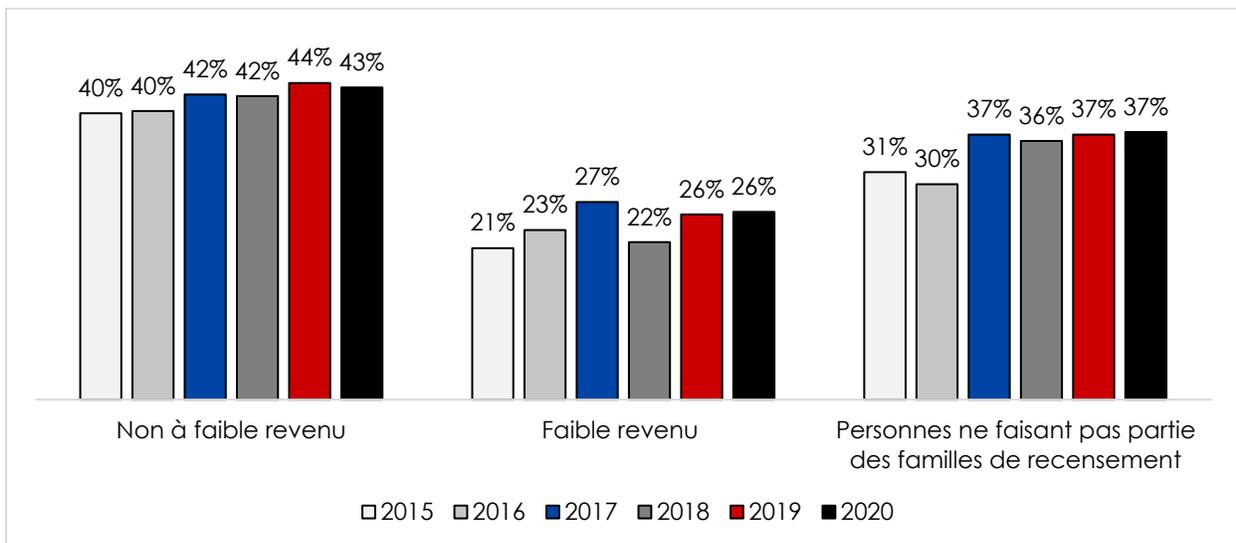
Figure 35 : Transition vers l'université, selon la composition de la famille - Diplômés de l'enseignement secondaire de T.-N.-L.



Revenu familial

Le taux des transitions vers l'université chez les diplômés du secondaire de T.-N.-L. augmente avec les catégories de revenu (Figure 36). 24 % des diplômés issus de ménages à faible revenu poursuivent des études universitaires dans les deux ans suivant l'obtention de leur diplôme d'études secondaires, ce qui représente environ 18 points de pourcentage de moins que les diplômés issus de ménages vivant au-dessus du seuil de faible revenu.

Figure 36 : Transition vers l'université, selon le revenu familial - Diplômés du secondaire de T.-N.-L.



Personnes ayant pris un temps de congé – Université

Cette section porte sur la proportion de personnes qui ont suivi une formation accélérée en tant que sous-ensemble des personnes qui ont fait la transition vers l'université.

Les étudiants qui ont pris un temps de congé sont définis comme les diplômés de l'enseignement secondaire qui passent à l'enseignement postsecondaire entre 6 mois et 2 ans après l'obtention de leur diplôme d'études secondaires, par opposition à ceux qui passent à des études postsecondaires dans les six mois suivant l'obtention de leur diplôme (appelés « persévérants »). Il y a un « écart » dans leur transition de l'enseignement public à l'enseignement postsecondaire.

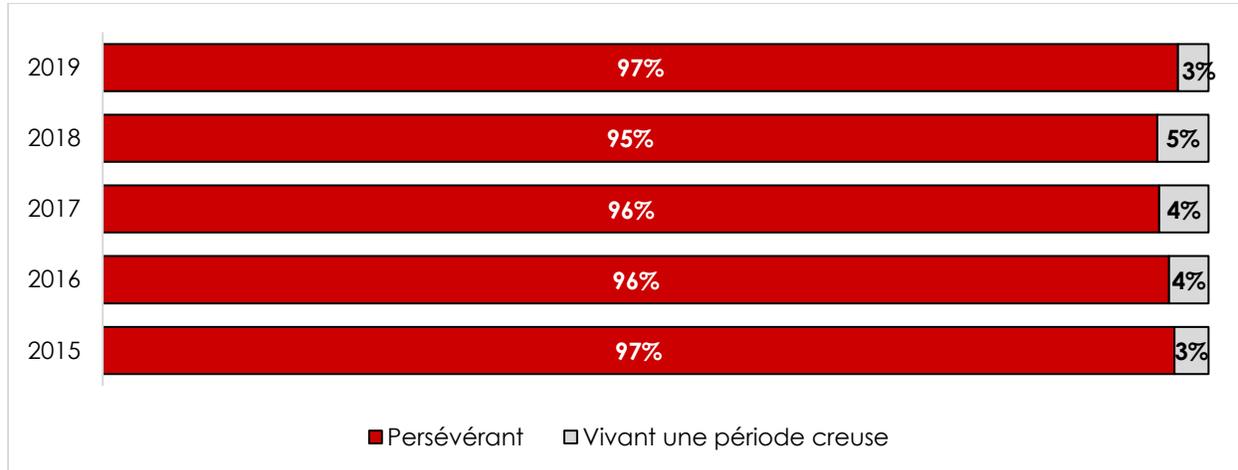
La proportion de personnes ayant pris un temps de congé est estimée jusqu'à la cohorte 2019, puisque les données sont disponibles jusqu'en avril 2021 (c.-à-d. que les personnes ayant pris un temps de congé de la cohorte 2020 ne peuvent être observées dans les données actuelles).

La Figure 37 montre qu'une faible proportion des diplômés du secondaire de T.-N.-L. qui passent à l'université sont des personnes ayant pris un temps de congé. Au contraire, plus de 96 %

d'entre eux passent à l'université dans les six mois qui suivent l'obtention de leur diplôme (c'est-à-dire les « persévérants »).

En raison de la proportion écrasante de persévérants et du faible nombre de personnes qui prennent un temps de congé, nous n'observons pas les effets des personnes non observables prenant un temps de congé pour les cohortes de 2019 et de 2020.

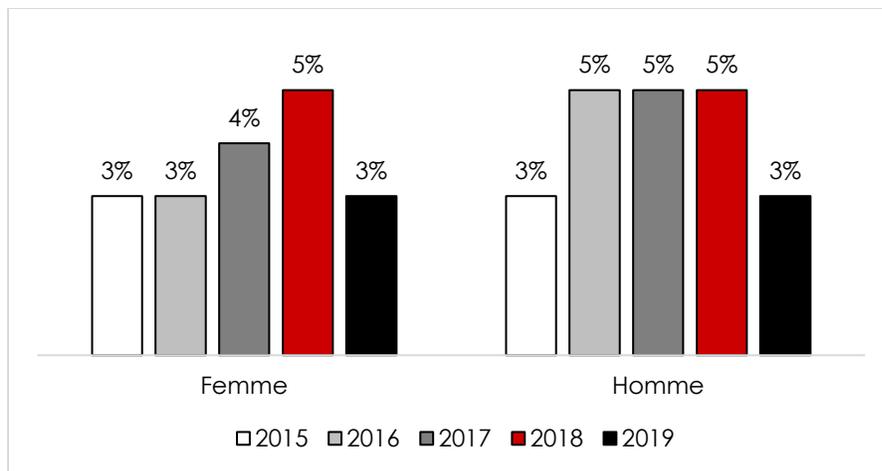
Figure 37 : Proportion de diplômés du secondaire de T.-N.-L. inscrits à l'université qui ont pris un temps de congé



Sexe

La Figure 38 décompose la proportion de personnes de T.-N.-L. qui ont pris un temps de congé inscrites en fonction du sexe. En général, la proportion d'étudiants inscrits à l'université qui ont pris un temps de congé ne varie pas beaucoup entre les hommes et les femmes diplômés des écoles secondaires publiques de T.-N.-L.

Figure 38 : Proportion de diplômés des écoles secondaires de T.-N.-L. inscrits à l'université et qui ont pris un temps de congé, selon le sexe

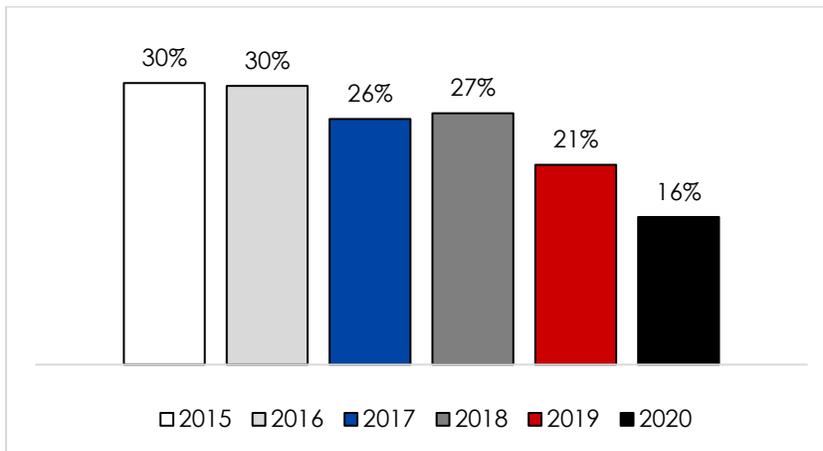


Transition vers le collège

Un quart (25 %) des diplômés des écoles secondaires de T.-N.-L. passent à l'université (Figure 39).

Pour la période 2015-2018, environ 28 % des diplômés du secondaire de T.-N.-L. poursuivent des études collégiales. Cependant, le taux de transition diminue en 2019 et 2020 de 6 et 9 points de pourcentage, respectivement. Cette baisse est attribuée au fait que les données du SIEP se terminent en avril 2021 et qu'il n'est donc pas possible de différencier les personnes prenant un temps de congé des sortants - *une tendance qui se retrouve tout au long de ce rapport dans les différentes catégories.*

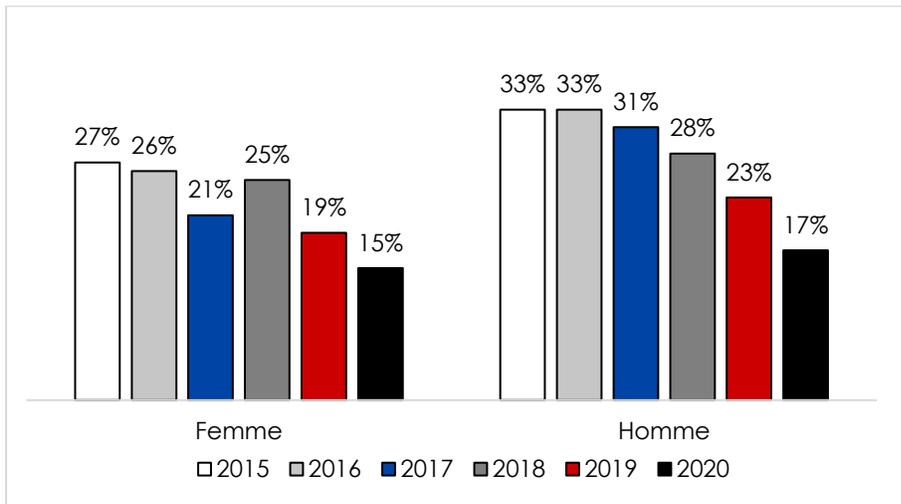
Figure 39 : Transition vers le collège - Diplômés de l'école secondaire de T.-N.-L.



Sexe

La Figure 40 montre qu'environ 27 % des hommes diplômés du secondaire s'inscrivent au collège pour leurs études postsecondaires, tandis que le taux de transition des femmes diplômées du secondaire est inférieur d'environ 5 points de pourcentage. Les taux d'inscription au collège pour les hommes et les femmes connaissent une baisse en 2019 et 2020, ce qui, encore une fois, est probablement dû au nombre insuffisant d'années de données pour observer tous les étudiants ayant pris un temps de congé.

Figure 40 : Transition vers le collège, selon le sexe - Diplômés de l'école secondaire de T.-N.-L.

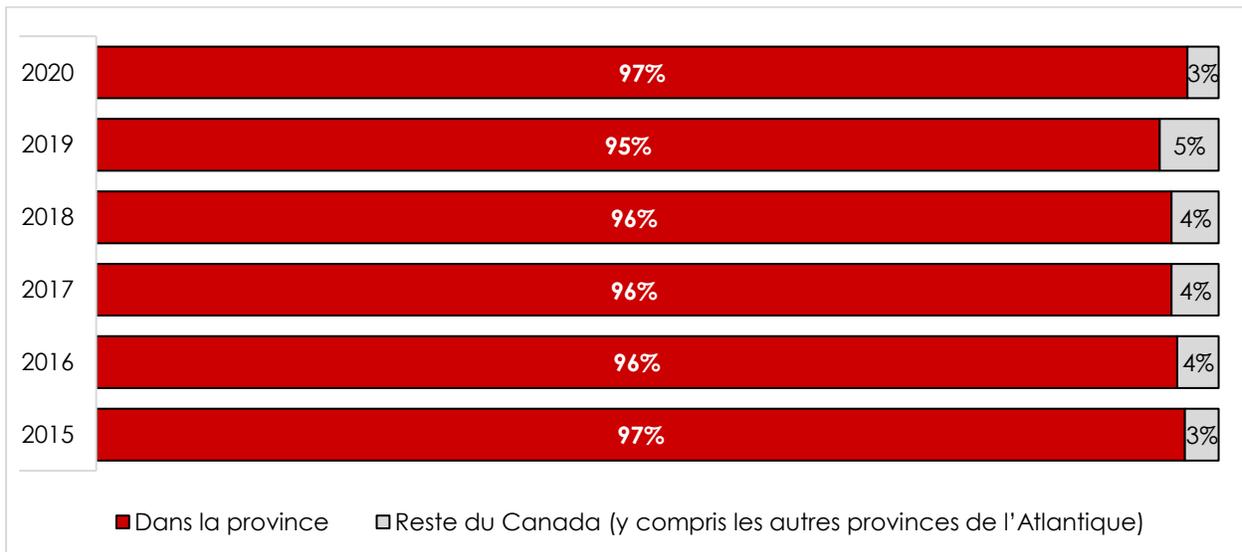


Lieu de l'établissement d'enseignement postsecondaire - Collège

Environ 96 % des diplômés du secondaire de T.-N.-L. qui s'inscrivent au collège choisissent un établissement dans leur province d'origine (T.-N.-L.) - un taux qui demeure constant au fil des ans (Figure 41).

En raison de leurs faibles nombres, les étudiants inscrits dans les collèges des provinces de l'Atlantique (à l'extérieur de T.-N.-L.) et du reste du Canada ont été regroupés.

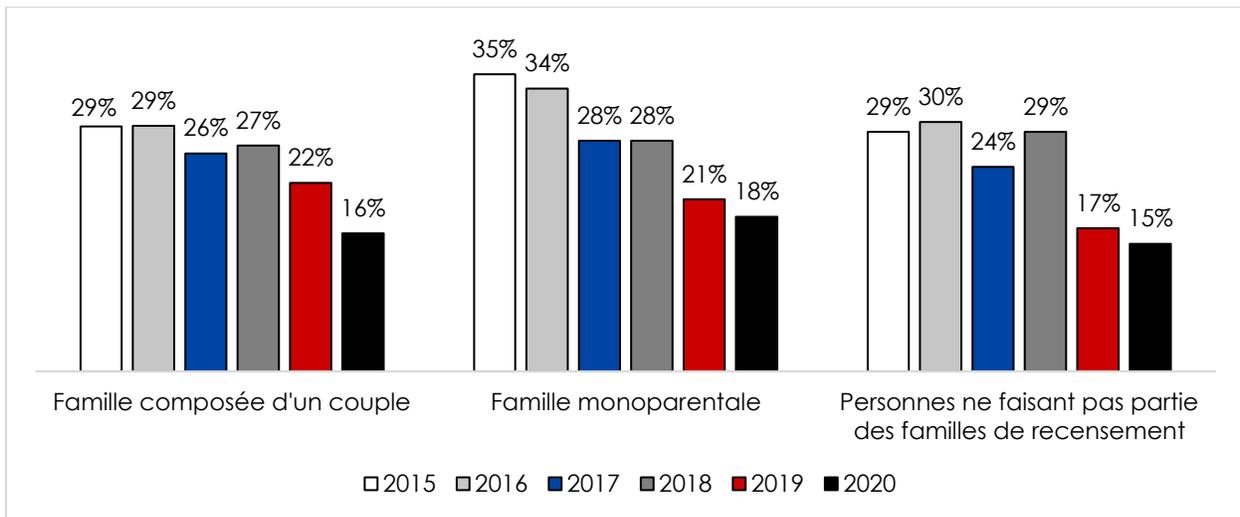
Figure 41 : Transition vers le collège, selon le lieu - Diplômés du secondaire de T.-N.-L.



Composition de la famille

La Figure 42 montre que contrairement aux taux d'inscriptions à l'université, les taux de transition vers le collège ne varient pas de façon significative selon la composition de la famille. Dans le cas des diplômés issus de familles comptant un couple, environ 25 % poursuivent des études collégiales. Pour les diplômés de l'enseignement secondaire appartenant aux catégories des familles monoparentales et des personnes ne faisant pas partie d'une famille du recensement, les taux sont d'environ 27 % et 23 %, respectivement.

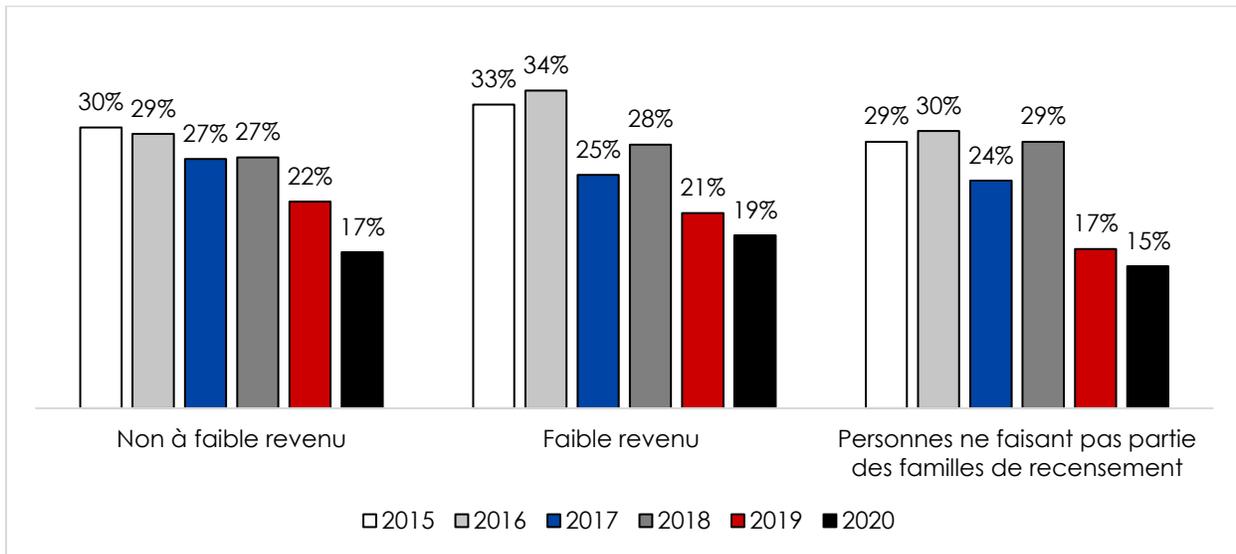
Figure 42 : Transition vers le collège, selon la composition de la famille - Diplômés du secondaire de T.-N.-L.



Revenu familial

Un diplômé du secondaire sur quatre (25 %) issu d'une famille dont le revenu est supérieur au seuil de faible revenu fait la transition vers le collège dans les deux ans suivant l'obtention de son diplôme d'études secondaires. Une proportion similaire (27 %) de diplômés issus de ménages à faible revenu poursuivent des études collégiales (Figure 43).

Figure 43 : Transition vers le collège, selon le revenu familial - Diplômés du secondaire de T.-N.-L.

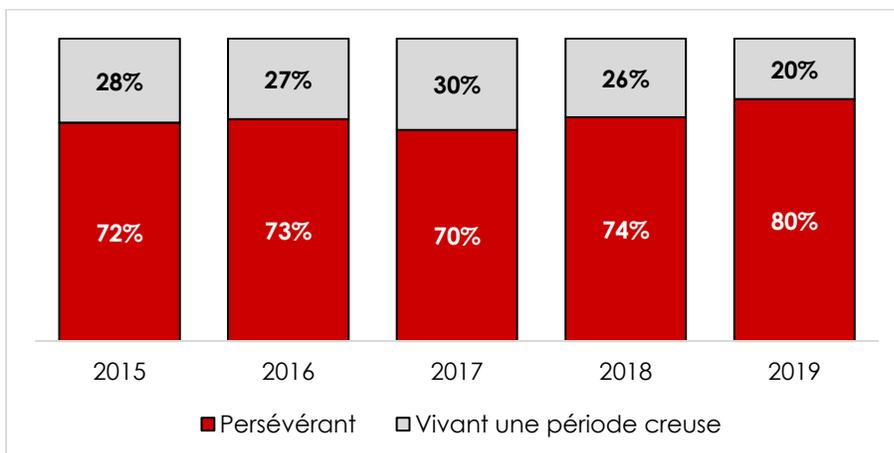


Personnes ayant pris un temps de congé – Études collégiales

Une proportion importante (26 %) des diplômés de T.-N.-L. qui se destinent à l'enseignement collégial retardent leur inscription d'au moins six mois après l'obtention de leur diplôme, comme le montre la Figure 44. Rappelons que les personnes qui s'inscrivent à des études postsecondaires entre 6 mois et 2 ans après l'obtention de leur diplôme d'études secondaires sont appelées les « personnes ayant pris un temps de congé ».

La baisse notable des taux de transition vers le collège dans la [Figure 39](#) parmi les cohortes plus récentes (2019 et 2020) est probablement attribuable au fait que près d'un quart des personnes inscrites au collège ont pris un temps de congé.

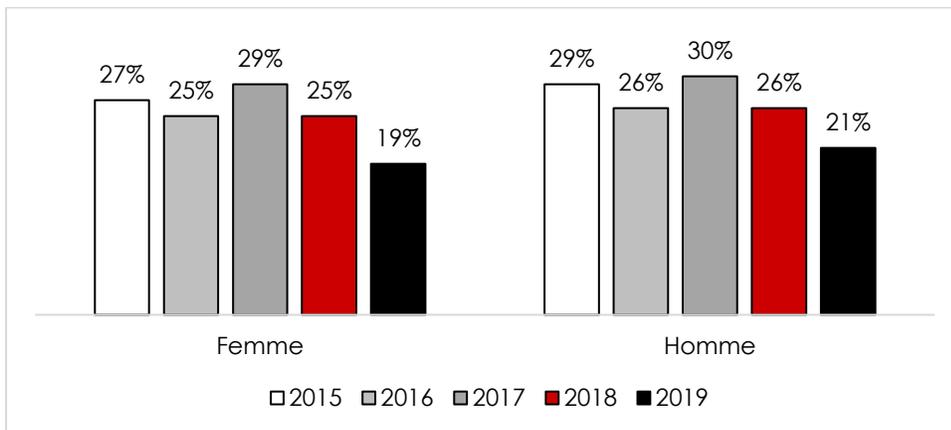
Figure 44 : Proportion de diplômés du secondaire de T.-N.-L. inscrits au collège et qui ont pris un temps de congé



Sexe

Une proportion relativement constante d'hommes poursuivant des études collégiales sont des étudiants ayant pris un temps de congé, soit de 26 % à 30 % des cohortes de 2015 à 2018 (Figure 45). La dernière cohorte d'hommes (2019) présente la plus faible proportion de personnes qui ont pris un temps de congé, soit 21 % - bien qu'avec plus de données attendues après avril 2021, cette proportion est susceptible d'augmenter. Les femmes poursuivant des études collégiales affichent des taux comparables à ceux de leurs homologues masculins, avec toutefois une baisse moins importante dans la cohorte de 2019, dans laquelle 24 % des inscrits au collège sont des personnes qui ont pris un temps de congé.

Figure 45 : Proportion des diplômés du secondaire de T.-N.-L. inscrits au collège qui ont pris un temps de congé, selon le sexe



Taux de rétention interprovinciale des diplômés

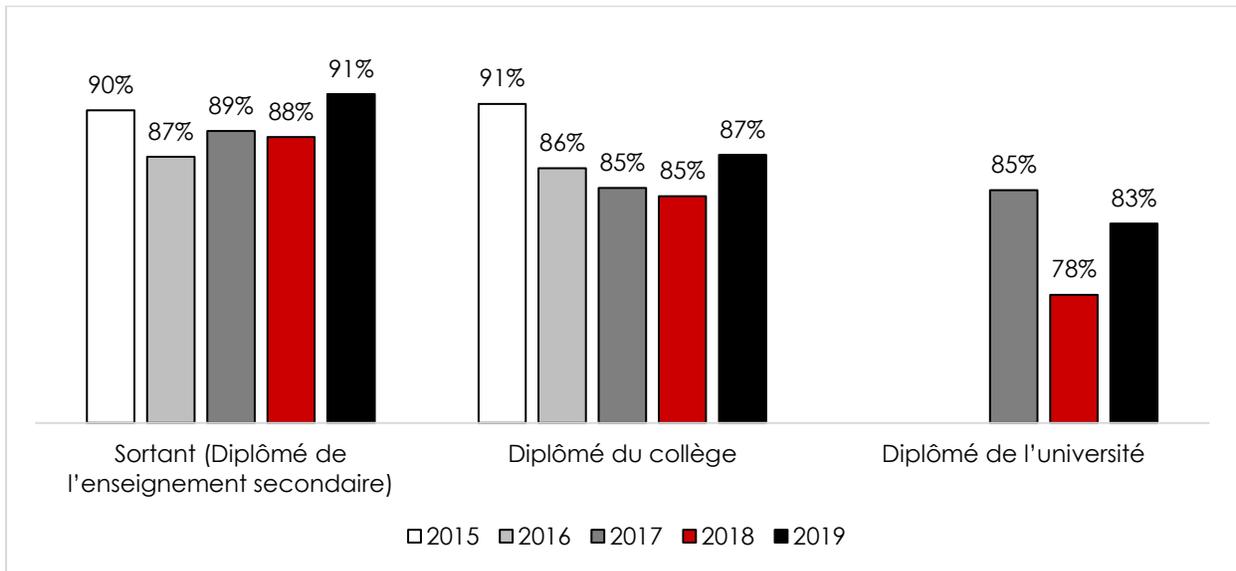
Cette section calcule les taux de rétention interprovinciale des diplômés en fonction de leur niveau d'études le plus élevé (école secondaire, collège ou université). Un diplômé est considéré comme retenu à T.-N.-L. 1 an et 3 ans après l'obtention de son diplôme s'il déclare T.-N.-L. comme province d'imposition au cours de ces périodes respectives.

Taux de rétention des diplômés

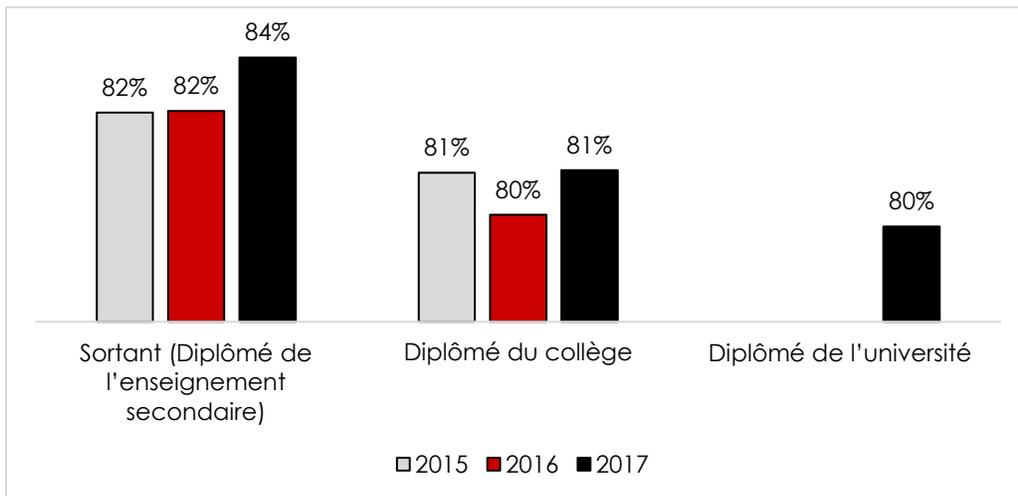
Rétention à 1 an

Les sortants de T.-N.-L. (c.-à-d. les diplômés du secondaire qui ne passent pas aux études postsecondaires) affichent le taux de rétention le plus élevé un an après l'obtention de leur diplôme d'études secondaires (Figure 46), 87 % d'entre eux demeurant dans la province.

Par ailleurs, 81 % des diplômés universitaires résident toujours à T.-N.-L. 1 an après l'obtention de leur diplôme. Environ 86 % des diplômés collégiaux demeurent à T.-N.-L. 1 an après l'obtention de leur diplôme.

Figure 46 : Taux de rétention des diplômés à 1 an - T.-N.-L.**Rétention à 3 ans**

Trois ans après l'obtention de leur diplôme, 81 % des diplômés des collèges vivent à T.-N.-L., tandis qu'environ 80 % des diplômés des universités restent dans cette province. Environ 83 % des sortants (diplômés du secondaire qui ne passent pas aux études postsecondaires) demeurent dans la province après l'obtention de leur diplôme d'études secondaires (Figure 47).

Figure 47 : Taux de rétention des diplômés à 3 ans - T.-N.-L.**Sexe : Rétention à 1 an**

Le Tableau 11 montre les taux de rétention à 1 an selon le sexe. En général, les différences entre les sexes pour les sortants (diplômés du secondaire) sont minimales (environ 1 point de pourcentage). Parmi les diplômés du collégial, les femmes affichent des taux de rétention à

1 an supérieurs de 2 à 4 points de pourcentage à ceux de leurs homologues masculins. Parmi les diplômés de l'université, les taux de rétention des femmes sont supérieurs de 6 à 13 points de pourcentage à ceux des hommes.

Tableau 11 : Taux de rétention des diplômés à 1 an, par sexe – T.-N.-L.

| Année d'obtention du diplôme | Sortant | | Diplômé du collège | | Diplômé de l'université | |
|------------------------------|---------|--------|--------------------|--------|-------------------------|--------|
| | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes |
| 2015 | 91 % | 90 % | 94 % | 92 % | | |
| 2016 | 88 % | 87 % | 88 % | 85 % | | |
| 2017 | 89 % | 90 % | 89 % | 83 % | 88 % | 75 % |
| 2018 | 92 % | 88 % | 85 % | 83 % | 80 % | 74 % |
| 2019 | 91 % | 91 % | 89 % | 86 % | 85 % | 79 % |

Sexe : Rétention à 3 ans

Le taux de rétention à 3 ans pour les femmes et les hommes sortants (diplômés du secondaire) est de 90 % (Tableau 12).

Environ 82 % des femmes diplômées du collégial restent dans la province après 3 ans, tandis que 80 % des hommes diplômés d'un collège restent dans la province. Pour la seule cohorte de diplômés universitaires qui peut être observée (2017), 81 % des femmes résident dans la province trois ans après l'obtention de leur diplôme, contre 75 % des hommes.

Tableau 12 : Taux de rétention des diplômés à 3 ans, selon le sexe - T.-N.-L.

| Année d'obtention du diplôme | Sortant | | Diplômé du collège | | Diplômé de l'université | |
|------------------------------|---------|--------|--------------------|--------|-------------------------|--------|
| | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes |
| 2015 | 85 % | 80 % | 81 % | 83 % | | |
| 2016 | 84 % | 82 % | 81 % | 78 % | | |
| 2017 | 86 % | 83 % | 83 % | 80 % | 81 % | 75 % |

Domaine d'études de l'enseignement postsecondaire

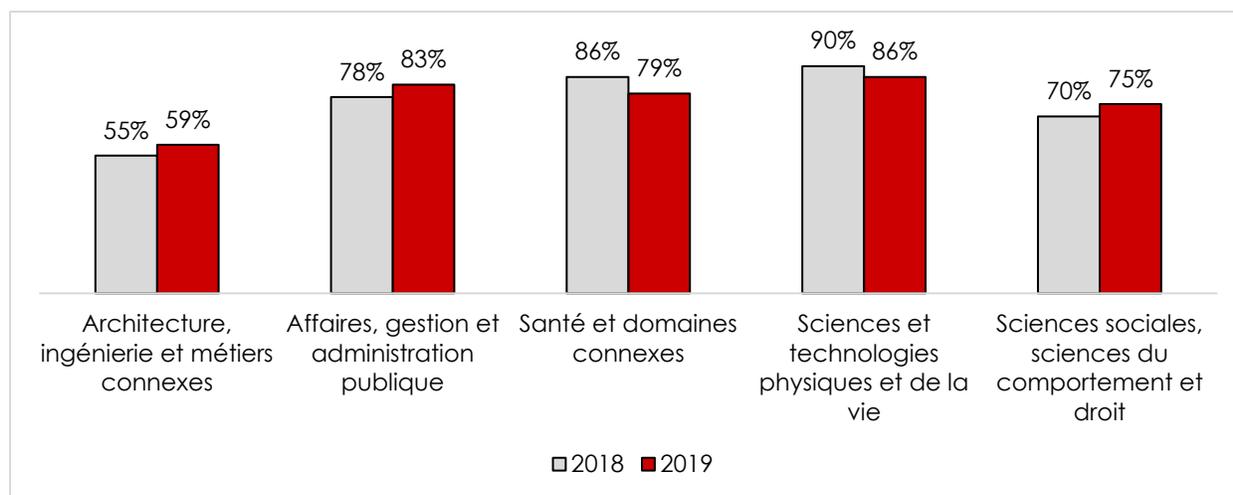
Le domaine d'études des diplômés de l'enseignement postsecondaire est basé sur la variante de la Classification des programmes d'enseignement (CPE) de Statistique Canada : 2021 Version 1.0 pour les groupes primaires (StatCan, 2022).

Treize catégories sont répertoriées dans les groupes primaires. Toutefois, pour satisfaire aux exigences de Statistique Canada en matière de divulgation, seuls les taux des 5 premiers groupes primaires sont publiés. Il convient de noter que les petits nombres ont également empêché la publication des taux avant 2018 pour les diplômés universitaires et avant 2017 pour les diplômés collégiaux. En conséquence, seuls les taux de rétention à 1 an par domaine d'études ont pu être publiés dans ce rapport.

Domaine d'études universitaires : Rétention à 1 an

Dans la Figure 48, les diplômés universitaires en « Sciences et technologies physiques et de la vie » affichent le taux de rétention à 1 an le plus élevé, soit 88 %. Les taux de rétention les plus faibles sont observés chez les diplômés en « Architecture, génie et métiers connexes », avec seulement 57 % de rétention à 1 an.

Figure 48 : Taux de rétention à 1 an des diplômés universitaires, par domaine d'études – T.-N.-L.

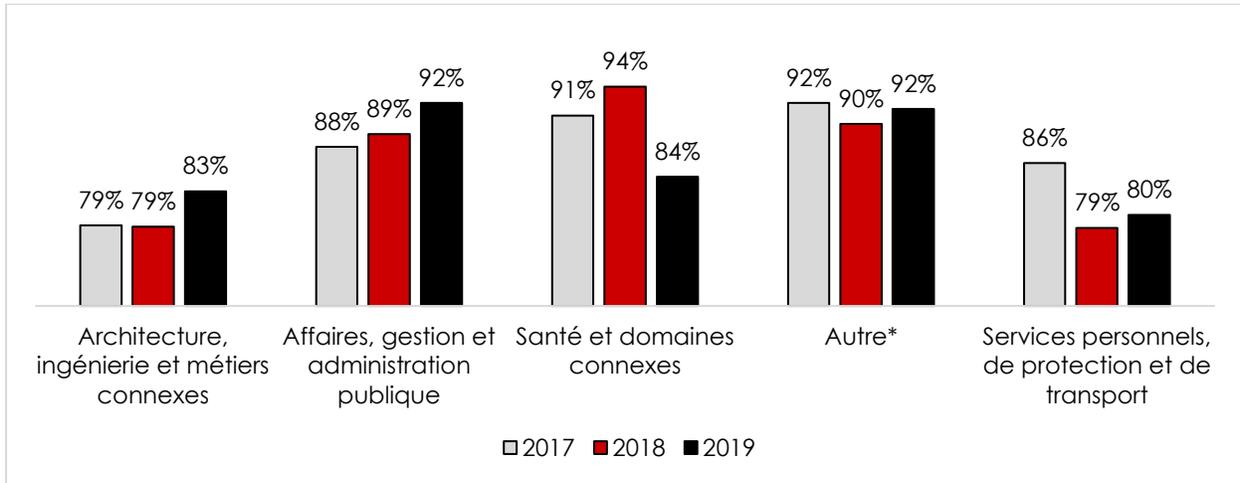


Domaine d'études collégiales : Rétention à 1 an

Les diplômés du collégial en général affichent des taux de rétention à 1 an proches de 90 % ou supérieurs à ce pourcentage pour la plupart des domaines d'études (Figure 49).

Les taux de rétention à 1 an les plus faibles parmi les diplômés du collégial sont observés chez les diplômés en « Architecture, génie et métiers connexes » et en « Services personnels, de protection et de transport », avec respectivement 80 % et 81 %.

Une tendance à l'augmentation progressive peut être observée pour les diplômés de la catégorie « Commerce, gestion et administration publique ».

Figure 49 : Taux de rétention à 1 an des diplômés du collégial, par domaine d'études – T.-N.-L.

* La catégorie « Autres » comprend les diplômés en « Éducation prétechnologique/programmes d'arts préindustriels^{CAN} », « Éducation postsecondaire inclusive » et « Études multidisciplinaires/interdisciplinaires ».

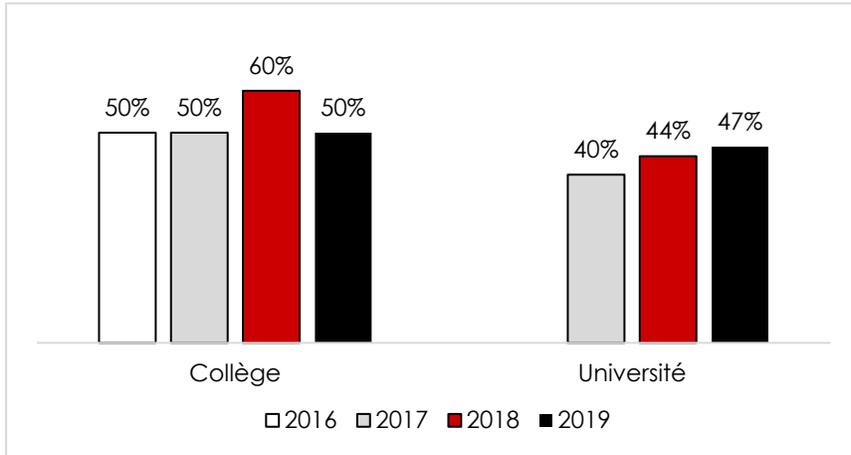
Taux de retour des diplômés de l'enseignement postsecondaire de T.-N.-L. provenant de l'extérieur de la province

En plus des taux de rétention des personnes qui ont obtenu leur diplôme dans des établissements de T.-N.-L., nous présentons également les taux de retour des diplômés du secondaire de T.-N.-L. qui ont terminé leurs études postsecondaires à l'extérieur de leur province d'origine.

Ces taux représentent le pourcentage de diplômés de l'enseignement postsecondaire qui retournent à T.-N.-L. après l'obtention de leur diplôme, calculé en observant la proportion de diplômés de l'enseignement postsecondaire qui déclarent T.-N.-L. comme province d'imposition 1 an après l'obtention de leur diplôme.

La Figure 50 montre que moins de la moitié (45 %) des diplômés du secondaire de T.-N.-L. qui terminent leurs études universitaires à l'extérieur de T.-N.-L. retournent dans la province 1 an après avoir obtenu leur diplôme. De même, environ 52 % des personnes qui obtiennent un diplôme collégial à l'extérieur de T.-N.-L. y retournent 1 an plus tard. La majorité des diplômés universitaires et collégiaux retournent dans leur province d'origine de T.-N.-L. dans l'année qui suit l'obtention de leur diplôme.

Figure 50 : Taux de retour après 1 an des résidents de T.-N.-L. qui ont obtenu un diplôme d'un établissement d'enseignement postsecondaire à l'extérieur de la province



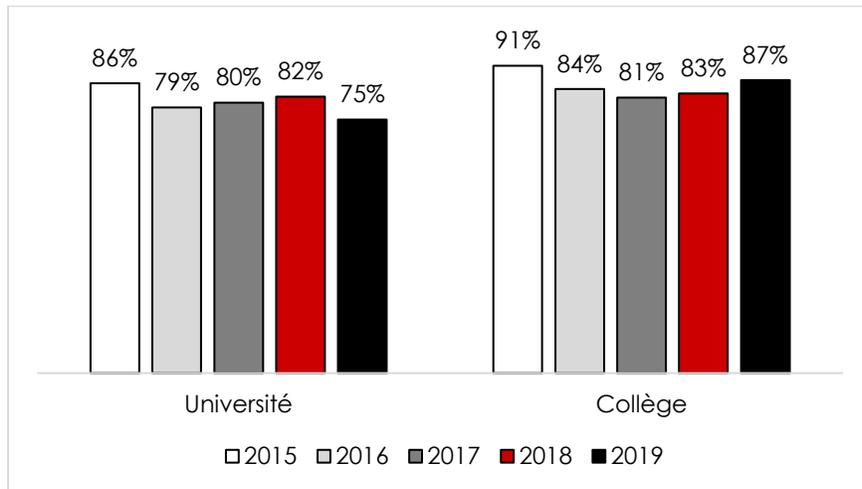
Rétention interprovinciale des décrocheurs de l'enseignement postsecondaire

Les décrocheurs de l'enseignement postsecondaire sont des diplômés du secondaire qui s'inscrivent à des études postsecondaires, mais qui ne les terminent pas dans les 6 ans suivant leur entrée à l'université ou dans les 3 ans suivant leur entrée au collège.

Nous calculons les taux de rétention des décrocheurs de l'enseignement postsecondaire en utilisant l'année la plus récente de leur inscription à l'enseignement postsecondaire.

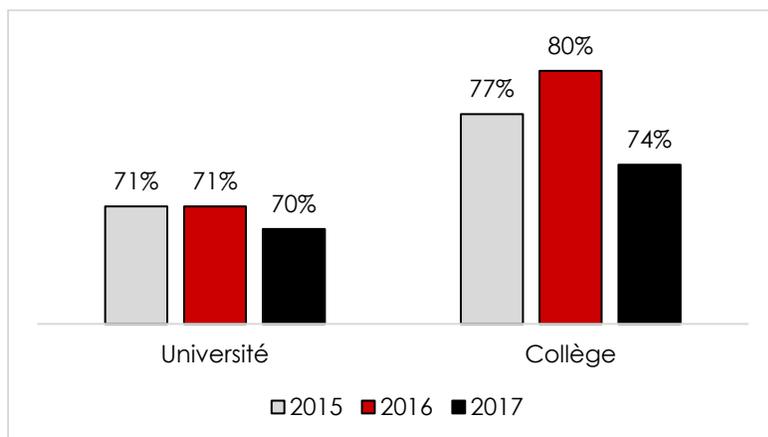
Rétention à 1 an

Dans l'ensemble, 80 % des décrocheurs de l'université résident à T.-N.-L. un an après leur dernière inscription à l'université. Par contre, les taux de rétention à 1 an des décrocheurs du collégial sont constants dans les cohortes de 2015 à 2019, avec un taux plus élevé de 85 % (Figure 51).

Figure 51 : Taux de rétention à 1 an des décrocheurs des études postsecondaires – T.-N.-L.**Rétention à 3 ans**

Après 3 ans, environ 71 % des décrocheurs de l'université résident à T.-N.-L., comme le montre la Figure 22.

Environ 77 % des décrocheurs du collégial vivent dans la province 3 ans après leur plus récente inscription au collège.

Figure 52 : Taux de rétention à 3 ans des décrocheurs de l'enseignement postsecondaire – T.-N.-L.**Province d'emploi : Diplômés**

La province d'emploi est déterminée par la province d'imposition déclarée par les diplômés dans le FFF1 1 an et 3 ans après l'obtention du diplôme pour les personnes déclarant un revenu gagné. Le revenu gagné comprend le revenu d'emploi (salaire avant impôt) et le revenu net

d'un travail indépendant (revenu brut moins les coûts d'exploitation et les déductions pour amortissement).

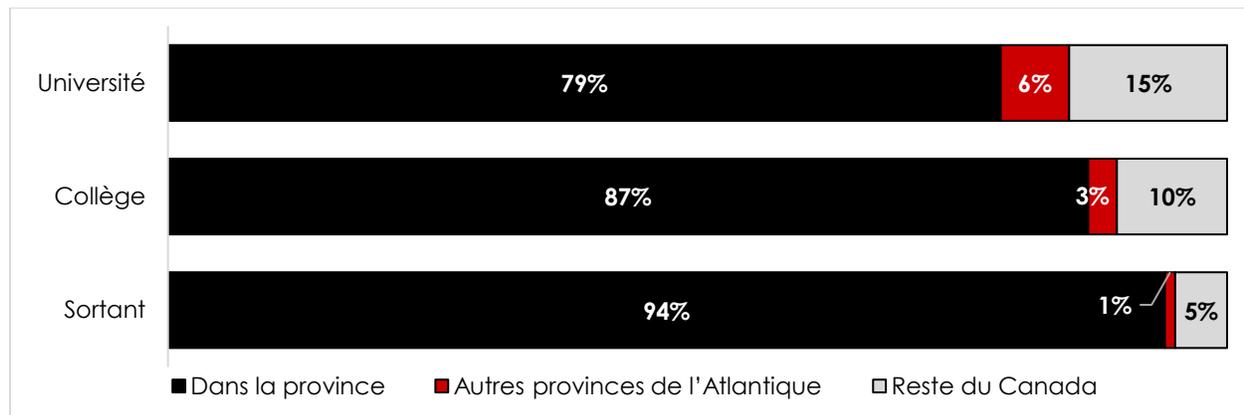
La province d'emploi des diplômés de l'enseignement postsecondaire (université et collège) est indiquée collectivement pour les diplômés des établissements de T.-N.-L. et ceux de l'extérieur de la province. En conséquence, dans la présente section, les diplômés des universités et des collèges de T.-N.-L. désignent les diplômés des établissements d'enseignement postsecondaire du Canada.

1 an après l'obtention du diplôme

Parmi les diplômés universitaires de T.-N.-L. ayant un revenu gagné, environ 79 % se trouvent dans leur province d'origine (T.-N.-L.) un an après l'obtention de leur diplôme (Figure 53).

15 % des diplômés universitaires de T.-N.-L. occupent un emploi à l'extérieur du Canada atlantique un an après l'obtention de leur diplôme. Environ 5 % des sortants employés et 10 % des diplômés collégiaux travaillent à l'extérieur du Canada atlantique.

Figure 53 : Province d'emploi 1 an après l'obtention du diplôme (2015-2019) - Diplômés de T.-N.-L.

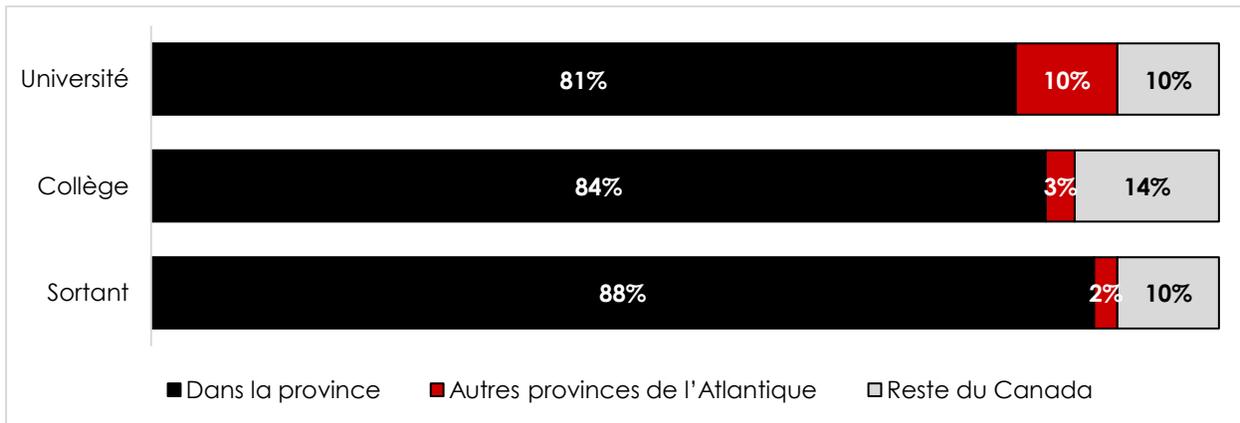


3 ans après l'obtention du diplôme

Trois ans après l'obtention du diplôme, 81 % des diplômés universitaires occupant un emploi travaillent à T.-N.-L., et 10 % travaillent dans d'autres provinces de l'Atlantique (Figure 54). Cela donne à penser que certains diplômés qui travaillaient dans d'autres provinces de l'Atlantique après 1 an peuvent avoir déménagé à l'extérieur du Canada atlantique après 3 ans.

Parmi les sortants et les diplômés des collèges, nous constatons une proportion accrue de personnes employées à l'extérieur du Canada atlantique 3 ans après l'obtention de leur diplôme – 10 % et 14 %, respectivement.

Figure 54 : Province d'emploi 3 ans après l'obtention du diplôme (2015-2019) - Diplômés de T.-N.-L.



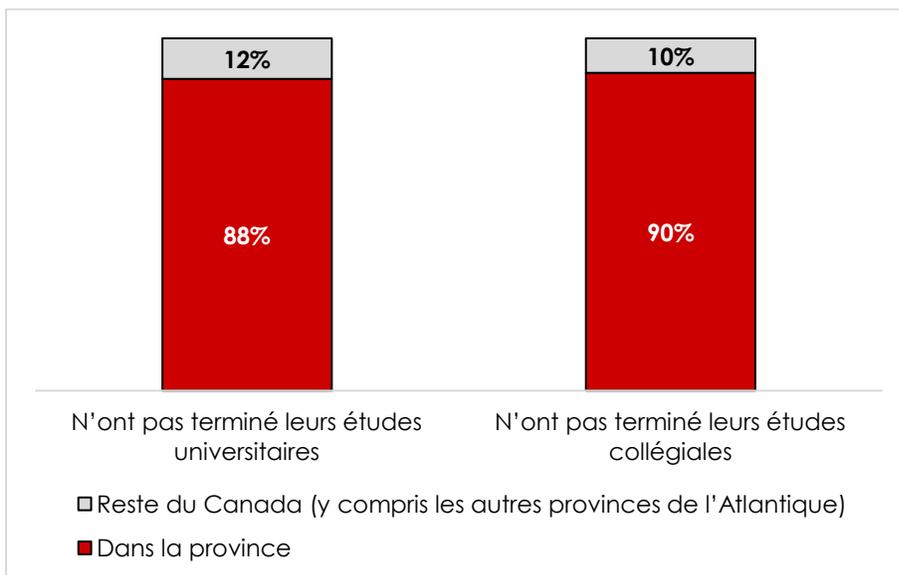
Province d'emploi : Décrocheurs de l'enseignement postsecondaire

Pour les décrocheurs des études postuniversitaires, la province d'emploi est estimée 1 an et 3 ans après leur plus récente inscription à une université ou à un collège.

1 an après la dernière inscription

88 % des décrocheurs de l'université ayant déclaré un revenu gagné ont indiqué T.-N.-L. comme province d'imposition (Figure 53). Parmi les décrocheurs du collégial qui travaillent un an après avoir quitté le collège, 90 % se trouvent à T.-N.-L.

Figure 55 : Province d'emploi 1 an après la dernière inscription (2015-2019) – Décrocheurs de l'enseignement postsecondaire de T.-N.-L.

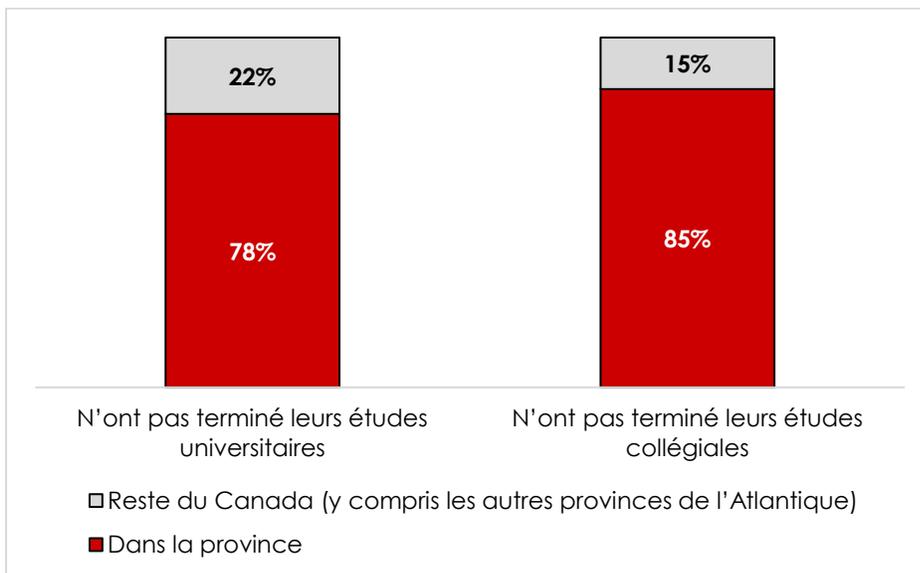


3 ans après la dernière inscription

La Figure 56 montre une augmentation de la proportion de décrocheurs de l'université travaillant à l'extérieur de leur province d'origine, T.-N.-L. - de 12 % après 1 an à 22 % après 3 ans.

De même, pour les décrocheurs du collégial, le pourcentage de ceux qui travaillent à l'extérieur de T.-N.-L. atteint 15 % après 3 ans, soit 5 points de pourcentage de plus qu'après 1 an.

Figure 56 : Province d'emploi 3 ans après la dernière inscription (2015-2017) – Décrocheurs de l'enseignement postsecondaire de T.-N.-L.



Revenu des diplômés et des décrocheurs de l'enseignement postsecondaire

Nous présentons le revenu imposable médian pour chaque cohorte de diplômés et pour chaque cohorte de décrocheurs de l'enseignement postsecondaire.

Il convient de noter que le revenu est déclaré pour les diplômés et les décrocheurs de l'enseignement postsecondaire, quels que soient leur lieu d'études et leur province d'emploi.

Tous les revenus ont été ajustés en dollars constants de 2021.

Revenu médian des diplômés

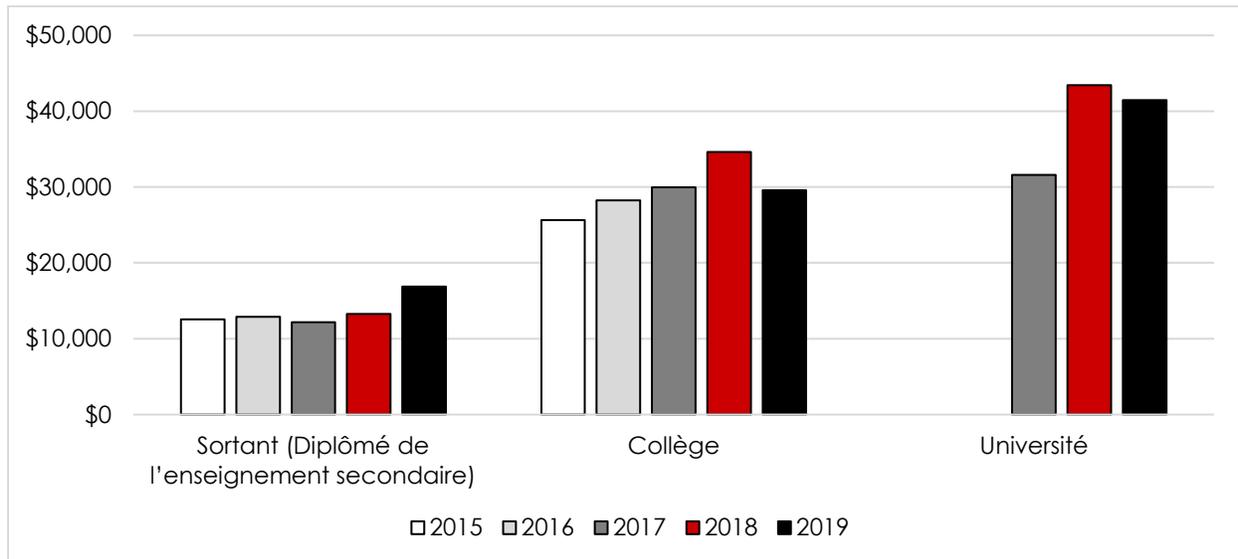
1 an après l'obtention du diplôme

Le revenu médian des diplômés universitaires est d'environ 39 000 \$ 1 an après l'obtention du diplôme (Figure 57).

Le revenu des diplômés des collèges est d'environ 29 000 \$ au cours de la même période.

À l'inverse, les décrocheurs (diplômés du secondaire qui ne poursuivent pas d'études postsecondaires) gagnent environ 13 500 \$, soit le revenu le plus faible de toutes les catégories.

Figure 57 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 1 an après l'obtention du diplôme - Diplômés de T.-N.-L.

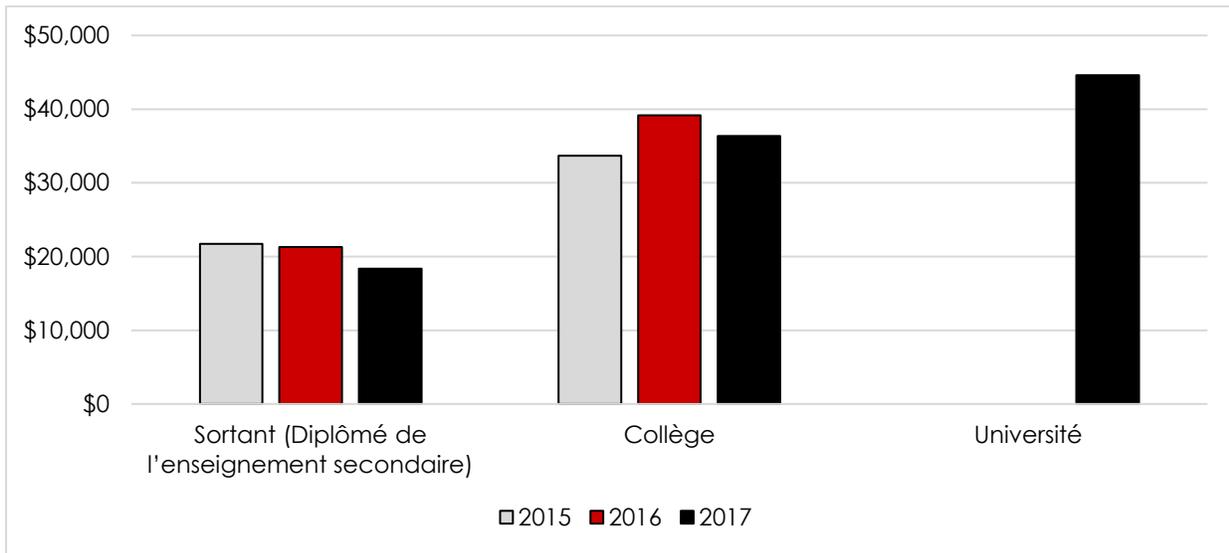


3 ans après l'obtention du diplôme

Après 3 ans, les diplômés universitaires de la cohorte de 2017 déclarent un revenu médian de près de 45 000 \$ (Figure 58).

Les revenus des diplômés du collégial après 3 ans sont d'environ 36 000 \$, soit une augmentation de 7 000 \$ par rapport à leurs revenus après 1 an. Les sortants connaissent une augmentation comparable de leurs revenus après 3 ans, atteignant plus de 20 000 \$.

Figure 58 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 3 ans après l'obtention du diplôme - Diplômés de T.-N.-L.



Sexe : 1 an après l'obtention du diplôme

La répartition des revenus par sexe dans le Tableau 13 montre que l'écart de revenu entre les femmes et les hommes est plus étroit pour les diplômés universitaires.

Inversement, l'écart se creuse pour les diplômés du collégial, les hommes diplômés des collèges gagnant environ 6 000 \$ de plus que leurs homologues féminines.

Les hommes diplômés de l'enseignement secondaire (sortants) déclarent un revenu médian compris entre 14 000 \$ et 15 000 \$, tandis que les femmes diplômées gagnent entre 10 500 \$ et 11 000 \$.

Tableau 13 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 1 an après l'obtention du diplôme, selon le sexe - Diplômés de T.-N.-L.

| Année d'obtention du diplôme | Sortant | | Diplômé du collège | | Diplômé de l'université | |
|------------------------------|-----------|-----------|--------------------|-----------|-------------------------|-----------|
| | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes |
| 2015 | 11 637 \$ | 14 099 \$ | 22 044 \$ | 27 975 \$ | | |
| 2016 | 10 370 \$ | 15 003 \$ | 22 725 \$ | 30 888 \$ | | |
| 2017 | 10 315 \$ | 14 006 \$ | 27 035 \$ | 32 898 \$ | 31 704 \$ | 31 486 \$ |
| 2018 | 11 256 \$ | 15 292 \$ | 31 858 \$ | 36 318 \$ | 43 433 \$ | 43 220 \$ |
| 2019 | 8 645 \$ | 13 332 \$ | 26 351 \$ | 32 288 \$ | 40 308 \$ | 44 474 \$ |

Sexe : 3 ans après l'obtention du diplôme

Trois ans après l'obtention du diplôme, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes se creuse pour les diplômés du collégial (Tableau 14).

Les hommes diplômés du collégial gagnent près de 41 000 \$ après 3 ans, tandis que les femmes diplômées du collégial gagnent environ 27 000 \$.

Le revenu médian des hommes sortants dépasse 24 000 \$ après 3 ans, tandis que celui des femmes sortantes est d'environ 16 000 \$.

Au sein de la cohorte universitaire, les femmes diplômées déclarent un revenu médian plus élevé que les hommes diplômés 3 ans après l'obtention de leur diplôme.

Tableau 14 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 3 ans après l'obtention du diplôme, selon le sexe - Diplômés de T.-N.-L.

| Année d'obtention du diplôme | Sortant | | Diplômé du collège | | Diplômé de l'université | |
|------------------------------|-----------|-----------|--------------------|-----------|-------------------------|-----------|
| | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes |
| 2015 | 18 239 \$ | 24 953 \$ | 26 632 \$ | 37 374 \$ | | |
| 2016 | 15 444 \$ | 25 703 \$ | 25 924 \$ | 44 236 \$ | | |
| 2017 | 14 875 \$ | 20 955 \$ | 30 075 \$ | 42 344 \$ | 46 253 \$ | 39 955 \$ |

Domaine d'études universitaires

La ventilation des revenus des diplômés universitaires par domaine d'études, présentée au Tableau 16, révèle que les diplômés en « Santé et domaines connexes » et en « Architecture, génie et métiers connexes » sont parmi ceux qui gagnent le plus, avec un revenu annuel d'environ 72 000 \$ et 68 000 \$.

À l'inverse, les diplômés en « Sciences et technologies physiques et de la vie » sont ceux qui gagnent le moins, avec un revenu annuel d'environ 14 000 \$.

Tableau 15 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) un an après l'obtention du diplôme, par domaine d'études - Diplômés des universités de T.-N.-L.

| Domaine d'études | 2018 | 2019 |
|--|-----------|-----------|
| Architecture, génie et métiers connexes | 67 008 \$ | 68 430 \$ |
| Affaires, gestion et administration publique | 49 167 \$ | 48 016 \$ |
| Santé et domaines connexes | 71 043 \$ | 72 700 \$ |
| Sciences et technologies physiques et de la vie | 14 442 \$ | 13 332 \$ |
| Sciences sociales, sciences du comportement et droit | 22 300 \$ | 18 436 \$ |

Domaine d'études collégiales

Parmi les diplômés de niveau collégial, ceux de la catégorie « Santé et domaines connexes » déclarent les revenus les plus élevés sur un an parmi toutes les catégories, avec un revenu médian d'environ 41 500 \$ (Tableau 17).

À l'inverse, ce sont les diplômés de la catégorie « Autres » qui déclarent les revenus les plus faibles, avec un revenu médian de moins de 10 000 \$.

Tableau 16 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 1 an après l'obtention du diplôme, par domaine d'études - Diplômés des collèges de T.-N.-L.

| Domaine d'études | 2017 | 2018 | 2019 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Architecture, génie et métiers connexes | 38 978 \$ | 36 743 \$ | 36 038 \$ |
| Affaires, gestion et administration publique | 28 555 \$ | 24 106 \$ | 23 643 \$ |
| Santé et domaines connexes | 43 647 \$ | 40 778 \$ | 39 996 \$ |
| Sciences et technologies physiques et de la vie | 11 726 \$ | 7 964 \$ | 7 812 \$ |
| Sciences sociales, sciences du comportement et droit | 33 441 \$ | 25 911 \$ | 25 414 \$ |

* La catégorie « Autres » " comprend les diplômés en « Éducation prétechnologique/programmes d'arts préindustriels^{CAN} », « Éducation postsecondaire inclusive » et « Études multidisciplinaires/interdisciplinaires ».

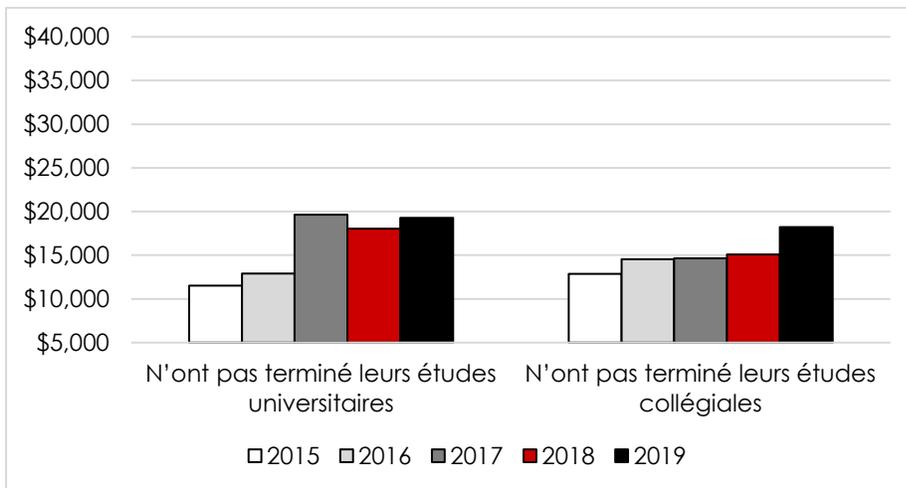
Revenu médian des décrocheurs de l'enseignement postsecondaire

1 an après la dernière inscription

Le revenu médian des décrocheurs universitaires un an après qu'ils aient quitté leur programme est de près de 16 000 \$, avec des revenus atteignant près de 20 000 \$ pour les cohortes de 2017-2019 (Figure 59).

Pour les cohortes antérieures (2015 et 2016), les décrocheurs du collégial gagnent plus que les décrocheurs de l'université. Toutefois, pour la période allant de 2016 à 2019, les décrocheurs du collégial déclarent un revenu médian inférieur à celui des décrocheurs de l'université.

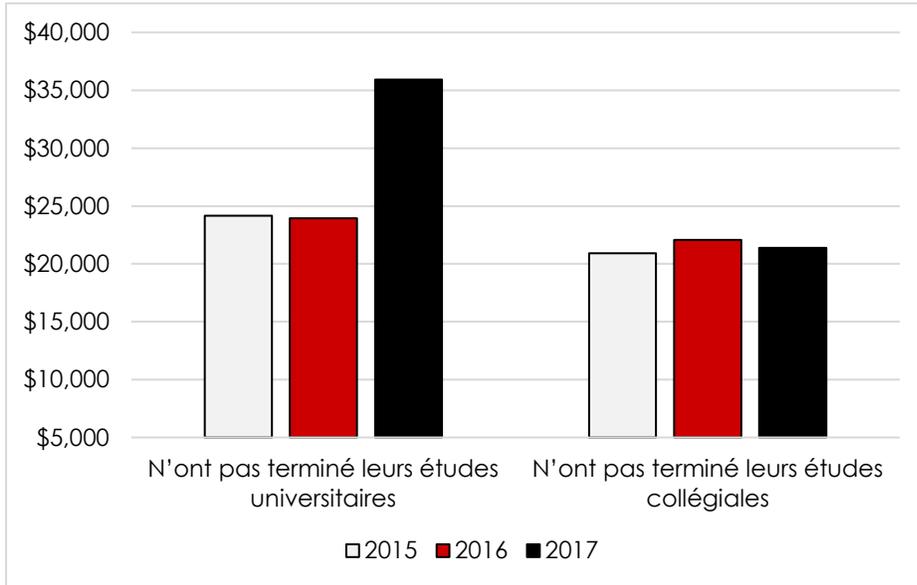
Figure 59 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 1 an après la dernière inscription – Décrocheurs de l'enseignement postsecondaire de T.-N.-L.



3 ans après la dernière inscription

Trois ans après avoir quitté leurs études postsecondaires, les décrocheurs de l'université gagnent 28 000 \$, tandis que les décrocheurs du collégial gagnent environ 21 000 \$ (Figure 60).

Figure 60 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) trois ans après la dernière inscription – Décrocheurs de l'enseignement postsecondaire de T.-N.-L.



Sexe : 1 an après la dernière inscription

La répartition par sexe du Tableau 17 indique que les hommes décrocheurs du collégial gagnent environ 5 000 \$ de plus que les femmes décrocheuses un an après leur dernière inscription au collège. De même, les hommes décrocheurs de l'université déclarent systématiquement un revenu plus élevé (de 2 500 à 3 500 \$) que celui de leurs homologues féminins, toutes cohortes confondues.

Tableau 17 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) un an après la dernière inscription, selon le sexe – Décrocheurs de l'enseignement postsecondaire de T.-N.-L.

| Dernière année | Décrocheur du collégial | | Décrocheur de l'université | |
|----------------|-------------------------|-----------|----------------------------|-----------|
| | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes |
| 2015 | 10 295 \$ | 14 211 \$ | 10 854 \$ | 14 771 \$ |
| 2016 | 12 024 \$ | 18 312 \$ | 12 135 \$ | 15 554 \$ |
| 2017 | 13 897 \$ | 15 092 \$ | 19 000 \$ | 22 041 \$ |
| 2018 | 13 380 \$ | 16 991 \$ | 17 522 \$ | 19 964 \$ |
| 2019 | 13 644 \$ | 20 935 \$ | 19 894 \$ | 17 811 \$ |

Sexe : 3 ans après la dernière inscription

Le Tableau 18 montre que 3 ans après avoir quitté le collège, les hommes décrocheurs gagnent près de 23 500 \$, tandis que le revenu médian des femmes est d'environ 18 500 \$.

Parmi les décrocheurs de l'université, les hommes déclarent un revenu annuel d'environ 28 000 \$, tandis que les femmes gagnent moins de 26 000 \$ par année.

Tableau 18 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 3 ans après la dernière inscription, selon le sexe – décrocheurs non diplômés de l'enseignement postsecondaire de T.-N.-L.

| Dernière année | Décrocheur du collégial | | Décrocheur de l'université | |
|----------------|-------------------------|-----------|----------------------------|-----------|
| | Femme | Homme | Femme | Homme |
| 2015 | 17 904 \$ | 24 058 \$ | 24 282 \$ | 23 946 \$ |
| 2016 | 21 401 \$ | 23 497 \$ | 25 041 \$ | 22 394 \$ |
| 2017 | 16 395 \$ | 23 018 \$ | 28 881 \$ | 38 761 \$ |

La section suivante présente les résultats pour la Nouvelle-Écosse.

Ce rapport se termine par une Discussion des résultats et une Conclusion.

Nouvelle-Écosse : Statistiques descriptives

Échantillon - Diplômés du secondaire

Le Tableau 19 montre le nombre de diplômés en Nouvelle-Écosse (N.-É.) pour chaque année scolaire, avec une répartition presque égale des diplômés de sexe féminin et masculin.

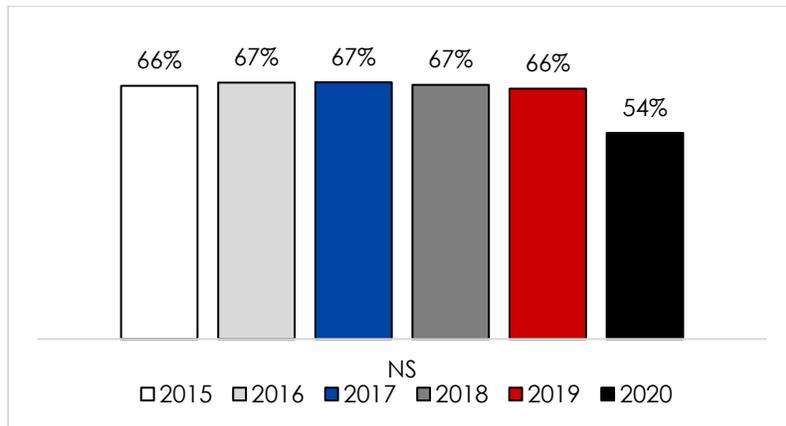
Au total, 94 % des diplômés de la N.-É. ont pu être couplés au FFT1. Cependant, le taux de couplage est un peu plus faible pour les cohortes les plus récentes, ce qui suggère que certains diplômés n'ont pas pu être couplés à une famille du recensement et qu'ils n'ont peut-être pas encore produit de déclaration de revenus par eux-mêmes (en tant qu'adultes).

Tableau 19 : Diplômés de l'enseignement secondaire en N.-É.

| Année d'obtention du diplôme | Total | Femme | Homme | Lien avec le FFT1 (part du total) |
|------------------------------|--------|-------|-------|-----------------------------------|
| 2015 | 9 130 | 49 % | 51 % | 98 % |
| 2016 | 8 800 | 50 % | 50 % | 97 % |
| 2017 | 8 750 | 50 % | 50 % | 96 % |
| 2018 | 8 810 | 50 % | 50 % | 95 % |
| 2019 | 8 600 | 50 % | 50 % | 91 % |
| 2020 | 8 840 | 50 % | 50 % | 85 % |
| Données globales | 52 930 | 50 % | 50 % | 94 % |

Transition vers l'enseignement postsecondaire

Environ deux tiers des diplômés de l'enseignement secondaire de la N.-É. poursuivent des études postsecondaires publiques (université ou collège) au Canada (Figure 61).

Figure 61 : Transition vers les études postsecondaires - Diplômés du secondaire de la N.-É.

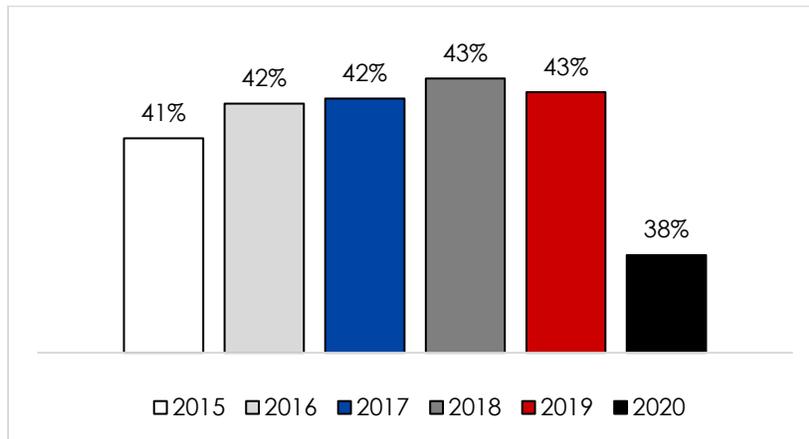
Nous constatons une baisse notable de la transition vers les études postsecondaires en 2020, car les données du SIEP se terminent en 2021. En conséquence, il n'est pas possible de différencier les personnes ayant pris un temps de congé (celles qui retardent l'inscription aux études postsecondaires jusqu'à 6 mois à 2 ans après l'obtention de leur diplôme d'études secondaires) des sortants (les diplômés du secondaire qui ne poursuivent pas leurs études).

De même, les taux de 2019 affichent une légère baisse par rapport à ceux des années précédentes parce que les données du SIEP se terminent en avril 2021 - moins de deux années complètes depuis juillet 2019 - ce qui rend encore une fois difficile la différenciation entre les personnes qui s'inscrivent aux études postsecondaires et celles qui quittent l'école. Cependant, pour la cohorte 2020, il est possible que les taux de transition aient été touchés par la pandémie de COVID-19.

Transition vers l'université

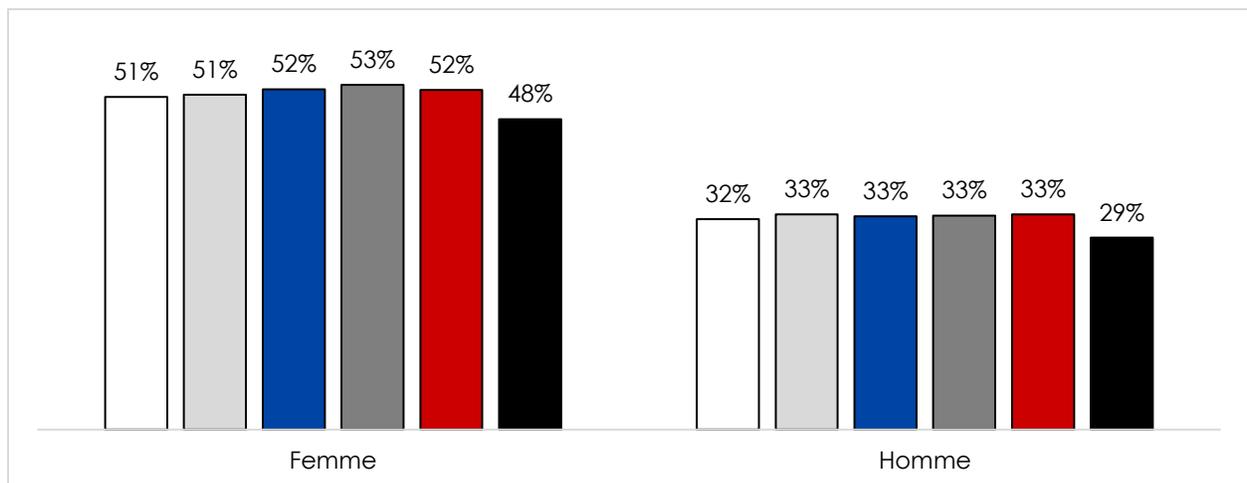
Environ 42 % des diplômés du secondaire de la N.-É. s'inscrivent dans une université publique au Canada (Figure 62).

La cohorte de 2020 affiche une baisse des taux de transition d'environ 5 points de pourcentage par rapport à celle de 2019. Cela peut être attribué à la disponibilité insuffisante des données du SIEP après avril 2021, en raison de laquelle les personnes qui s'inscrivent entre 6 mois et 2 ans après l'obtention de leur diplôme ne sont pas observées.

Figure 62 : Transition vers l'université - Diplômés de l'enseignement secondaire de la N.-É.**Sexe**

La ventilation des taux de transition vers l'université par sexe à la Figure 63 révèle que près de 51 % des femmes diplômées du secondaire en N.-É. poursuivent des études universitaires. En revanche, le taux de transition vers l'université des diplômés du secondaire de sexe masculin est inférieur d'environ 19 points de pourcentage à celui des femmes.

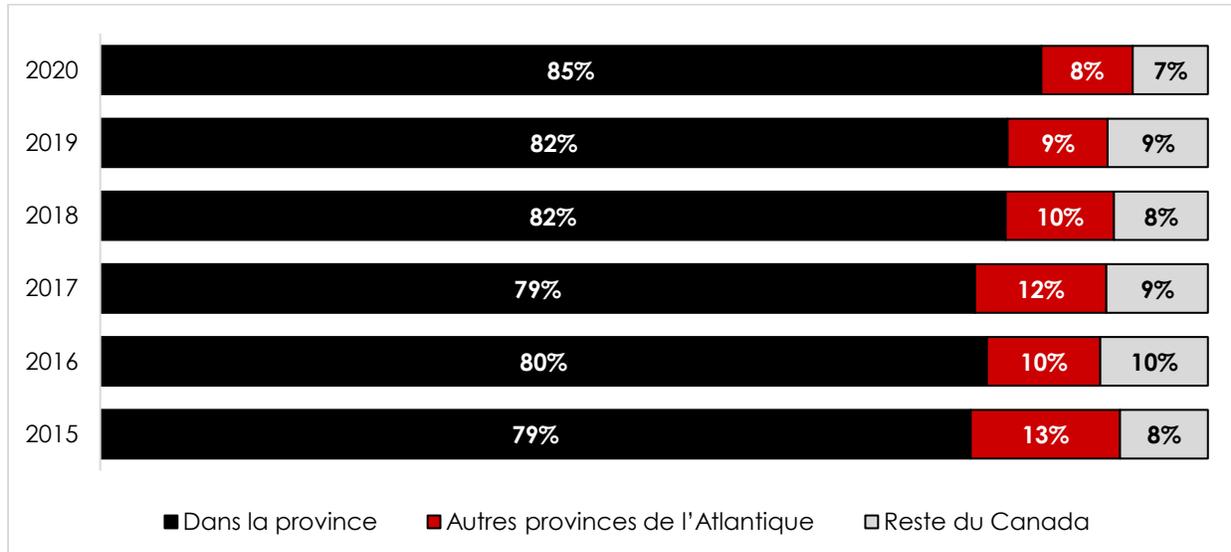
En ce qui concerne la cohorte de 2020, on observe une baisse de 4 points de pourcentage des taux de transition pour les femmes et les hommes par rapport aux cohortes de 2019.

Figure 63 : Transition vers l'université, par sexe - Diplômés de l'enseignement secondaire de la N.-É.**Lieu de l'établissement d'enseignement postsecondaire - Université**

Parmi les diplômés du secondaire de la N.-É. qui s'inscrivent dans une université publique, près de 81 % choisissent de fréquenter une université de la N.-É. (Figure 64).

Environ 10 % de ces diplômés fréquentent des universités d'autres provinces du Canada atlantique (hors N.-É.), tandis que les 9 % restants poursuivent des études de premier cycle à l'extérieur du Canada atlantique.

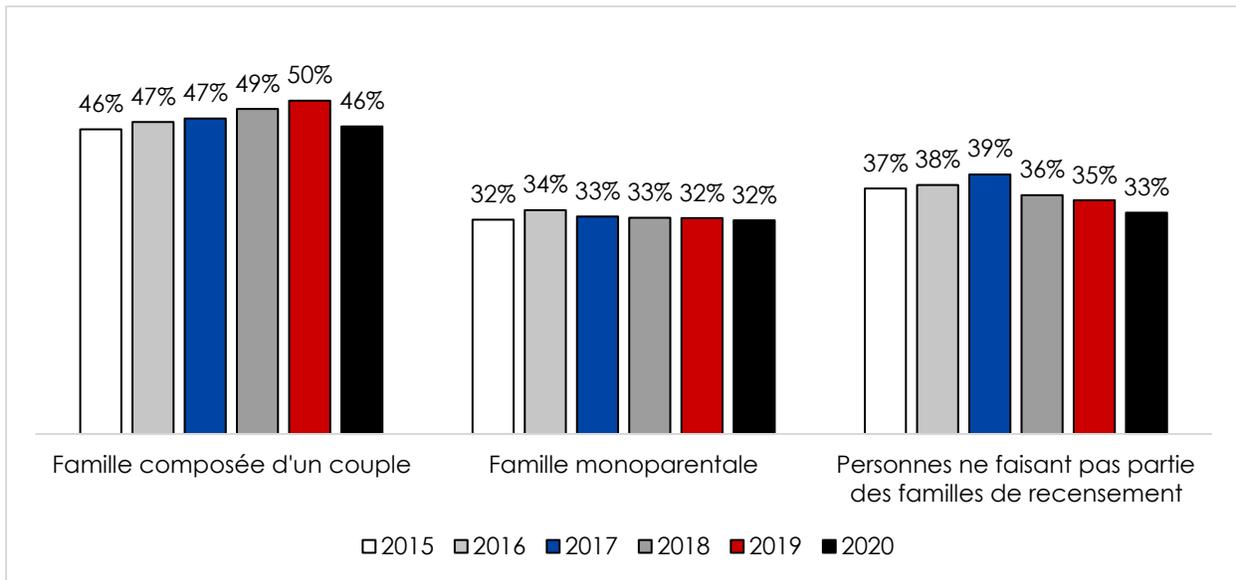
Figure 64 : Transition vers l'université, selon le lieu - Diplômés du secondaire de la N.-É.



Composition de la famille

La comparaison des transitions vers l'université selon la composition de la famille (Figure 65) montre qu'environ 48 % des diplômés du secondaire issus de familles comptant un couple poursuivent des études universitaires. Une proportion plus faible (33 %) de diplômés du secondaire issus de familles monoparentales s'inscrivent à l'université.

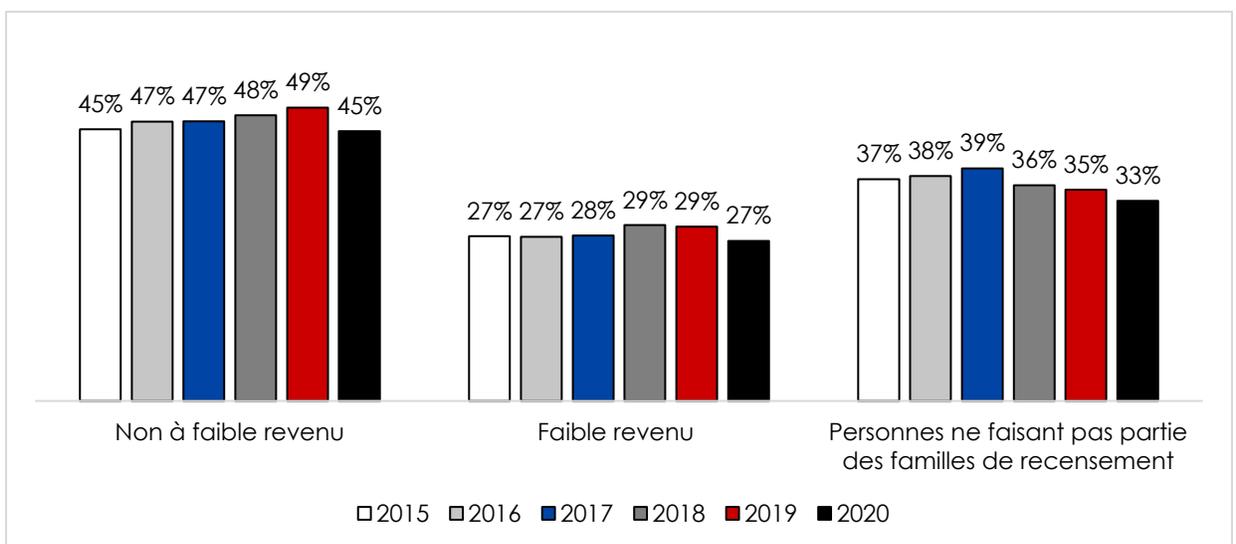
Figure 65 : Transition vers l'université, selon la composition de la famille - Diplômés de l'enseignement secondaire de la N.-É.



Revenu familial

Le taux de transition vers l'université parmi les diplômés du secondaire de la N.-É. augmente avec les catégories de revenu (Figure 66). Plus précisément, 28 % des diplômés issus de ménages à faible revenu poursuivent des études universitaires dans les 2 ans suivant l'obtention de leur diplôme d'études secondaires, ce qui représente environ 19 points de pourcentage de moins que les diplômés issus de ménages vivant au-dessus du seuil de faible revenu.

Figure 66 : Transition vers l'université, selon le revenu familial - Diplômés du secondaire de la N.-É.



Personnes ayant pris un temps de congé – Université

La présente section porte sur la proportion de personnes ayant pris un temps de congé en tant que sous-ensemble des personnes qui ont fait la transition vers l'université.

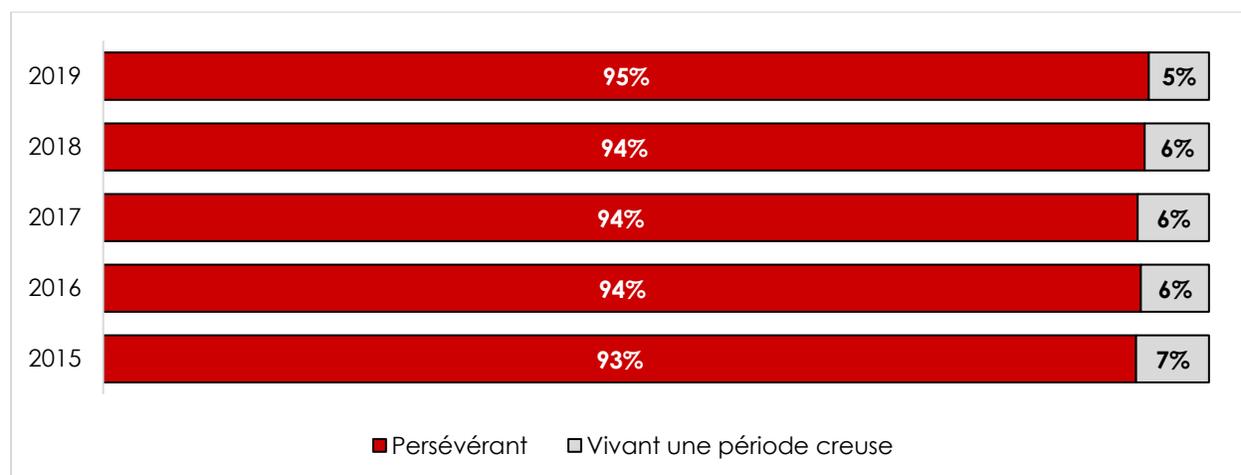
Les étudiants ayant pris un temps de congé sont définis comme étant les diplômés du secondaire qui font la transition vers un programme d'études postsecondaires entre 6 mois et 2 ans après l'obtention de leur diplôme d'études secondaires, par opposition à ceux qui passent à un programme d'études postsecondaires dans les 6 mois suivant l'obtention de leur diplôme d'études secondaires (appelés « persévérants »). Il y a un « écart » dans leur transition entre l'enseignement public et l'enseignement postsecondaire.

La proportion de personnes ayant pris un temps de congé est estimée jusqu'à la cohorte de 2019, puisque les données sont disponibles jusqu'en avril 2021 (c.-à-d. que les personnes ayant pris un temps de congé de la cohorte de 2020 ne peuvent être observées dans les données actuelles).

La Figure 67 montre qu'une faible proportion des diplômés de l'enseignement secondaire de la N.-É. qui transitionnent vers l'université sont des étudiants ayant pris un temps de congé. Au contraire, environ 94 % d'entre eux transitionnent vers l'université dans les 6 mois suivant l'obtention de leur diplôme (c'est-à-dire les « persévérants »).

La plus faible proportion de personnes ayant pris un temps de congé observée pour la cohorte de 2019 est probablement due à l'absence de données du SIEP après avril 2021, ce qui nous empêche d'observer toutes ces personnes au cours de cette année.

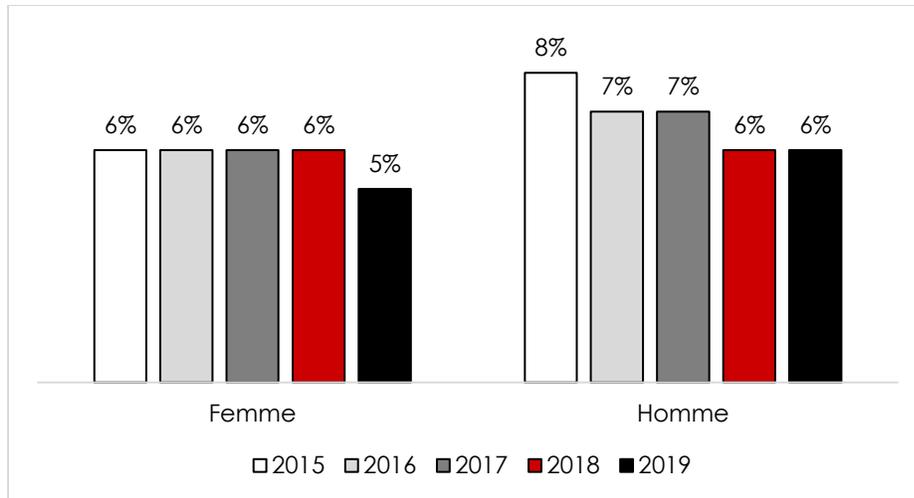
Figure 67 : Proportion de diplômés de l'école secondaire de la N.-É. inscrits à l'université qui sont des étudiants ayant pris un temps de congé



Sexe

La Figure 68 présente la proportion de diplômés de l'enseignement secondaire de la N.-É. inscrits à l'université qui ont pris un temps de congé, selon le sexe. Dans l'ensemble, il y a peu de variation à cet égard dans la proportion d'hommes et de femmes parmi les diplômés des écoles secondaires publiques de la N.-É.

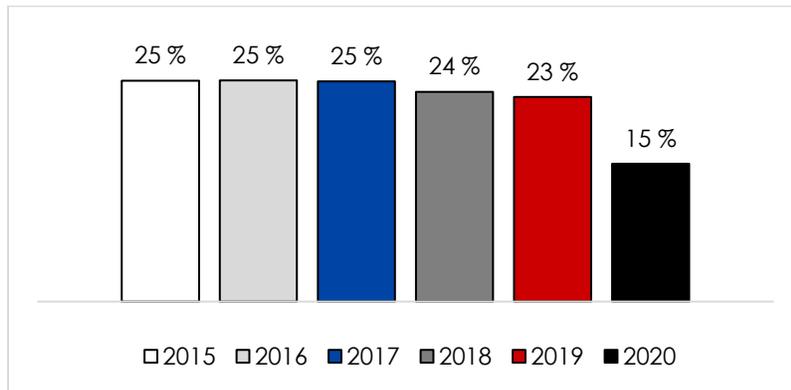
Figure 68 : Proportion de diplômés du secondaire de la N.-É. inscrits à l'université qui ont pris un temps de congé, selon le sexe



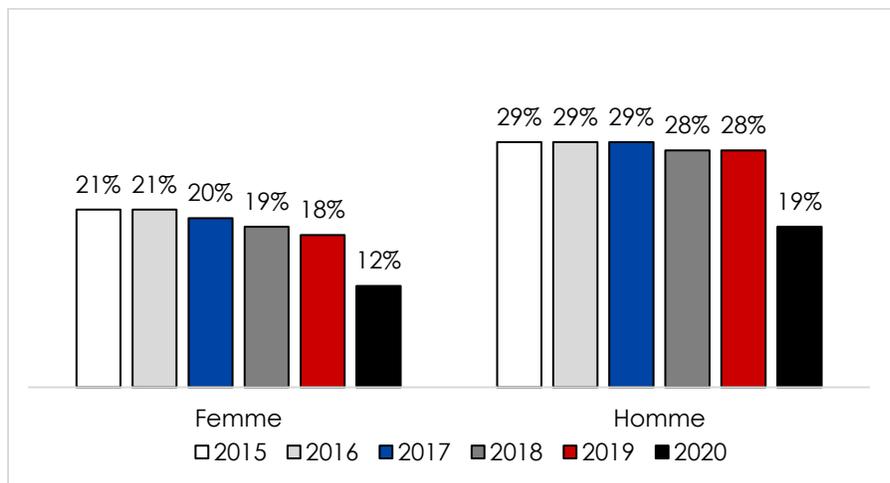
Transition vers le collège

Dans l'ensemble, un quart (23 %) des diplômés du secondaire de la N.-É. transitionnent vers le collège (Figure 69).

Entre 2015 et 2019, le taux de transition vers le collège se maintient autour de 25 %. Cependant, pour la cohorte de 2020, le taux diminue de 8 points de pourcentage. Cette baisse est attribuée à la fin de la collecte des données du SIEP en avril 2021, ce qui empêche la différenciation entre les élèves qui prennent un temps de congé et ceux qui quittent l'école - une tendance qui se retrouve tout au long de ce rapport dans les différentes catégories.

Figure 69 : Transition vers le collège - Diplômés de l'école secondaire de la N.-É.**Sexe**

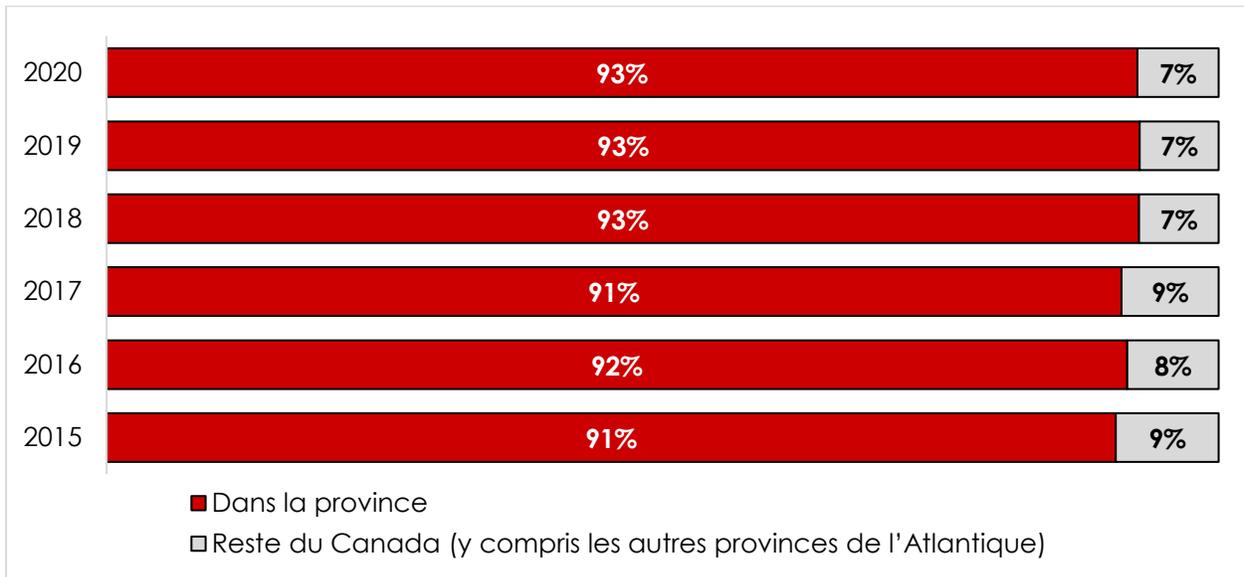
La Figure 70 montre qu'environ 27 % des hommes diplômés du secondaire s'inscrivent au collège pour leurs études postsecondaires, tandis que le taux de transition des femmes diplômées du secondaire est inférieur d'environ 8 points de pourcentage. Les taux d'inscription à l'université des hommes et des femmes connaissent une baisse en 2020, ce qui, une fois encore, est probablement dû au nombre insuffisant d'années de données pour observer toutes les personnes ayant pris un temps de congé.

Figure 70 : Transition vers le collège, selon le sexe - Diplômés de l'école secondaire de la N.-É.**Lieu de l'établissement d'enseignement postsecondaire - Collège**

Environ 92 % des diplômés du secondaire qui s'inscrivent au collège choisissent un établissement dans leur province d'origine (N.-É.) - une tendance qui se maintient au fil des ans (Figure 71).

En raison des faibles nombres, les étudiants inscrits dans des collèges des provinces de l'Atlantique (hors N.-É.) et du reste du Canada ont été combinés en une seule catégorie.

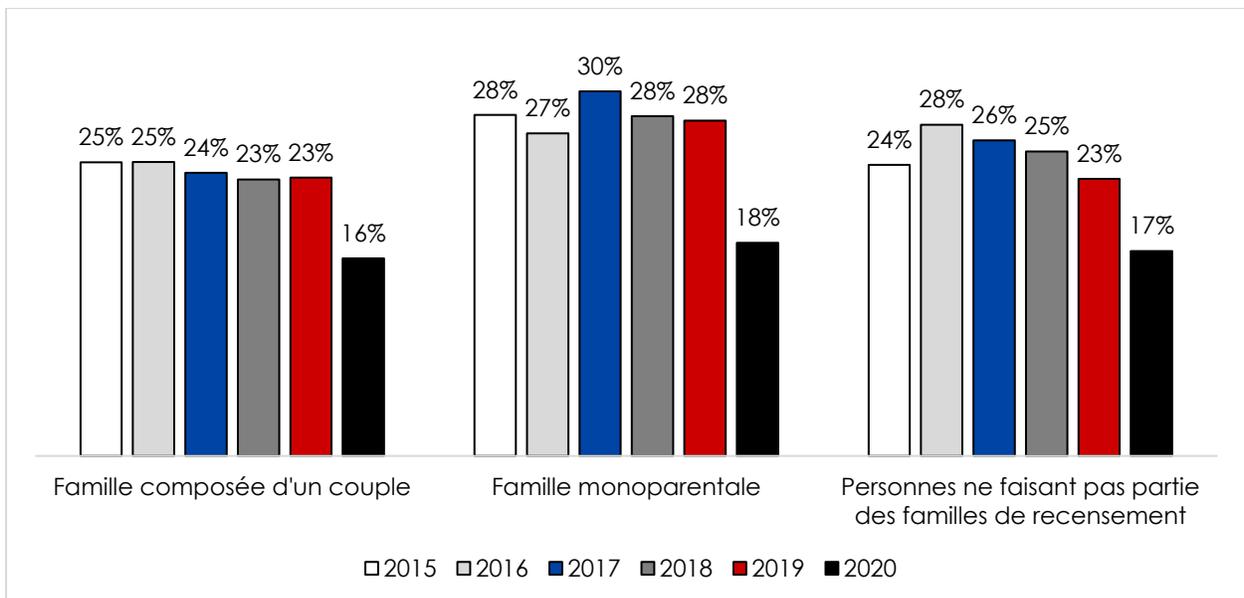
Figure 71 : Transition vers le collège, selon l'endroit - Diplômés du secondaire de la N.-É.



Composition de la famille

La Figure 72 montre que contrairement aux inscriptions à l'université, les taux de transition vers le collège varient moins en fonction de la composition de la famille. Environ 23 % des diplômés du secondaire issus de familles comptant un couple poursuivent des études collégiales, tandis que 27 % des diplômés issus de familles monoparentales et 24 % des personnes n'appartenant pas à une famille du recensement font la transition vers le collège.

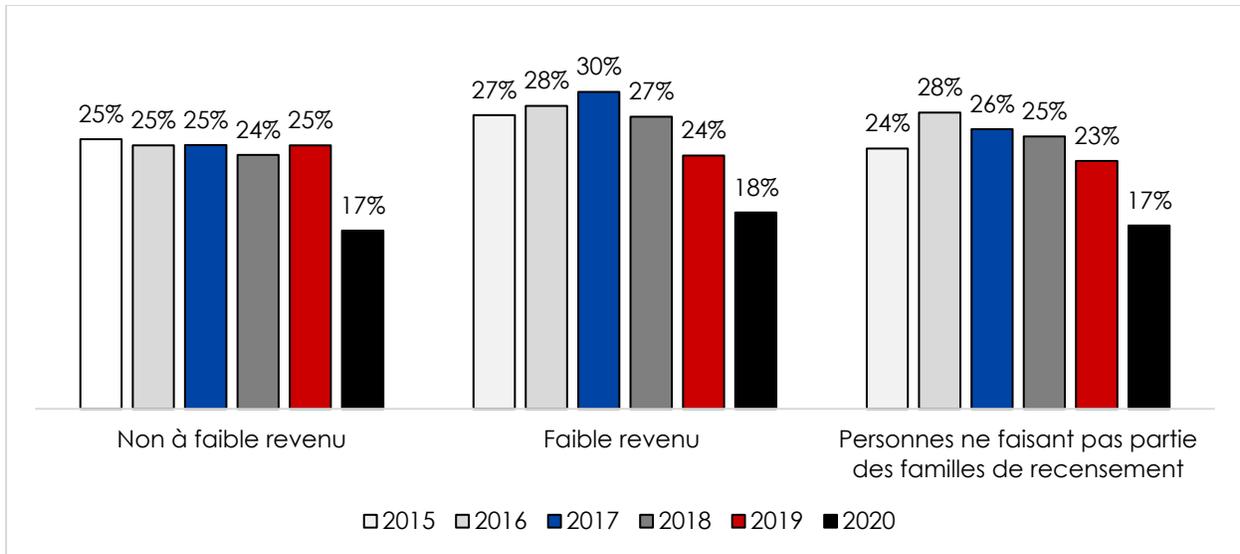
Figure 72 : Transition vers l'université, selon la composition de la famille - Diplômés de l'école secondaire de la N.-É.



Revenu familial

Un quart des diplômés du secondaire issus de familles dont le revenu est supérieur au seuil de faible revenu font la transition vers le collège dans les 2 ans suivant l'obtention de leur diplôme d'études secondaires. Une proportion similaire (23 %) de diplômés issus de ménages à faible revenu poursuivent des études collégiales (Figure 73).

Figure 73 : Transition vers l'université, selon le revenu familial - Diplômés de l'école secondaire de la N.-É.

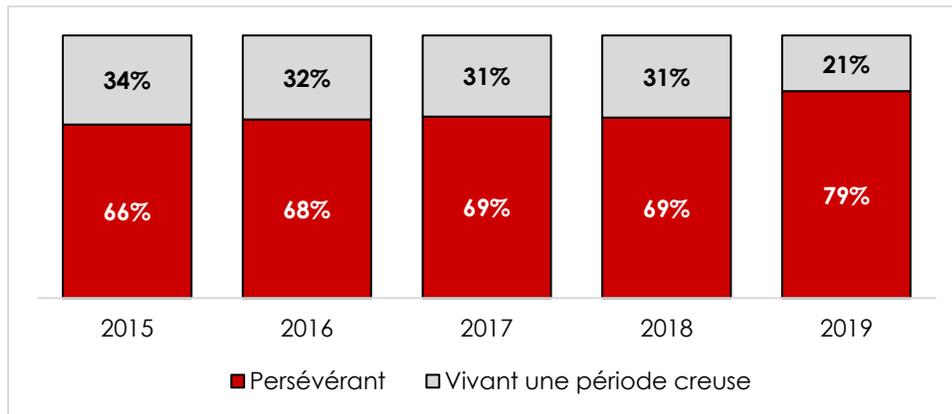


Personnes ayant pris un temps de congé – Collège

Une proportion importante (30 %) des diplômés de la N.-É. qui se destinent à l'enseignement collégial retardent leur inscription d'au moins 6 mois après l'obtention de leur diplôme, comme l'indique la Figure 74. Rappelons que les personnes qui s'inscrivent à des études postsecondaires entre 6 mois et 2 = ans après l'obtention de leur diplôme d'études secondaires sont appelées les « personnes prenant un temps de congé ».

La baisse notable des taux de transition vers le collège au sein de la cohorte de 2020 (Figure 69) est probablement due au fait que près d'un tiers des personnes inscrites au collège sont des personnes ayant pris un temps de congé.

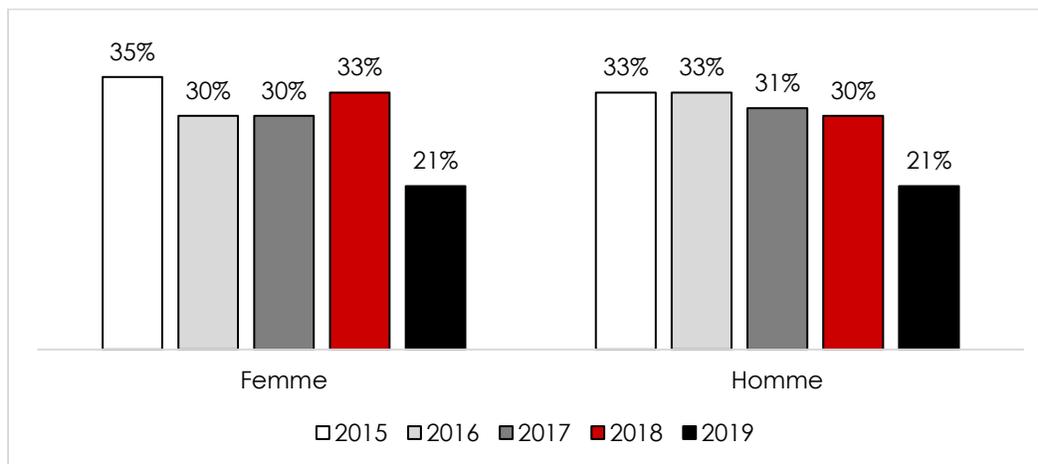
Figure 74 : Proportion de diplômés de l'enseignement secondaire de la N.-É. inscrits à l'université et qui prennent un temps de congé



Sexe

Une proportion relativement constante d'hommes poursuivant des études collégiales sont des étudiants ayant pris un temps de congé, allant de 31 % à 33 % des cohortes de 2015 à 2018 (Figure 75) - bien que, avec plus de données attendues après avril 2021, cette proportion est susceptible d'augmenter. Les femmes persévérantes affichent des taux comparables à ceux de leurs homologues masculins, avec une baisse similaire dans la cohorte de 2019.

Figure 75 : Proportion de diplômés du secondaire de la N.-É. inscrits au collège qui sont des étudiants ayant pris un temps de congé



Taux de rétention interprovinciale des diplômés

Cette section calcule les taux de rétention interprovinciale des diplômés en fonction de leur niveau d'études le plus élevé (école secondaire, collège ou université). Un diplômé est considéré comme retenu en N.-É. 1 an et 3 ans après l'obtention de son diplôme s'il déclare la Nouvelle-Écosse comme sa province d'imposition au cours de ces périodes respectives.

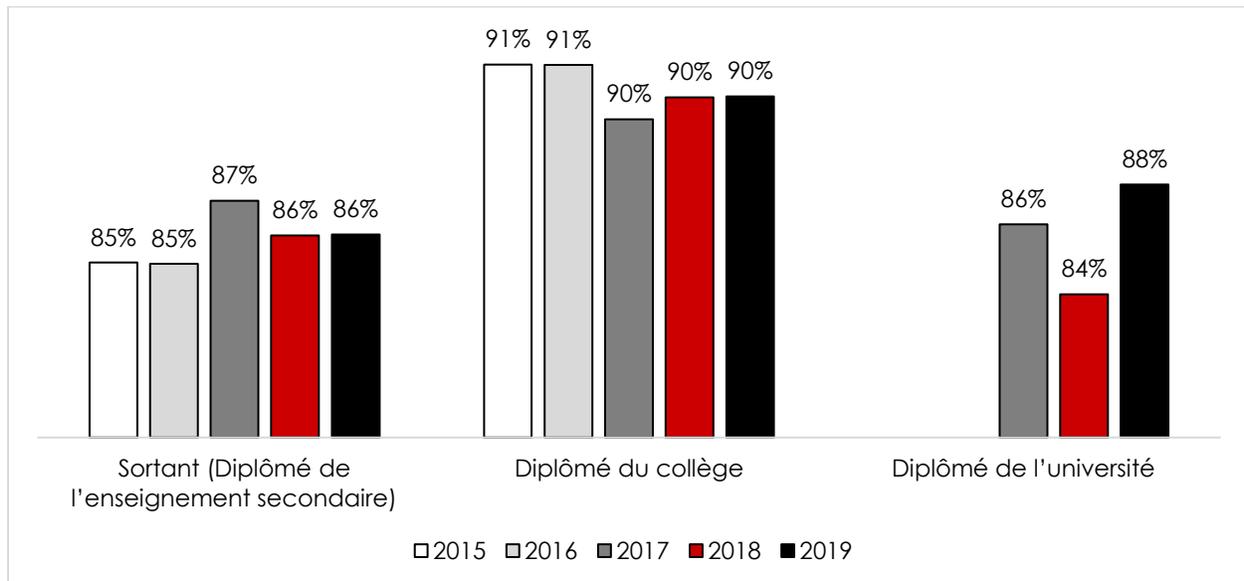
Taux de rétention des diplômés

Rétention à 1 an

Les diplômés des collèges affichent le taux de rétention le plus élevé après un an d'études, 90 % d'entre eux demeurant dans la province (Figure 76).

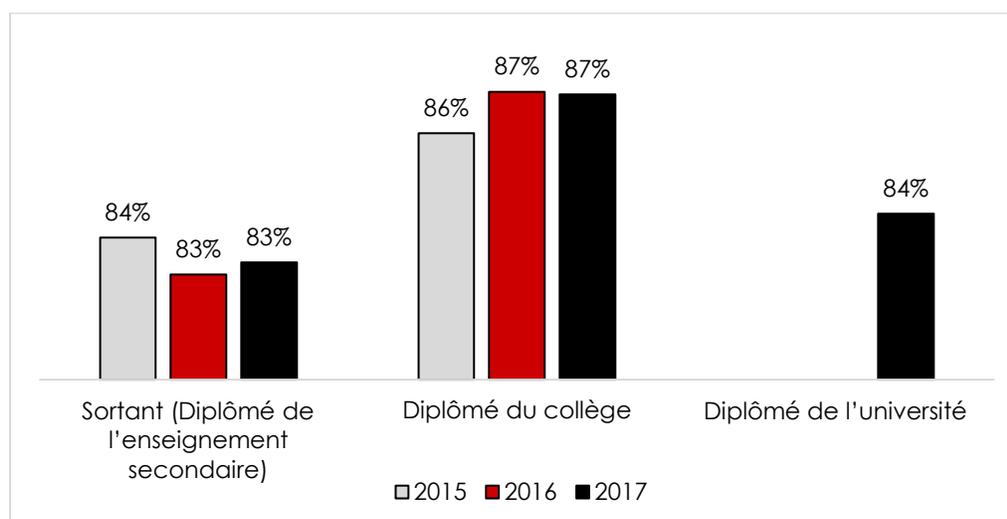
Le taux de rétention à 1 an des diplômés universitaires et des diplômés de l'enseignement secondaire qui ne poursuivent pas d'études postsecondaires (c.-à-d. les sortants) est d'environ 86 %.

Figure 76 : Taux de rétention des diplômés à 1 an - N.-É.



Rétention à 3 ans

Trois ans après l'obtention de leur diplôme, 87 % des diplômés du collégial résident en N.-É., tandis qu'environ 84 % des diplômés universitaires restent également dans la province. Environ 83 % des sortants restent en N.-É. après l'obtention de leur diplôme d'études secondaires (Figure 77).

Figure 77 : Taux de rétention des diplômés à 3 ans - N.-É.**Sexe : Rétention à 1 an**

Le Tableau 20 présente la rétention sur un an en fonction du sexe. Parmi les sortants (diplômés du secondaire qui ne poursuivent pas d'études postsecondaires), les femmes affichent des taux de rétention légèrement plus élevés que leurs homologues masculins, avec une différence de 1 à 2 points de pourcentage. Les différences entre les sexes parmi les diplômés de l'enseignement supérieur sont minimes, avec une différence d'environ 2 points de pourcentage. Toutefois, les femmes diplômées de l'université affichent systématiquement des taux de rétention sur 1 an plus élevés que les hommes, avec une marge de 5 points de pourcentage de différence.

Tableau 20 : Taux de rétention à 1 an des diplômés, par sexe – N.-É.

| Année d'obtention du diplôme | Sortant | | Diplômé du collégial | | Diplômé de l'université | |
|------------------------------|---------|--------|----------------------|--------|-------------------------|--------|
| | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes |
| 2015 | 86 % | 84 % | 90 % | 92 % | | |
| 2016 | 85 % | 85 % | 92 % | 91 % | | |
| 2017 | 88 % | 86 % | 93 % | 88 % | 88 % | 82 % |
| 2018 | 86 % | 85 % | 91 % | 89 % | 84 % | 84 % |
| 2019 | 87 % | 86 % | 94 % | 88 % | 89 % | 84 % |

Sexe : Rétention à 3 ans

Le taux de rétention à 3 ans pour les femmes et les hommes qui quittent l'école (diplômés du secondaire) s'élève à 85 % (Tableau 21).

Parmi les diplômés du collégial, environ 89 % des femmes demeurent dans la province après trois ans, alors que 85 % des hommes sont retenus. Pour la seule cohorte de diplômés universitaires qui peut être observée (2017), 85 % des femmes résident dans la province 3 ans après l'obtention de leur diplôme, comparativement à 82 % des hommes.

Tableau 21 : Taux de rétention à 3 ans des diplômés, par sexe – N.-É.

| Année d'obtention du diplôme | Sortant | | Diplômé du collège | | Diplômé de l'université | |
|------------------------------|---------|--------|--------------------|--------|-------------------------|--------|
| | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes |
| 2015 | 85 % | 82 % | 87 % | 85 % | | |
| 2016 | 85 % | 81 % | 88 % | 85 % | | |
| 2017 | 86 % | 81 % | 90 % | 85 % | 85 % | 82 % |

Domaine d'études de l'enseignement postsecondaire

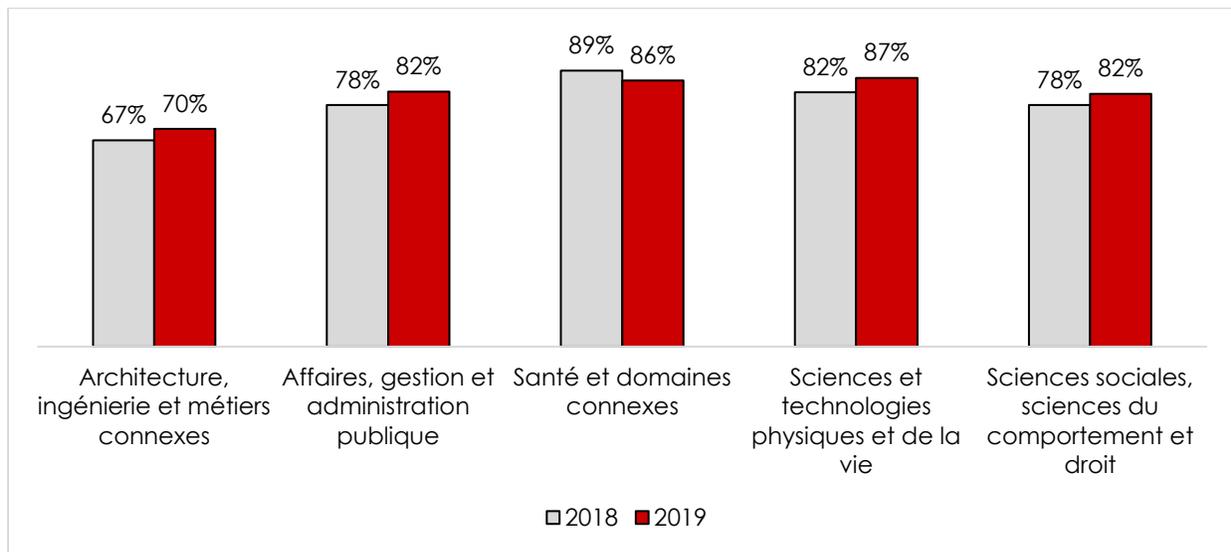
Le domaine d'études des diplômés de l'enseignement postsecondaire est basé sur la *variante de la Classification des programmes d'enseignement (CPE) de Statistique Canada : 2021 Version 1.0 pour les groupes primaires* (StatCan, 2022).

Il existe 13 catégories qui sont répertoriées dans les groupes primaires. Toutefois, pour satisfaire aux exigences de Statistique Canada en matière de divulgation, seuls les taux des 5 premiers groupes primaires sont publiés.

Il convient de noter que les petits nombres ont également empêché la publication des taux avant 2018 pour les diplômés universitaires et avant 2017 pour les diplômés collégiaux. En conséquence, seuls les taux de rétention à 1 an par domaine d'études ont pu être publiés dans ce rapport.

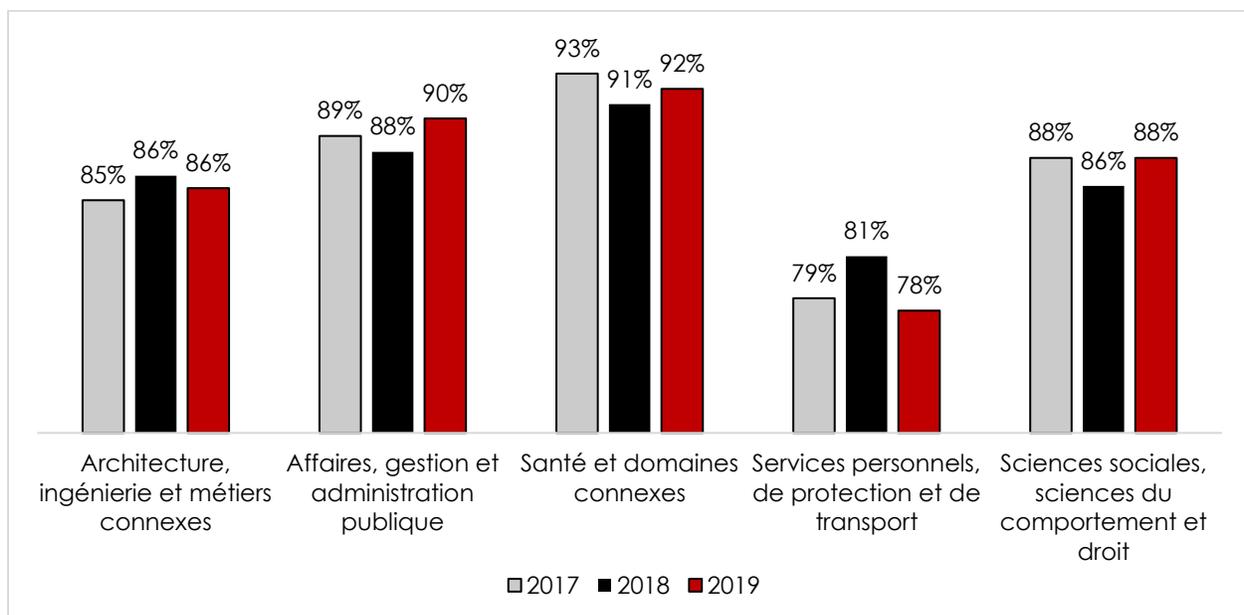
Domaine d'études universitaires : Rétention à 1 an

Dans la Figure 78, les diplômés universitaires en « Santé et domaines connexes » affichent le taux de persévérance de 1 an le plus élevé, soit 87 %. Les taux de rétention les plus faibles sont observés chez les diplômés en « Architecture, génie et métiers connexes », avec seulement 69 % de rétention après 1 an.

Figure 78 : Taux de rétention à 1 an des diplômés universitaires, par domaine d'études - N.-É.**Domaine d'études collégiales : Rétention à 1 an**

Les taux de rétention à 1 an les plus élevés sont observés chez les diplômés de niveau collégial en « Santé et domaines connexes », avec 92 % des personnes situées au N.-B. 1 an après l'obtention de leur diplôme (Figure 79).

Inversement, le taux de rétention à 1 an le plus bas parmi les diplômés du collégial est observé dans la catégorie « Services personnels, de protection et de transport », avec 79 %.

Figure 79 : Taux de rétention à 1 an des diplômés universitaires, par domaine d'études - N.-É.

Taux de retour des diplômés de l'enseignement postsecondaire de la N.-É. provenant de l'extérieur de la province

Outre les taux de rétention des personnes ayant obtenu un diplôme dans un établissement de la N.-É., nous présentons également les taux de retour des diplômés du secondaire de la N.-É. qui ont terminé leurs études postsecondaires à l'extérieur de leur province d'origine.

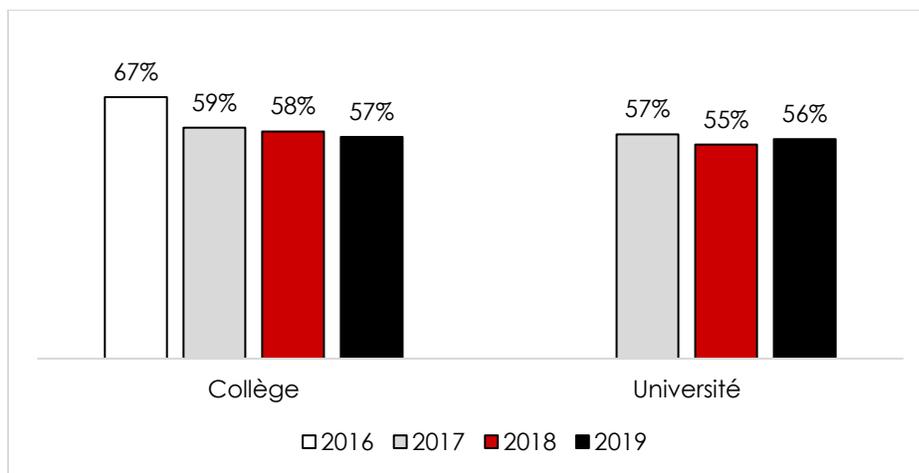
Ces taux représentent le pourcentage de diplômés de l'enseignement postsecondaire qui retournent en N.-É. après avoir obtenu leur diplôme, calculé en observant la proportion de diplômés de l'enseignement postsecondaire qui déclarent la N.-É. comme province d'imposition 1 an après l'obtention de leur diplôme.

Comme le montre la Figure 80, environ 59 % des diplômés du secondaire de la N.-É. qui terminent leurs études universitaires à l'extérieur de la N.-É. retournent dans la province dans l'année qui suit l'obtention de leur diplôme.

De même, environ 56 % des personnes qui obtiennent un diplôme collégial à l'extérieur de la N.-É. retournent en N.-É. 1 an après avoir obtenu leur diplôme.

Dans l'ensemble, la majorité des diplômés universitaires et collégiaux retournent dans leur province d'origine dans l'année qui suit l'obtention de leur diplôme.

Figure 80 : Taux de retour après 1 an des résidents de la N.-É. ayant obtenu un diplôme d'un établissement d'enseignement postsecondaire à l'extérieur de la province



Rétention interprovinciale des décrocheurs de l'enseignement postsecondaire

Les décrocheurs qui ne terminent pas leurs études postsecondaires sont des diplômés de l'enseignement secondaire qui s'inscrivent dans l'enseignement postsecondaire, mais qui ne terminent pas leur programme dans les 6 ans qui suivent leur entrée à l'université ou dans les 3 ans qui suivent leur entrée au collège.

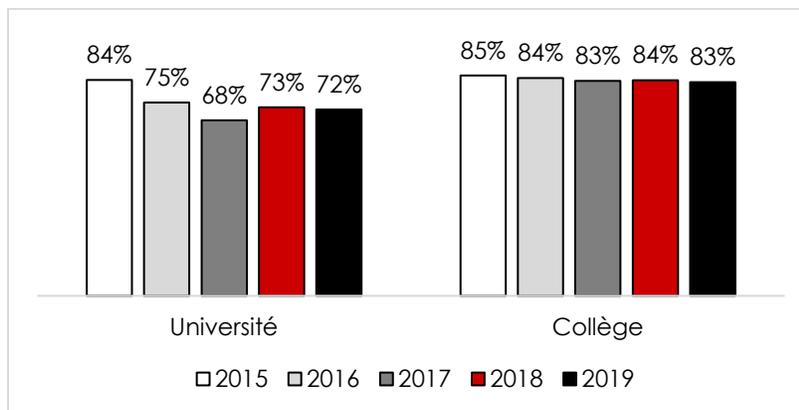
Nous calculons les taux de rétention des décrocheurs de l'enseignement postsecondaire en utilisant l'année la plus récente de leur inscription à l'enseignement postsecondaire.

Rétention à 1 an

Dans l'ensemble, 72 % des étudiants décrocheurs de l'université résident en N.-É. 1 an après leur dernière inscription à l'université.

En revanche, les décrocheurs du collégial sont encore plus nombreux à résider en N.-É. 1 an après leur dernière inscription à l'université, avec un taux de rétention constant de 84 % (Figure 81).

Figure 81 : Taux de rétention à 1 an des décrocheurs de l'enseignement postsecondaire - N.-É.

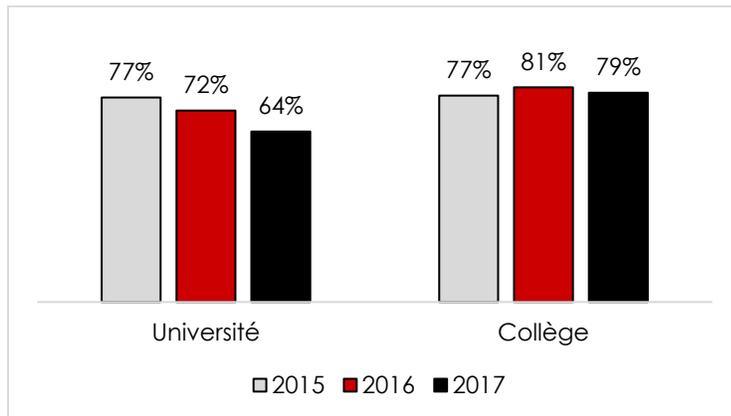


Rétention à 3 ans

Après 3 ans, environ 76 % des étudiants qui sont décrocheurs de l'université résident en N.-É., comme le montre la Figure 22.

Environ 79 % des décrocheurs du collégial vivent dans la province 3 ans après leur inscription la plus récente au collège.

Figure 82 : Taux de rétention à 3 ans des étudiants décrocheurs des études postsecondaires - N.-É.



Province d'emploi : Diplômés

La province d'emploi est déterminée par la province d'imposition déclarée par les diplômés dans le FFT1 1 an et 3 ans après l'obtention du diplôme pour les personnes déclarant un revenu gagné. Le revenu gagné comprend le revenu d'emploi (salaire avant impôt) et le revenu net d'un travail indépendant (revenu brut moins les coûts d'exploitation et les déductions pour amortissement).

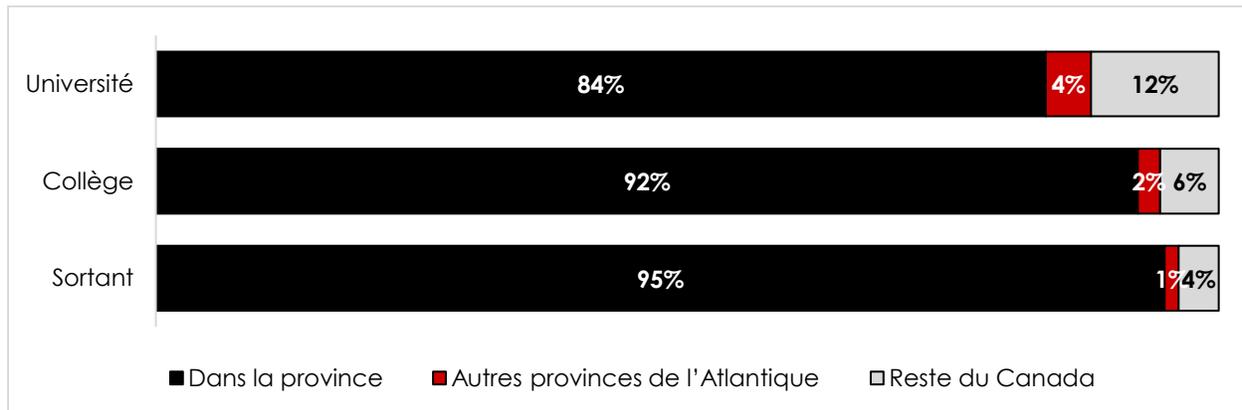
La province d'emploi des diplômés de l'enseignement postsecondaire (université et collège) est indiquée collectivement pour les diplômés des établissements de la N.-É. et ceux de l'extérieur de la province. En conséquence, dans la présente section, les diplômés des universités et collèges de la N.-É. désignent les diplômés des établissements d'enseignement postsecondaire du Canada.

1 an après l'obtention du diplôme

Parmi les diplômés universitaires de la N.-É. ayant un revenu gagné, environ 84 % se trouvent dans leur province d'origine (N.-É.) un an après l'obtention de leur diplôme (Figure 83). 12 % des diplômés universitaires de la N.-É. occupent un emploi à l'extérieur du Canada atlantique 1 an après l'obtention de leur diplôme.

Environ 4 % des sortants employés et 6 % des diplômés du collégial travaillent à l'extérieur du Canada atlantique 1 an après l'obtention de leur diplôme.

Figure 83 : Province d'emploi 1 an après l'obtention du diplôme (2015-2019) - Diplômés de la N.-É.

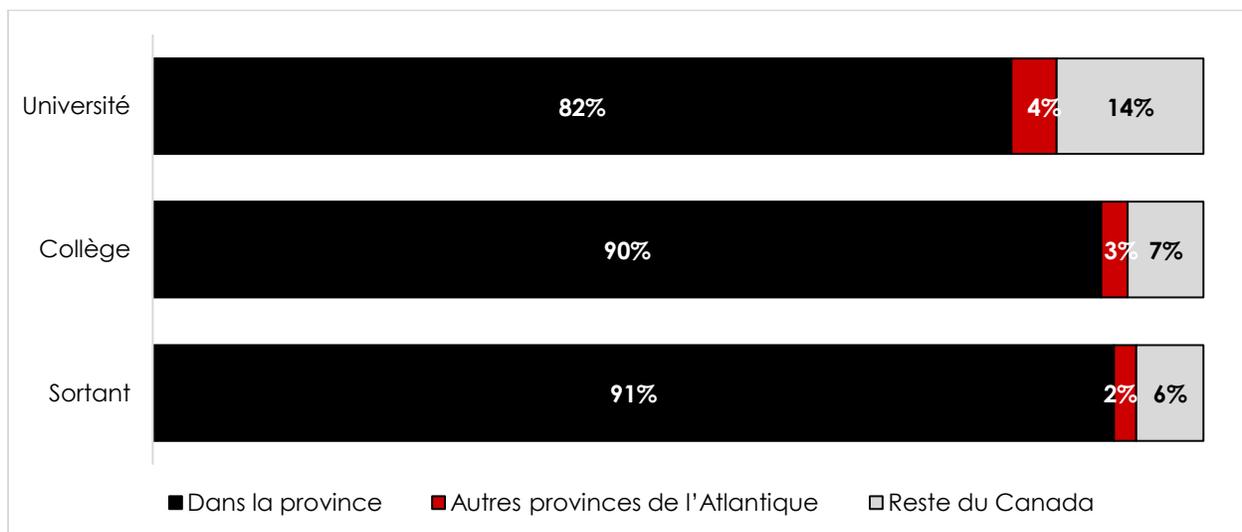


3 ans après l'obtention du diplôme

Trois ans après l'obtention de leur diplôme, 82 % des diplômés universitaires de la N.-É. qui ont un emploi travaillent en N.-É. et 14 % travaillent dans d'autres provinces de l'Atlantique.

Pour les sortants et les diplômés du collégial, la proportion de personnes travaillant à l'extérieur du Canada atlantique est de 6 % et de 7 %, respectivement (Figure 84).

Figure 84 : Province d'emploi 3 ans après l'obtention du diplôme (2015-2017) - Diplômés de la N.-É.



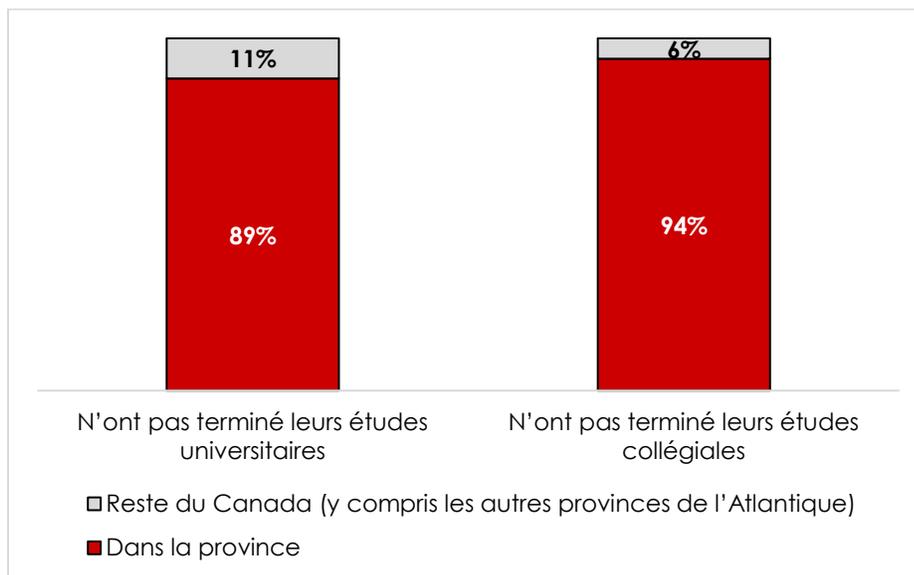
Province d'emploi : Décrocheurs de l'enseignement postsecondaire

Pour les décrocheurs de l'enseignement postsecondaire, la province d'emploi est estimée 1 an et 3 ans après leur plus récente inscription à l'enseignement postsecondaire dans une université ou un collège.

1 an après la dernière inscription

89 % des décrocheurs universitaires de la N.-É. ayant déclaré un revenu gagné ont déclaré la N.-É. comme province d'imposition un an après leur dernière inscription à l'université (Figure 85). Parmi les non-diplômés du collégial qui travaillent un an après avoir quitté le collège, 94 % se trouvent dans leur province d'origine, la N.-É.

Figure 85 : Province d'emploi 1 an après la dernière inscription (2015-2019) – Décrocheurs de l'enseignement postsecondaire de la N.-É.

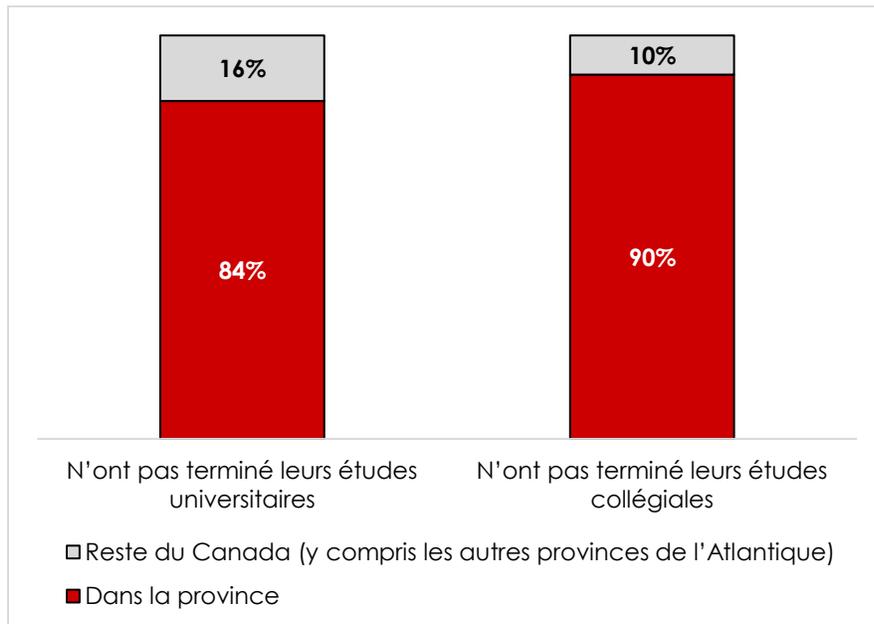


3 ans après la dernière inscription

La Figure 86 montre que la proportion de décrocheurs de l'université de la N.-É. travaillant en dehors de leur province d'origine augmente, passant de 11 % après 1 an à 16 % après 3 ans.

De même, pour les décrocheurs du collégial, le pourcentage de ceux qui travaillent en dehors de la N.-É. passe à 10 % après 3 ans, soit 4 points de pourcentage de plus qu'après 1 an.

Figure 86 : Province d'emploi 3 ans après la dernière inscription (2015-2017) – Décrocheurs de l'enseignement postsecondaire de la N.-É.



Revenu des diplômés et des décrocheurs de l'enseignement postsecondaire

Nous présentons le revenu imposable médian pour chaque cohorte de diplômés et pour chaque cohorte de décrocheurs de l'enseignement postsecondaire.

Il convient de noter que le revenu est déclaré pour les diplômés et les décrocheurs de l'enseignement postsecondaire, quels que soient leur lieu d'études et leur province d'emploi.

Tous les revenus ont été ajustés en dollars constants de 2021.

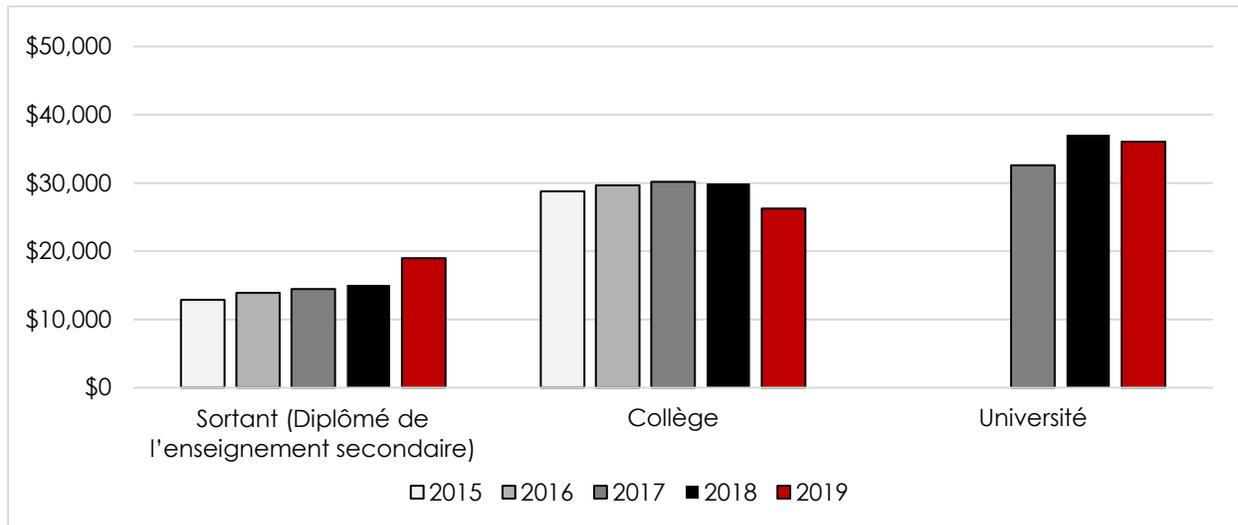
Revenu médian des diplômés

1 an après l'obtention du diplôme

Le revenu médian des diplômés universitaires de la N.-É. est d'environ 35 000 \$ 1 an après l'obtention de leur diplôme (Figure 87).

Le revenu des diplômés du collégial 1 an après l'obtention de leur diplôme oscille autour de 29 000 \$. Quant aux décrocheurs (diplômés du secondaire qui ne poursuivent pas d'études postsecondaires), ils gagnent environ 15 000 \$ 1 an après l'obtention de leur diplôme d'études secondaires, soit le revenu le plus faible de toutes les catégories.

Figure 87 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 1 an après l'obtention du diplôme - Diplômés de la N.-É.

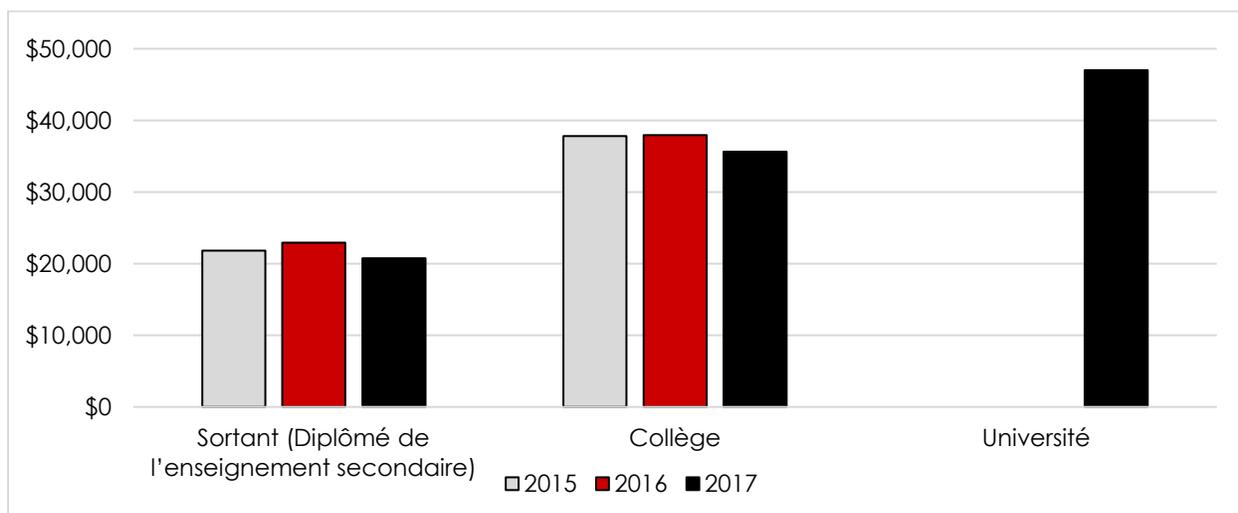


3 ans après l'obtention du diplôme

Trois ans plus tard, la cohorte de 2017 des diplômés universitaires de la N.-É. (la seule cohorte dont le revenu médian peut être observé à ce moment-ci) déclare un revenu médian de près de 47 000 \$ (Figure 88).

Les revenus sur 3 ans des diplômés universitaires sont d'environ 37 000 \$, soit une augmentation de 9 000 \$ par rapport à leurs revenus sur 1 an. Les sortants connaissent une augmentation similaire de leurs revenus 3 ans après l'obtention de leur diplôme, atteignant plus de 22 000 \$.

Figure 88 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 3 ans après l'obtention du diplôme - Diplômés de la N.-É.



Sexe : 1 an après l'obtention du diplôme

La répartition des revenus par sexe dans le Tableau 4 indique que les hommes diplômés gagnent généralement plus que les femmes dans toutes les catégories 1 an après l'obtention de leur diplôme.

Le revenu médian des hommes diplômés du collégial est d'environ 30 000 \$, tandis que celui des femmes diplômées du collégial est d'environ 27 000 \$.

L'écart de revenus entre les hommes et les femmes sortants semble plus important, les hommes sortants gagnant environ 4 500 à 5 000 \$ de plus que leurs homologues féminines.

Tableau 22 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 1 an après l'obtention du diplôme, par sexe - Diplômés de la N.-É.

| Année d'obtention du diplôme | Sortant | | Diplômé du collège | | Diplômé de l'université | |
|------------------------------|-----------|-----------|--------------------|-----------|-------------------------|-----------|
| | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes |
| 2015 | 11 637 \$ | 16 561 \$ | 25 960 \$ | 29 429 \$ | | |
| 2016 | 12 576 \$ | 17 209 \$ | 27 468 \$ | 31 109 \$ | | |
| 2017 | 12 812 \$ | 17 372 \$ | 28 012 \$ | 32 246 \$ | 33 224 \$ | 31 161 \$ |
| 2018 | 12 849 \$ | 17 947 \$ | 28 672 \$ | 30 902 \$ | 35 044 \$ | 39 185 \$ |
| 2019 | 12 186 \$ | 16 769 \$ | 23 747 \$ | 27 914 \$ | 35 100 \$ | 36 663 \$ |

Sexe : 3 ans après l'obtention du diplôme

Après 3 ans, les hommes diplômés de l'université gagnent environ 1 400 \$ de plus que les femmes diplômées de l'université.

Les diplômés du collégial gagnent près de 41 000 \$ après 3 ans, tandis que les diplômées gagnent environ 31 000 \$.

Par ailleurs, après 3 ans, le revenu médian des hommes sortants dépasse 25 000 \$, tandis que celui des femmes sortantes est d'environ 17 400 \$.

Tableau 23 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 3 ans après l'obtention du diplôme, selon le sexe - Diplômés de la N.-É.

| Année d'obtention du diplôme | Sortant | | Diplômé du collège | | Diplômé de l'université | |
|------------------------------|-----------|-----------|--------------------|-----------|-------------------------|-----------|
| | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes |
| 2015 | 17 680 \$ | 25 289 \$ | 30 324 \$ | 42 074 \$ | | |
| 2016 | 17 871 \$ | 25 814 \$ | 33 425 \$ | 42 030 \$ | | |
| 2017 | 16 503 \$ | 24 538 \$ | 29 858 \$ | 38 761 \$ | 46 144 \$ | 47 555 \$ |

Domaines d'études universitaires

La ventilation des revenus des diplômés universitaires par domaine d'études, présentée au Tableau 24, montre que les diplômés en « Santé et domaines connexes » et en « Architecture, génie et métiers connexes » sont parmi ceux qui gagnent le plus, avec un revenu annuel d'environ 74 300 \$ et 57 500 \$, respectivement.

En revanche, les diplômés universitaires en « Sciences et technologies physiques et de la vie » sont ceux qui gagnent le moins, avec un revenu annuel d'environ 15 500 \$.

Tableau 24 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 1 an après l'obtention du diplôme, par domaine d'études - Diplômés universitaires de la N.-É.

| Domaine d'études | 2018 | 2,019 |
|--|-----------|-----------|
| Architecture, génie et métiers connexes | 59 468 \$ | 55 515 \$ |
| Affaires, gestion et administration publique | 40 778 \$ | 40 204 \$ |
| Santé et domaines connexes | 74 122 \$ | 74 471 \$ |
| Sciences et technologies physiques et de la vie | 16 991 \$ | 14 165 \$ |
| Sciences sociales, sciences du comportement et droit | 26 761 \$ | 23 123 \$ |

Domaine d'études collégiales

Parmi les diplômés du collégial, ceux de la catégorie « Santé et domaines connexes » déclarent les revenus les plus élevés de toutes les catégories un an après l'obtention de leur diplôme, soit environ 37 000 \$ (Tableau 25).

Les diplômés en « Services personnels, de protection et de transport » et en « Sciences sociales, sciences du comportement et droit » sont ceux qui gagnent le moins 1 an après l'obtention de leur diplôme, avec un revenu médian d'environ 23 000 \$.

Tableau 25 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 1 an après l'obtention du diplôme, par domaine d'études - Diplômés du collégial de la N.-É.

| Domaine d'études | 2017 | 2018 | 2019 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Architecture, génie et métiers connexes | 32 029 \$ | 29 203 \$ | 28 643 \$ |
| Affaires, gestion et administration publique | 27 361 \$ | 23 150 \$ | 22 706 \$ |
| Santé et domaines connexes | 36 807 \$ | 37 592 \$ | 36 871 \$ |
| Sciences et technologies physiques et de la vie | 27 904 \$ | 21 345 \$ | 20 935 \$ |
| Sciences sociales, sciences du comportement et droit | 26 166 \$ | 22 300 \$ | 21 873 \$ |

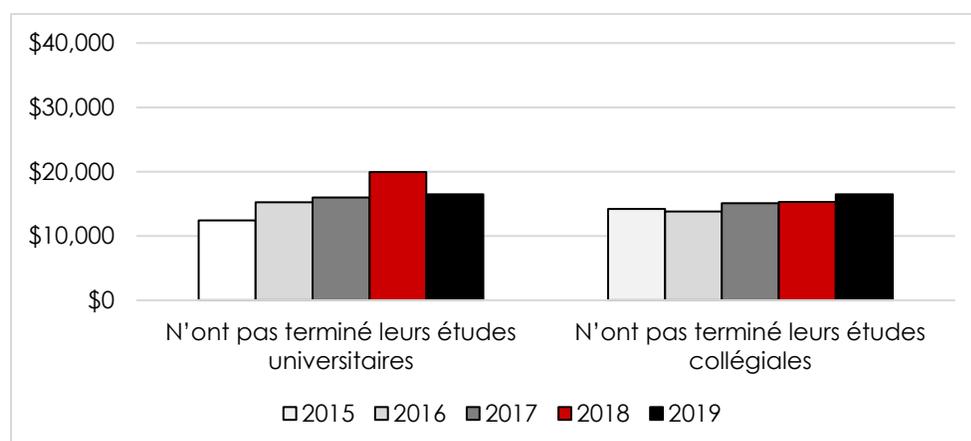
Revenu médian des décrocheurs de l'enseignement postsecondaire

1 an après la dernière inscription

Le revenu médian des décrocheurs de l'université 1 an après avoir quitté leur programme est de près de 16 000 \$, la Figure 89 montrant une tendance à la hausse de 2015 à 2018.

Pour les cohortes antérieures (2015-2017) de décrocheurs du collégial, les revenus sont comparables à ceux des décrocheurs de l'université, allant de 13 000 \$ à 15 000 \$.

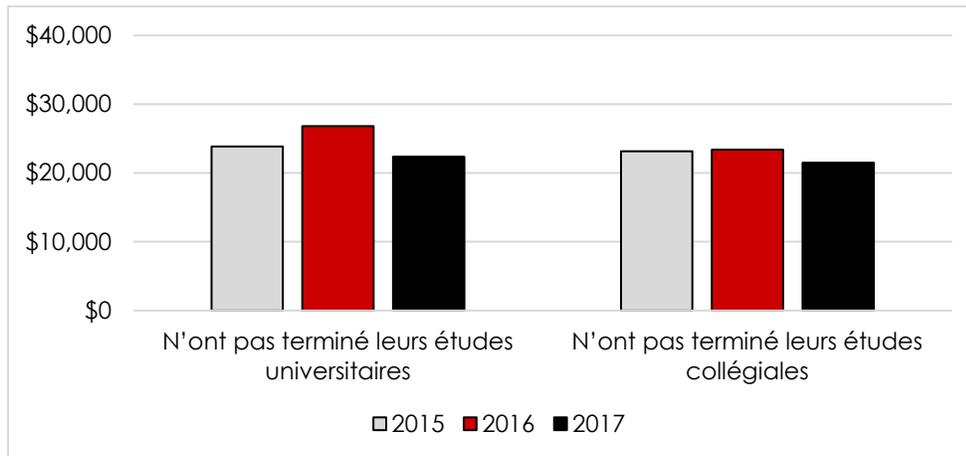
Figure 89 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 1 an après la dernière inscription – Décrocheurs de l'enseignement postsecondaire de la N.-É.



3 ans après la dernière inscription

Trois ans après avoir quitté l'enseignement postsecondaire, les décrocheurs universitaires et collégiaux gagnent respectivement près de 24 000 \$ et 23 000 \$ (Figure 90).

Figure 90 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 3 ans après la dernière inscription – Décrocheurs des études postsecondaires – N.-É.



Sexe : 1 an après la dernière inscription

La répartition selon le sexe présentée au Tableau 26 montre qu'un an après leur dernière inscription à un programme d'études postsecondaires, les hommes décrocheurs du collégial gagnent environ 16 000 \$, tandis que les femmes décrocheuses du collégial déclarent un revenu médian d'environ 13 000 \$.

Les hommes décrocheurs de l'université déclarent généralement un revenu médian supérieur d'environ 2 500 \$ à celui de leurs homologues féminins au fil des ans.

Tableau 26 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) un an après la dernière inscription, selon le sexe – Décrocheurs des études postsecondaires de la N.-É.

| Dernière année | Décrocheurs du collège | | Décrocheurs de l'université | |
|----------------|------------------------|-----------|-----------------------------|-----------|
| | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes |
| 2015 | 11 078 \$ | 15 666 \$ | 11 190 \$ | 13 763 \$ |
| 2016 | 11 804 \$ | 15 775 \$ | 14 341 \$ | 16 878 \$ |
| 2017 | 14 115 \$ | 15 526 \$ | 15 309 \$ | 18 023 \$ |
| 2018 | 12 318 \$ | 16 460 \$ | 20 814 \$ | 18 796 \$ |
| 2019 | 15 103 \$ | 17 602 \$ | 12 915 \$ | 16 561 \$ |

Sexe : 3 ans après la dernière inscription

Le Tableau 27 indique que 3 ans après avoir quitté le collège, les hommes décrocheurs gagnent un revenu médian de près de 27 000 \$, tandis que les femmes décrocheuses gagnent environ 17 000 \$.

Dans le cas des décrocheurs universitaires, les hommes déclarent un revenu annuel d'environ 28 000 \$, tandis que les femmes gagnent moins de 25 000 \$ par année.

Tableau 27 : Revenu médian (en dollars constants de 2021) 3 ans après la dernière inscription, selon le sexe – Décrocheurs de l'enseignement postsecondaire de la N.-É.

| Dernière année | Décrocheurs du collège | | Décrocheurs de l'université | |
|----------------|------------------------|-----------|-----------------------------|-----------|
| | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes |
| 2015 | 18 687 \$ | 27 415 \$ | 21 932 \$ | 28 646 \$ |
| 2016 | 18 533 \$ | 27 799 \$ | 24 490 \$ | 32 212 \$ |
| 2017 | 15 635 \$ | 25 732 \$ | 20 629 \$ | 24 103 \$ |

Discussion des résultats

Paramètres de l'étude

L'objectif principal de cette étude était d'examiner trois dimensions des choix d'études postsecondaires et des résultats sur le marché du travail des diplômés du secondaire dans les provinces atlantiques du Nouveau-Brunswick (N.-B.), de Terre-Neuve-et-Labrador (T.-N.-L.) et de la Nouvelle-Écosse (N.-É.)⁷.

Les résultats étudiés sont les suivants :

- 1) Les **choix des diplômés du secondaire en matière d'enseignement postsecondaire** (c.-à-d. la *transition vers l'enseignement postsecondaire*).
- 2) **La mobilité interprovinciale et les taux de rétention** des diplômés de l'enseignement secondaire et postsecondaire.
- 3) Les **résultats sur le marché du travail** (y compris l'emploi et le revenu gagné) des diplômés de l'enseignement secondaire et postsecondaire.

Le rapport examine plusieurs aspects du parcours des diplômés du secondaire, notamment le moment où ils entrent dans l'enseignement postsecondaire, soit immédiatement (*dans les 6 mois suivant l'obtention du diplôme, les diplômés étant appelés « persévérants »*), soit plus tard (*entre 6 mois et 2 ans, les diplômés étant appelés « personnes ayant pris un temps de congé »*), les taux de rétention interprovinciaux, la province d'emploi et les niveaux de revenu.

Dans la mesure du possible, les résultats sont ventilés selon le sexe, le niveau d'instruction (diplôme d'études secondaires, diplôme d'études collégiales, diplôme universitaire), la composition de la famille, le revenu du ménage et la situation géographique (domicile [c.-à-d. province d'obtention du diplôme d'études secondaires], Canada atlantique et reste du Canada [c.-à-d. à l'extérieur du Canada atlantique]).

Analyse documentaire et comparaison des résultats

La mobilité des diplômés du secondaire et du postsecondaire, les décisions relatives à la poursuite des études et les résultats sur le marché du travail ont fait l'objet de recherches approfondies au Canada et ailleurs. Au Canada, la recherche s'est principalement concentrée sur trois types de données, à savoir les données de Statistique Canada, les données d'enquêtes primaires et les données administratives provinciales.

⁷ La province atlantique de l'Île-du-Prince-Édouard n'est pas incluse dans cette étude en raison d'une disponibilité insuffisante des données.

Transition vers l'enseignement postsecondaire

Tout comme l'étude actuelle sur la transition des diplômés du secondaire du N.-B., de T.-N.-L. et de la N.-É. vers l'enseignement postsecondaire au Canada entre 2015 et 2020, une étude antérieure (Gorman-Asal et coll., 2022) menée par l'Institut de recherche, de données et de formation du Nouveau-Brunswick (IRDF-NB) a examiné la transition des diplômés du secondaire du N.-B. âgés de 19 à 23 ans vers des établissements postsecondaires au N.-B. entre 2014 et 2019.

Gorman-Asal et coll. (2022) ont utilisé les données sur les inscriptions et l'obtention des diplômes de la maternelle à la 12^e année du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du N.-B., ainsi que les données de sept établissements d'enseignement postsecondaire publics du N.-B., qui ont été reliées à la base de données sur les citoyens (registre de l'assurance-maladie du N.-B.). Le Tableau 28 présente les résultats comparatifs des deux études. Bien qu'il utilise des méthodologies différentes appliquées à des ensembles de données différents, le tableau illustre des résultats similaires pour les diplômés de l'enseignement secondaire du N.-B. qui font la transition vers les établissements du N.-B., ce qui sert de vérification de la validité des résultats de l'étude actuelle.

Tableau 28 : Transition vers l'enseignement postsecondaire : résultats de Gorman-Asal et coll. (2022) et de la présente étude

| Résultat | Gorman-Asal et coll. (2022) | Étude actuelle | |
|--|--|--|--|
| | Dans l'ensemble du N.-B. (2014 - 2019) | Dans l'ensemble du Canada (2015 - 2020) | Dans l'ensemble du N.-B. (2015 - 2020) |
| Transition vers l'université | 33 % des diplômés des écoles secondaires du N.-B. passent à une université du N.-B. | 40 % des diplômés du secondaire du N.-B. font la transition vers des universités canadiennes. | 31 % des diplômés du secondaire du N.-B. font la transition vers des universités du N.-B. |
| Personnes ayant pris un temps de congé c. persévérants – Université | 92 % des diplômés du N.-B. qui font la transition vers des universités du N.-B. le font dans les 6 mois suivant l'obtention de leur diplôme. | 94 % des diplômés du N.-B. qui font la transition vers des universités le font dans les 6 mois suivant l'obtention de leur diplôme. | S.O. |
| Transition vers le collège | 20 % des diplômés de l'école secondaire du N.-B. font la transition vers des collèges du N.-B. | 21 % des diplômés du secondaire du N.-B. font la transition vers des collèges du Canada. | 21 % des diplômés des écoles secondaires du N.-B. font la transition vers des collèges du N.-B. |
| Personnes ayant pris un temps de congé c. persévérants – Collège | 28 % des diplômés du N.-B. qui font la transition vers des collèges du N.-B. sont des personnes ayant pris un temps de congé (entrée retardée aux études postsecondaires au N.-B. de 6 mois à 2 ans). | 29 % des diplômés du N.-B. qui font la transition vers des collèges sont des personnes ayant pris un temps de congé. | S.O. |

L'étude de Gorman-Asal et coll. (2022) a également mis en évidence l'incidence significative des caractéristiques familiales sur les transitions des étudiants vers l'enseignement postsecondaire (période d'études 2014-2019). Ils ont constaté que les diplômés qui font partie d'une famille monoparentale sont moins susceptibles de poursuivre des études universitaires (au N.-B.) que ceux dont la famille n'est pas monoparentale (34 % contre 23 %). De plus, les diplômés des quartiers ayant les quintiles de revenu les plus élevés ont un taux de transition vers les universités du N.-B. de 17 points de pourcentage plus élevé que ceux provenant des quartiers dont les quintiles sont les plus bas.

Notre étude actuelle des transitions des diplômés du N.-B. vers l'enseignement postsecondaire montre que la composition du ménage et le revenu ont un impact notable sur les taux de transition vers l'université, mais pas sur la transition vers le collège. Par exemple, nous constatons que la proportion de diplômés du secondaire du N.-B. issus de ménages à faible revenu qui passent à l'université est inférieure de 15 points de pourcentage à celle des diplômés dont les familles se situent au-dessus du seuil de faible revenu ; cependant, la différence n'est que de 2 points de pourcentage dans les taux de transition vers le collège.

De même, nous constatons que 44 % des diplômés du secondaire du N.-B. issus de familles biparentales passent à l'université, comparativement à 32 % des diplômés issus de familles monoparentales (une différence de 12 points de pourcentage). Cependant, la proportion de ceux qui passent au collège est presque identique entre les deux groupes (24 % des diplômés de familles biparentales contre 25 % de ceux de familles monoparentales).⁸

La similitude de nos résultats avec ceux de Gorman-Asal et coll. (2022) sert non seulement à vérifier la validité de la présente étude, mais aussi à souligner que les déterminants sociaux tels que la composition du ménage et le revenu peuvent constituer des obstacles plus importants à l'entrée à l'université qu'à l'entrée au collège.

Une autre étude (StatCan, 2024) sur les indicateurs de l'éducation au Canada a utilisé le Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation (PIPCE), initiative permanente du Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation qui fournit régulièrement des aperçus statistiques des systèmes d'éducation du Canada, y compris l'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire.⁹

L'étude du PIPCE a révélé qu'en 2016, parmi les jeunes de 19 à 23 ans des provinces de l'Atlantique, le taux de participation aux études postsecondaires était de 68 % au N.-B., de 71 % à T.-N.-L. et de 67 % en N.-É. Ces taux sont similaires aux taux de transition vers l'enseignement postsecondaire de notre étude actuelle (université et collège combinés). L'étude (StatCan, 2024) a également révélé que le fait d'avoir au moins un parent ayant fait des études postsecondaires et d'appartenir à la tranche de revenu du ménage la plus élevée au Canada augmente de près de 20 points de pourcentage la participation aux études postsecondaires chez les jeunes du N.-B. De plus, le taux de participation aux études postsecondaires chez les jeunes du N.-B. dont les parents sont seuls est inférieur de 11 points de pourcentage à celui des jeunes dont les deux parents sont ensemble (catégorie des couples mariés).

Bien que notre étude ne tienne pas compte du niveau de scolarité des parents des diplômés, nos résultats concernant les taux de transition selon la composition du ménage et le revenu

⁸ Il convient de noter que les 2 études présentent des limites, car Gorman-Asal et coll. (2022) excluent de leurs conclusions les personnes qui vivent seules (sans parent dans le ménage). De même, la présente étude comprend une catégorie distincte pour les « personnes ne faisant pas partie des familles du recensement » ; ces personnes ne sont pas mentionnées dans notre discussion ci-dessus sur les résultats concernant les familles composées d'un couple et les familles monoparentales.

⁹ Les sources de données utilisées par le PIPCE comprennent le Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), l'Enquête sur la population active (EPA) et l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de Statistique Canada.

familial sont semblables à ceux de l'étude du PIPCE (StatCan, 2024) et de Gorman-Asal et coll. (2022).

Taux de rétention

Les études de l'IRDF-NB sur la rétention des diplômés (Balzer et coll., 2023; Bhuiyan et coll., 2020; Boco et McDonald, 2021) ont indiqué que les personnes dont le N.-B. est la province d'origine sont plus susceptibles de rester au N.-B. après avoir terminé leurs études postsecondaires que celles qui viennent de l'extérieur de la province. Les étudiants de niveau collégial ont tendance à afficher des taux de rétention plus élevés que les diplômés universitaires.

Ces résultats antérieurs correspondent à ceux de la présente étude, qui révèle que plus de 80 % des diplômés de niveau postsecondaire (diplômés universitaires et collégiaux) demeurent dans leur province d'origine (c.-à-d. la province où ils ont obtenu leur diplôme d'études secondaires) un an après l'obtention de leur diplôme.

Les diplômés du collégial affichent des taux de rétention proches de 90 % dans toutes les provinces examinées au cours de la première année suivant l'obtention de leur diplôme. Après 3 ans, les taux de rétention des diplômés des universités et des collèges tournent autour de 80 %.

Le Tableau 29 ci-dessous présente une comparaison des résultats entre l'étude actuelle et l'étude la plus récente de l'IRDF-NB sur ce sujet.

Balzer et coll. (2023) ont utilisé des données universitaires liées provenant de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes (CESPM), des données collégiales fournies directement par les établissements d'enseignement postsecondaire et des données sur les citoyens (données du registre de l'assurance-maladie du N.-B.). Bien qu'elle ait utilisé des méthodologies et des données différentes (c.-à-d. des données sur les citoyens) par rapport à la présente étude (qui utilise les données de la FFAP), l'étude de 2023 de l'IRDF-NB est arrivée à une conclusion semblable à la nôtre : les Néo-Brunswickois qui étudient dans la province sont plus enclins à rester dans la province après l'obtention de leur diplôme.

Tableau 29 : Taux de rétention interprovinciale des diplômés de l'enseignement postsecondaire selon l'étude de l'IRDF-NB de 2023 et l'étude actuelle

| Taux de rétention | Balzer et coll., 2023 (2010 - 2020) | | Étude actuelle (2015 - 2019) | | | | | |
|-------------------|---|---------|---------------------------------|---------|--------------|---------|--------------|---------|
| | N.-B. | | N.-B. | | T.-N.-L. | | N.-É. | |
| | Université | Collège | Université** | Collège | Université** | Collège | Université** | Collège |
| 1 an | 88 % | 94 % | 87 % | 93 % | 81 % | 86 % | *86 % | 90 % |
| 3 ans* | 76 % | 89 % | 82 % | 89 % | 80 % | 81 % | 84 % | 87 % |

* Pour les taux de rétention en 3 ans, Balzer et coll. (2023) couvrent les cohortes 2010-2018, et la présente étude couvre les cohortes de 2015-2017.

** La catégorie des universités couvre les cohortes de 2017-2019 pour les taux de rétention à 1 an, et seulement 2017 pour les taux de rétention à 3 ans.

Les taux de rétention plus élevés parmi les étudiants des collèges dans chaque étude pourraient être attribués au fait que de nombreux étudiants des collèges étaient auparavant des résidents du N.-B. On s'attend à des taux de rétention plus élevés chez les diplômés qui résident déjà dans leur province d'origine en raison des liens familiaux et sociaux établis. De plus, les diplômés universitaires sont souvent plus mobiles dans leur recherche d'emploi, recherchant des postes qui correspondent à leur niveau de compétence et à leurs attentes salariales.

Il convient de noter que dans la présente étude, nous ne montrons que la rétention des diplômés de l'enseignement postsecondaire qui ont étudié dans leur province d'origine (par exemple, les personnes qui ont obtenu leur diplôme d'études secondaires au N.-B., puis d'un établissement d'enseignement postsecondaire au N.-B.). Les taux élevés de rétention suggèrent que la majorité des diplômés finissent par rester dans leur province d'origine.

Revenu

Les estimations de revenu de cette étude révèlent que les diplômés universitaires du N.-B. gagnent environ 37 000 \$ 1 an après l'obtention de leur diplôme, ce qui augmente à 50 000 \$ après 3 ans, en termes corrigés de l'inflation (dollars constants de 2021).

De même, les diplômés universitaires de T.-N.-L. déclarent des revenus médians de 39 000 \$ et de 45 000 \$ 1 an et 3 ans après l'obtention de leur diplôme, respectivement.

Les diplômés universitaires de la N.-É. ont un revenu médian d'environ 35 000 \$ 1 an après l'obtention de leur diplôme, qui passe à environ 47 000 \$ 3 ans plus tard.

L'Enquête sur les résultats des diplômés de la CESPM (2023) a également estimé les revenus médians des titulaires d'un baccalauréat des universités des Maritimes qui ne possédaient aucun titre de compétence postsecondaire avant de s'inscrire à leur baccalauréat. Il convient toutefois de noter que l'enquête de la CESPM (2023) ne se limitait pas aux résidents des

Maritimes et qu'elle pouvait inclure les résultats des résidents étrangers et des résidents de l'extérieur de la province.

Une comparaison entre les diplômés universitaires dans le Tableau 30 indique que les revenus médians déclarés par la CESPM (2023) et la présente étude sont similaires, bien que les cohortes de diplômés diffèrent.

Tableau 30 : Revenu médian des diplômés universitaires (titulaires d'un premier diplôme) selon la CESPM (2023) et l'étude actuelle

| Enquête sur les résultats des diplômés de la CESPM, 2023 (2012-2020) | | | Étude actuelle (2015 – 2019) | | | | |
|--|--------------------|-----------------------|------------------------------|--------------------|-----------|-----------------------|-----------|
| Année d'obtention du diplôme | Diplômés du N.-B.* | Diplômés de la N.-É.* | Année d'obtention du diplôme | Diplômés du N.-B.* | | Diplômés de la N.-É.* | |
| | 2 ans | 2 ans | | 1 an | 3 ans | 1 an | 3 ans |
| 2012 | 45 226 \$ | 48 878 \$ | | | | | |
| 2014 | 48 503 \$ | 45 882 \$ | 2017 | 38 327 \$ | 49 618 \$ | 32 572 \$ | 47 013 \$ |
| 2018 | 48 878 \$ | 46 537 \$ | 2018 | 39 291 \$ | | 37 061 \$ | |
| 2020 | 46 818 \$ | 46 818 \$ | 2019 | 34 475 \$ | | 36 038 \$ | |

*Province d'obtention du diplôme, emploi ailleurs au Canada
 Note : En dollars constants de 2021

Le revenu médian sur 1 an des diplômés universitaires indiqué dans la présente étude est inférieur à celui de l'enquête de la CESPM. Toutefois, les revenus médians sur 3 ans déclarés par les diplômés du N.-B. et de la N.-É. sont plus élevés que les revenus sur 2 ans de l'enquête de la CESPM (2023), ce qui illustre une grande cohérence entre les résultats provenant de différentes sources de données.

Les ensembles de données de Statistique Canada utilisés dans la présente étude - le Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) et le FFT1 - ont fait l'objet d'un examen approfondi dans le cadre de diverses autres analyses de l'éducation menées par des organismes gouvernementaux, des organisations et des chercheurs afin de déterminer les résultats sur le marché du travail dans l'ensemble du Canada.

Une étude de Frenette (2022) s'est concentrée sur les personnes prenant un temps de congé », ou personnes qui retardent leur entrée dans l'enseignement postsecondaire après l'obtention de leur diplôme de fin d'études secondaires.¹⁰ Leur recherche a utilisé le FFT1, parmi d'autres ensembles de données, pour analyser l'impact d'une année sabbatique avant de poursuivre des études postsecondaires au Canada. L'étude a révélé qu'en moyenne, les hommes qui se

¹⁰ Cette étude utilise la même terminologie que Frenette (2022) et définit les personnes prenant un temps de congé comme des diplômés du secondaire qui retardent leur entrée dans l'enseignement postsecondaire jusqu'à 6 mois à 2 ans après l'obtention de leur diplôme de fin d'études secondaires.

sont inscrits à des études postsecondaires dans les 3 mois suivant l'obtention de leur diplôme d'études secondaires ont gagné environ 11,6 % de plus que ceux qui ont pris une année sabbatique. De même, les femmes qui ont poursuivi des études postsecondaires peu après l'obtention de leur diplôme d'études secondaires ont gagné environ 12,5 % de plus que leurs homologues qui ont pris une année sabbatique. Toutefois, pour les hommes qui ont pris une année sabbatique avant de s'inscrire à un programme d'études postsecondaires sans diplôme, on a observé une augmentation de 14,6 % des revenus par rapport à ceux qui n'ont pas pris d'année sabbatique, alors qu'aucune corrélation significative n'a été observée pour les femmes.

Bien que l'examen des différences de revenu médian entre les personnes qui ont pris une année sabbatique et celles qui ont poursuivi leurs études dépasse la portée de la présente étude, des recherches futures dans ce domaine pourraient permettre d'approfondir les résultats de la présente étude afin d'estimer l'incidence du moment de l'inscription aux études postsecondaires sur les revenus futurs dans la région de l'Atlantique.

Conclusion

Cet examen des décisions en matière d'études postsecondaires, de la mobilité et de la persévérance ainsi que des résultats sur le marché du travail des diplômés du N.-B., de T.-N.-L. et de la N.-É. révèle des tendances générales similaires dans les 3 provinces, avec des variations relativement faibles dans les résultats.

Par exemple, environ deux tiers des diplômés du secondaire du N.-B., de T.-N.-L. et de la N.-É. poursuivent des études postsecondaires quelque part au Canada, des proportions similaires allant à l'université (~40 %) ou au collège (~24 %). De même, le délai dans lequel les diplômés s'inscrivent aux études postsecondaires est assez uniforme – 90 % des diplômés de toutes les provinces fréquentent l'université et environ 70 % le collège dans les 6 mois suivant l'obtention de leur diplôme d'études secondaires.

Nous observons toutefois certaines variations provinciales dans le choix de l'établissement d'enseignement postsecondaire par les diplômés. Bien que la majorité des diplômés du secondaire fréquentent une université dans leur province d'origine, cette proportion varie. Par exemple, plus de 90 % des diplômés de T.-N.-L. s'inscrivent dans une université de T.-N.-L., tandis qu'une proportion beaucoup plus faible (74 %) de diplômés du N.-B. choisissent de fréquenter une université de cette province. De même, il y a une différence dans les taux de rétention à 1 an des provinces : alors que les diplômés des collèges ont le taux de rétention d'un an le plus élevé au N.-B. et en N.-É., les sortants (diplômés du secondaire qui ne poursuivent pas d'études postsecondaires) ont le taux de rétention d'un an le plus élevé à T.-N.-L. Parmi les 3 provinces, le taux de rétention après un an est légèrement inférieur à T.-N.-L.

Malgré ces variations, les résultats en matière d'emploi dans la région semblent cohérents, la majorité des sortants et des diplômés des collèges étant employés dans leur province d'origine un an après l'obtention de leur diplôme. La proportion plus faible (~80 %) de diplômés universitaires travaillant dans leur province d'origine suggère que les diplômés universitaires peuvent être plus mobiles dans leur recherche d'emploi.

En fin de compte, les résultats suggèrent que dans les provinces atlantiques du N.-B., de T.-N.-L. et de la N.-É., les diplômés entretiennent des liens avec leur province d'origine. Ceux qui poursuivent des études supérieures choisissent souvent de le faire dans leur province d'origine - et ceux qui étudient dans leur province d'origine ont tendance à rester et à travailler dans leur province d'origine après avoir obtenu leur diplôme. Bien qu'il y ait quelques différences dans les résultats (par exemple entre les diplômés du collège et de l'université), nous constatons que la majorité des diplômés du secondaire, du collège et de l'université contribuent à leur économie locale en fréquentant les établissements d'enseignement postsecondaire locaux et/ou en travaillant comme membres de la population active locale peu après l'obtention de leur diplôme.

Compte tenu de la richesse des données couplées utilisées dans ce travail, il est possible d'effectuer des analyses encore plus détaillées des tendances et des modèles dans les résultats des diplômés en matière d'éducation et de marché du travail. Les recherches futures dans ce

domaine pourraient examiner les résultats en matière d'éducation et de marché du travail en fonction des caractéristiques des étudiants du secondaire et du postsecondaire - en tenant compte de facteurs tels que leurs notes, les matières étudiées et les possibilités d'apprentissage par l'expérience. L'élargissement de ces travaux à ces détails et à d'autres permettrait de mieux comprendre les décisions des diplômés en matière d'éducation et d'emploi, ce qui pourrait ensuite éclairer les efforts ciblés visant à soutenir les transitions des étudiants vers l'enseignement supérieur et l'emploi au sein de leur province d'origine.

Références

- Balzer, A., McDonald, T., Miah, P., et Mokhtar, R. (2023). *Graduate retention in New Brunswick: 2019 and 2020 cohort update*. Fredericton, N.-B. : Institut de la recherche, des données et de la formation du Nouveau-Brunswick.
<https://www.unb.ca/nbirdt/research/publications/graduate-retention-in-new-brunswick-2019-and-2020-cohort-update.html>
- Bhuiyan, E.M., Daigle, B., McDonald, T., et Miah, P (2020). *College & university graduate retention in New Brunswick: 2010 - 2018*. Fredericton, N.-B. : Institut de la recherche, des données et de la formation du Nouveau-Brunswick.
<https://www.unb.ca/nbirdt/research/publications/college-and-university-graduate-retention-in-new-brunswick-2010--2018.html>
- Boco E., Leonard, P., et McDonald T. (2021). *Retention, attraction, and labour market outcomes of post-secondary graduates in New Brunswick*. Fredericton, N.-B. : Institut de la recherche, des données et de la formation du Nouveau-Brunswick.
<https://www.unb.ca/nbirdt/research/publications/retention-attraction-and-labour-market-outcomes-of-post-secondary-graduates-in-new-brunswick.html>
- Eisen, B. et Palacios, M. (2023). *Comparing median employment in the Atlantic region to the rest of Canada*. Institut Fraser. <https://www.fraserinstitute.org/studies/comparing-median-employment-income-in-the-atlantic-region-to-the-rest-of-canada>
- Gorman-Asal, M., McDonald, T., Miah, P., et Mokhtar, R. (2022). *Student transition to post-secondary education in New Brunswick: 2014-2019 high school graduates*. Fredericton, N.-B. : Institut de la recherche, des données et de la formation du Nouveau-Brunswick.
<https://www.unb.ca/nbirdt/research/publications/student-transition-to-post-secondary-education-in-new-brunswick.html>
- Frenette, M. (2022). *Une année sabbatique entre l'école secondaire et les études postsecondaires est-elle bénéfique ou nuisible à long terme? Rapports économiques et sociaux, 2(5)*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2022005/article/00004-fra.htm>
- Enquête sur les résultats des études supérieures de la CESP. (2023). *Employment profile of Maritime university first-degree holders*. Fredericton, N.-B. : Commission de l'enseignement supérieur des Provinces Maritimes.
https://www.mphec.ca/media/222087/Class-of-2020_Employment-Profile_Report.pdf
- Institut de la recherche, des données et de la formation du Nouveau-Brunswick (2021). *Atlantic Student Tracking System (ASTS) Codebook for Years 2012/13 - 2019/20*. Fredericton, N.-B. : Institut de la recherche, des données et de la formation du Nouveau-Brunswick.

Statistique Canada. (3 avril 2019). *Recensement en bref : La scolarité est-elle payante? Une comparaison des gains selon le niveau de scolarité au Canada et dans ses provinces et ses territoires*. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016024/98-200-x2016024-fra.cfm>

Statistique Canada (7 novembre 2022). *Variante de la Classification des programmes d'enseignement (CPE) Canada 2021 version 1.0 pour regroupements principaux*. <https://www23..gc.ca/imdb/p3VD.pl?Function=getVD&TVD=1486532>

Statistique Canada (12 juillet 2023a). *Fichier de familles T1, Estimations finales, 2021, Section 1 - Les données*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/72-212-x/2023001/sect1-fra.htm>

Statistique Canada. (12 octobre 2023b). *Nombre de diplômés des écoles secondaires, selon le type d'école et le type de programme (Tableau 37-10-0111-01)*. https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3710011101&request_locale=fr

Statistique Canada. (26 mars 2024). *Indicateurs de l'éducation au Canada : rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation (Tableau 81-582-X)*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/81-582-X>